

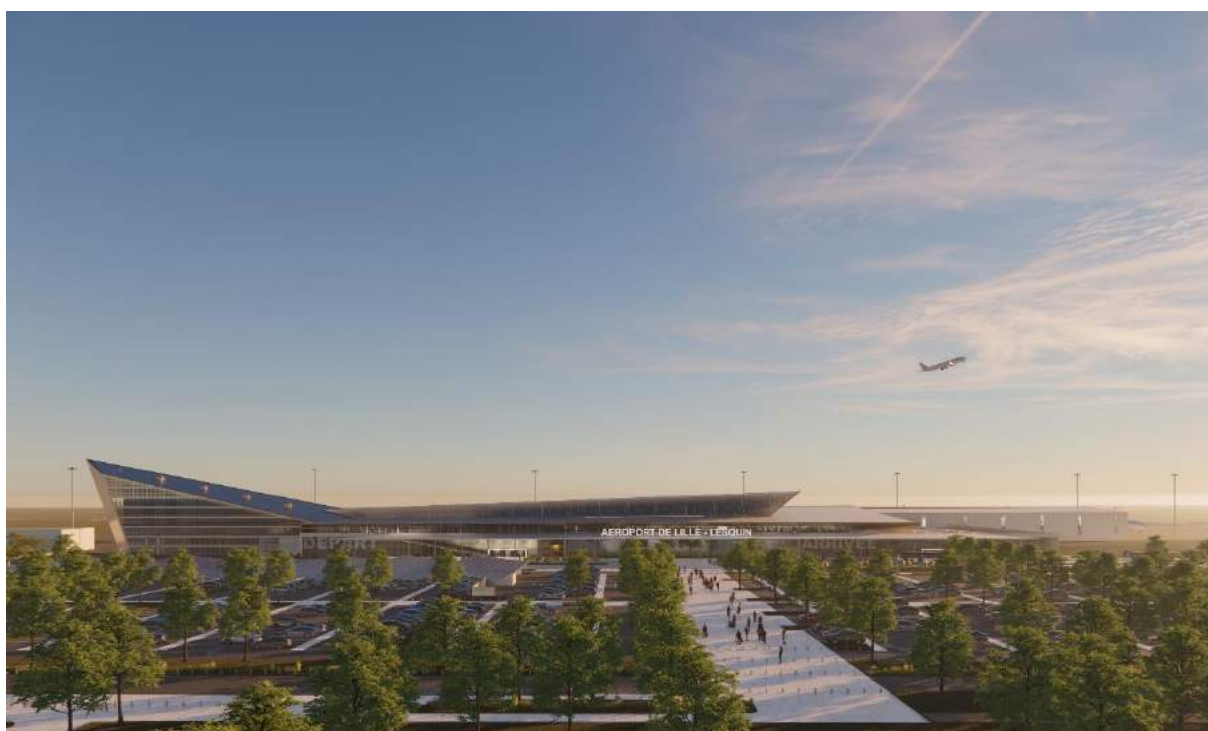
Préfecture du Nord

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM59)

**Projet « de modernisation de l'aéroport de Lille » (cessionnaire :
ADL SAS)**

**« Demande d'Autorisation Environnementale (DAE- IOTA) et de permis de
construire concernant le projet de modernisation de l'aéroport de Lille »**

Enquête unique du 10 janvier 2022 au 1^{er} mars 2022



Procès-verbal de synthèse

ANNEXE 1

Contributions émanant des registres d'enquête papier

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérégnies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0931_49356.jpg

Date : 14/01/2022 Heure : 09:31

Annexe :

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.
Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing,
Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).
En exécution de l'arrêté du 13 décembre 2021 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,
M. _____, membre de la commission
d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les
appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de ___ jours,
soit du _____ au _____,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,
le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,
le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

le PT de la commission

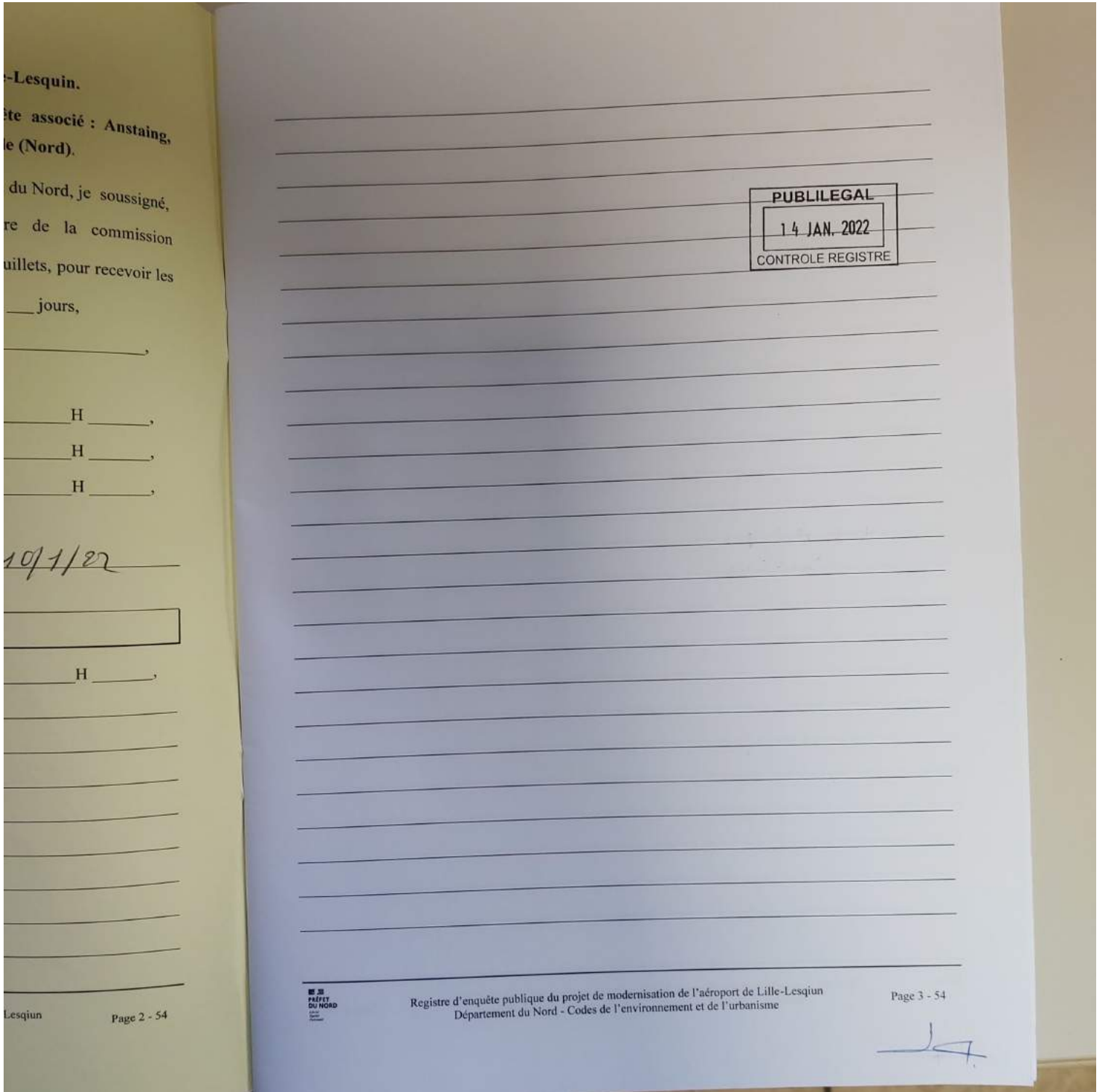
Le Commissaire Enquêteur à Anstaing, le 10/1/22
Christian Lebon

Première journée

Le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

Observations de M. _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0931_49357.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 09:31
Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_0931_49358.jpg

Date :

14/01/2022

Heure :

09:31

Annexe :

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1145_49591.jpg


Date : 20/01/2022 Heure : 11:45

Annexe :

Document with horizontal lines and two stamps:

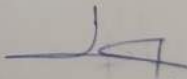
PUBLILEGAL
14 JAN. 2022
CONTROLE REGISTRE

PUBLILEGAL
20 JAN. 2022
CONTROLE REGISTRE

 **PREFET DU NORD**

Registre d'enquête publique du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
Département du Nord - Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Page 3 - 54



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1145_49592.jpg
Date : 20/01/2022 Heure : 11:45
Annexe :

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérégnies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

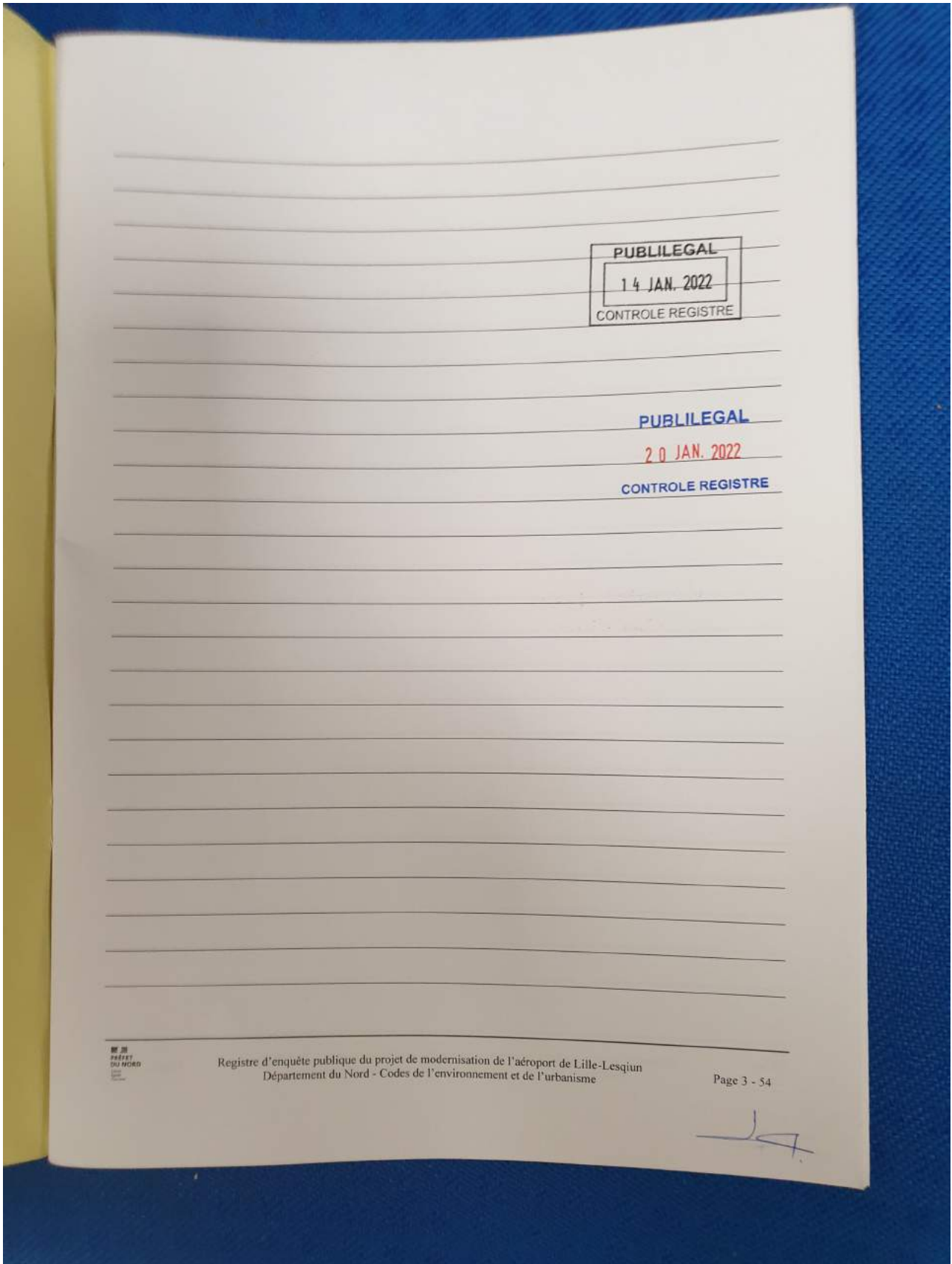
Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1025_49975.jpg

Date : 28/01/2022

Heure :

10:25

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_1026_49976.jpg

Date :

28/01/2022

Heure :

10:26

Annexe :

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1030_50279.jpg

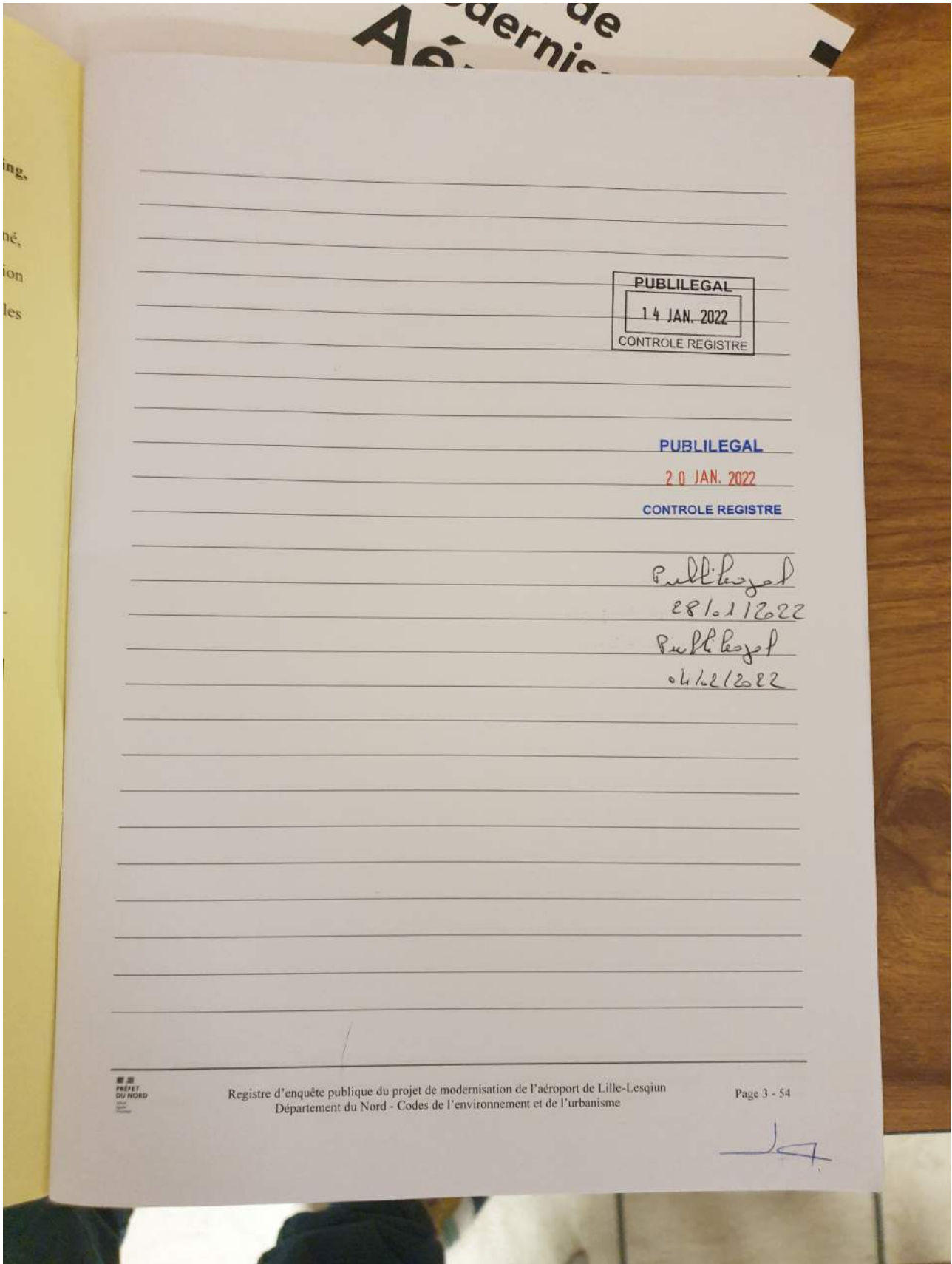
Date :

04/02/2022

Heure :

10:30

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1031_50280.jpg

Date :

04/02/2022

Heure :

10:31

Annexe :

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_104339.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:43

Annexe :

(M 01)

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.
Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

En exécution de l'arrêté du 13 décembre 2021 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné, M _____, membre de la commission d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de ___ jours, soit du _____ au _____,

le _____ de _____ H à _____ H _____,
le _____ de _____ H à _____ H _____,
le _____ de _____ H à _____ H _____,

le PT de la commission

Le Commissaire Enquêteur A Anstaing, le 10/1/22
Christian Lebon

Première journée

Le _____ de _____ H à _____ H _____,
Observations de M _____

Page 2 - 54

Registre d'enquête publique du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
Département du Nord - Codes de l'environnement et de l'urbanisme

PRÉFET DU NORD

14

Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_104353.jpg

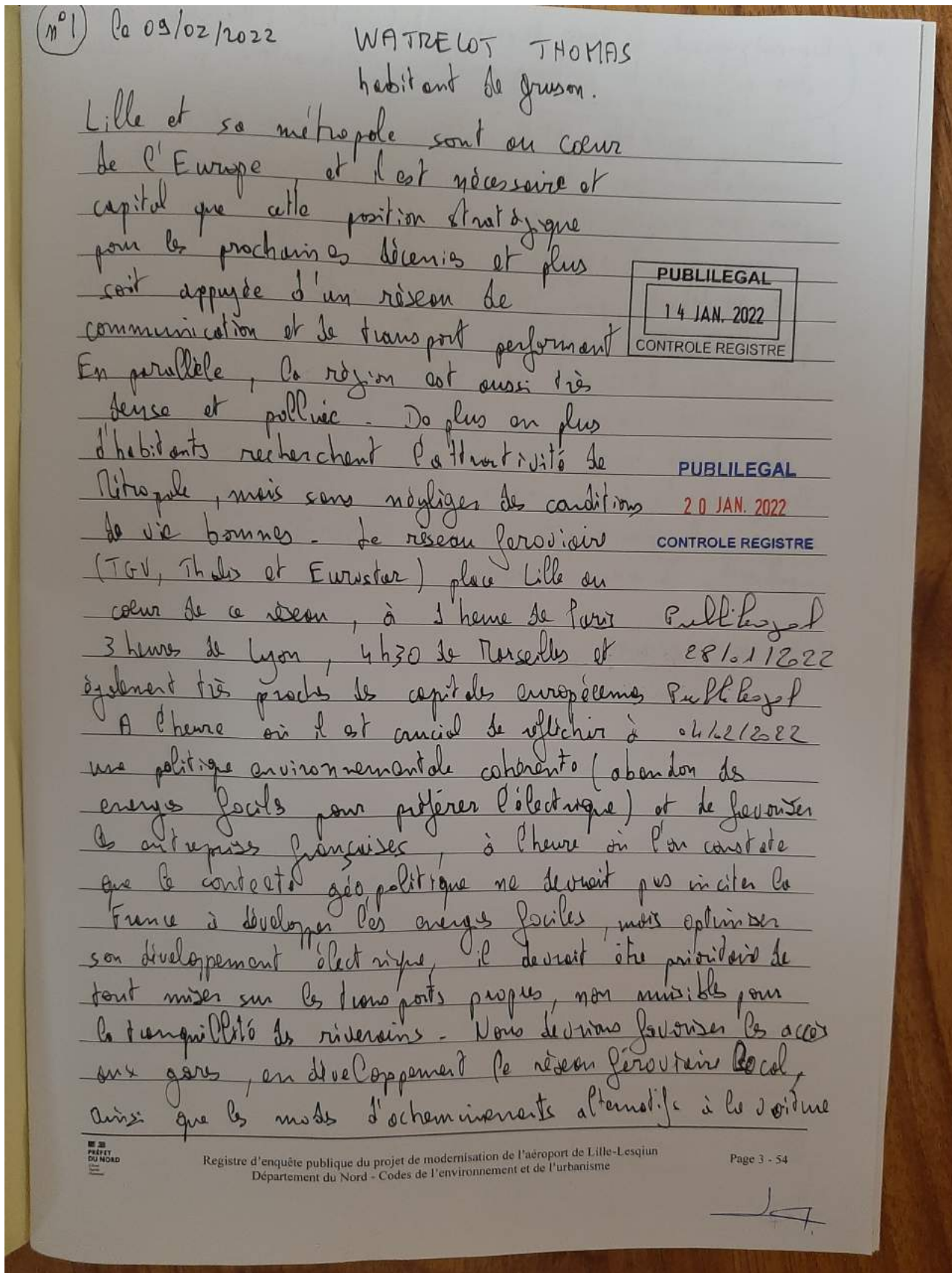
Date :

14/02/2022

Heure :

10:43

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_104424.jpg

Date :

14/02/2022

Heure :

10:44

Annexe :

* (Economiquement, des frais de parking exorbitant à l'aéroport de Lille alors qu'il existe des parkings gratuits (Métro 4 voitures) qui desservent la gare de Lille (métro, cyclable, TER, etc...)) Force est de constater que les compagnies aériennes travaillent pour leur propre intérêt et prennent de plus en plus souvent le voyageur en otage (politique de prix bas au début, puis restriction ~~des~~ des services ensuite pour faire augmenter les prix)*.

De plus l'aéroport de Lille est extrêmement mal desservi et rattaché à Lille et un train - Il faut plus d'une heure pour rejoindre Lesquin à Lille - Au final le train reste de loin le moyen le plus sûr, le plus rapide, le plus économique, le moins polluant, le moins nuisible.

Thomas Watrelot

14

Non à l'a

Il est urgent
région Hauts
fréquentation
Protégeons l
climat et ayo

Nous somme
25 %, soit de
promoteurs c
émissions de
s'inscrit à co

Nous refusons

- L'abandon p
- l'arrêt des lig

train.

- Un engage
- La mise en pl

l'avis de l'Aut
heures de repos

L'aéroport ave
L'augmentation

INFRASTRUC
et de modernis

Eviter le dév

L'AE recomma
reporter sur les
immobilier pou
trafics routiers

A l'heure de l'
alternatives m
notre santé et

Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_104439.jpg

Date :

14/02/2022

Heure :

10:44

Annexe :

Non à l'agrandissement de l'aéroport de Lille Lesquin et ses nuisances

Il est urgent de stopper le projet d'agrandissement de l'aéroport de Lille-Lesquin porté par Eiffage et la région Hauts-de-France. Ce projet prévoit de doubler la surface de l'aérogare afin de multiplier par deux la fréquentation annuelle de l'aéroport (pour passer de 2,2 millions de passagers à 4 millions en 2039). Protégeons la santé des riverains de la pollution de l'air, de l'eau et des nuisances sonores ! Protégeons le climat et ayons une politique cohérente sur les mobilités

Nous sommes scandalisés(es) par ce projet qui induirait une augmentation du nombre de vols annuels de 25 %, soit de 20 000 à 25 000 vols. Les bonnes intentions environnementales affichées par les promoteurs du projet ne suffiront en aucun cas à compenser les effets néfastes de cette augmentation des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Ce dernier est un non-sens climatique et économique et s'inscrit à contre-courant des enjeux environnementaux actuels.

Nous refusons la fuite en avant d'une croissance sans limites du trafic aérien et demandons :

- L'abandon pur et simple du projet d'agrandissement de l'aéroport Lille-Lesquin
- l'arrêt des lignes aériennes Lille-Strasbourg, et Lille-Lyon, Lille-Nantes accessibles à moins de 4 heures de train.
- Un engagement ferme et contractuel pour l'arrêt du transport de marchandise (fret)
- La mise en place d'un couvre-feu de 7 heures en cohérence avec les recommandations de l'ANSES et de l'avis de l'Autorité Environnementale ayant pour objectif de garantir a minima des plages nocturnes de 7 heures de repos continu aux riverains(es).

L'aéroport avec ses 470 Ha est situé sur des champs captants qualifiés de « très vulnérables ».

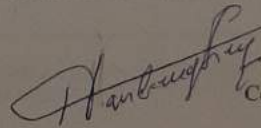
L'augmentation des pollutions aux hydrocarbures et métaux lourds pose une question de santé publique.

INFRASTRUCTURES. Un dernier rapport de l'Autorité environnementale égratigne le projet d'extension et de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin. Un avis qui nécessite de reprendre l'étude.

Eviter le développement de l'urbanisation

L'AE recommande ainsi d'adopter les tarifs de stationnement dissuasifs pour « inciter les usagers à se reporter sur les transports en commun » et, par ailleurs, de « pérenniser la suspension du programme immobilier pour éviter le développement de l'urbanisation et ses incidences sur les terres agricoles et les trafics routiers ».

A l'heure de l'urgence climatique et alors qu'il reste beaucoup à faire pour développer des alternatives moins émettrices, nous ne laisserons pas des intérêts privés nous voler notre avenir, notre santé et celles des générations futures. Non à l'extension de l'aéroport de Lille-Lesquin.



Pierre Vanbeughen

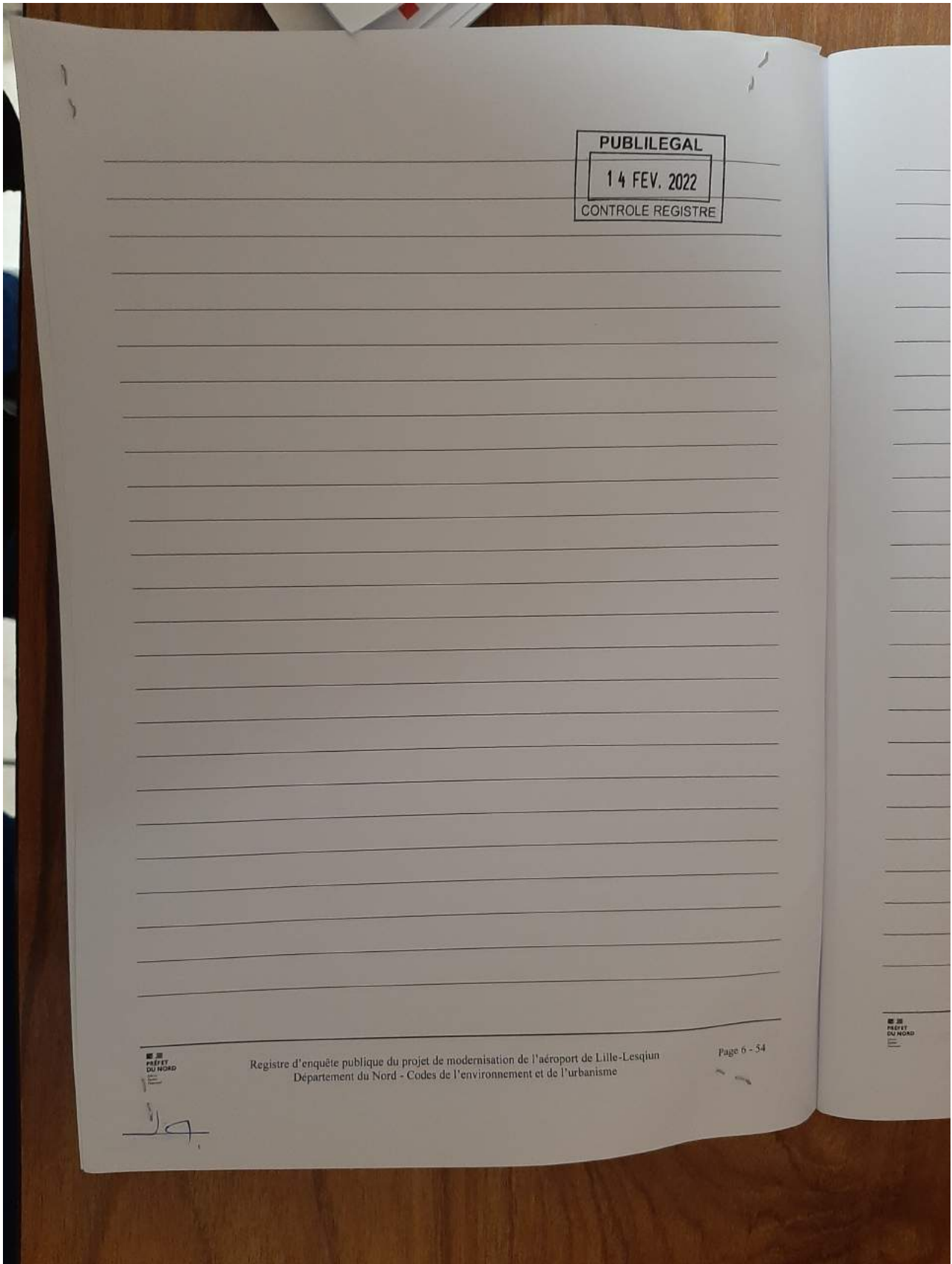
Conseiller municipal d'Anstaing

Conseiller Métropolitain MEL

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_104449.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:44

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_104510.jpg

Date :

14/02/2022

Heure :

10:45

Annexe :



Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_102723.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:27

Annexe :

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

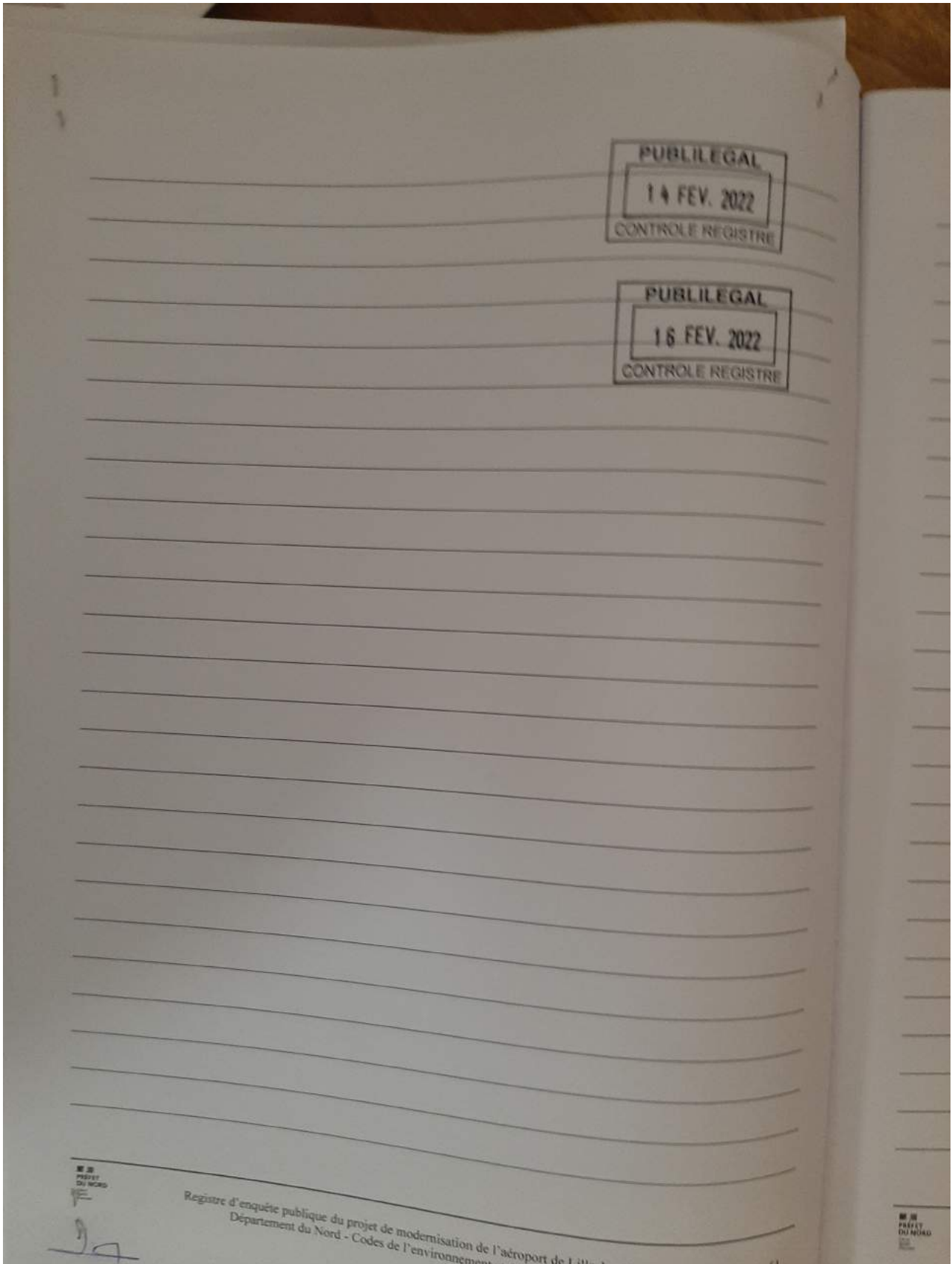
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Anceullin, Bauvin,
Carmin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_102746.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:27

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220216_102827.jpg


Date :

16/02/2022

Heure :

10:28

Annexe :

**PRÉFET
DU NORD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Commune de ANSTAING

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_1055_51748.jpg

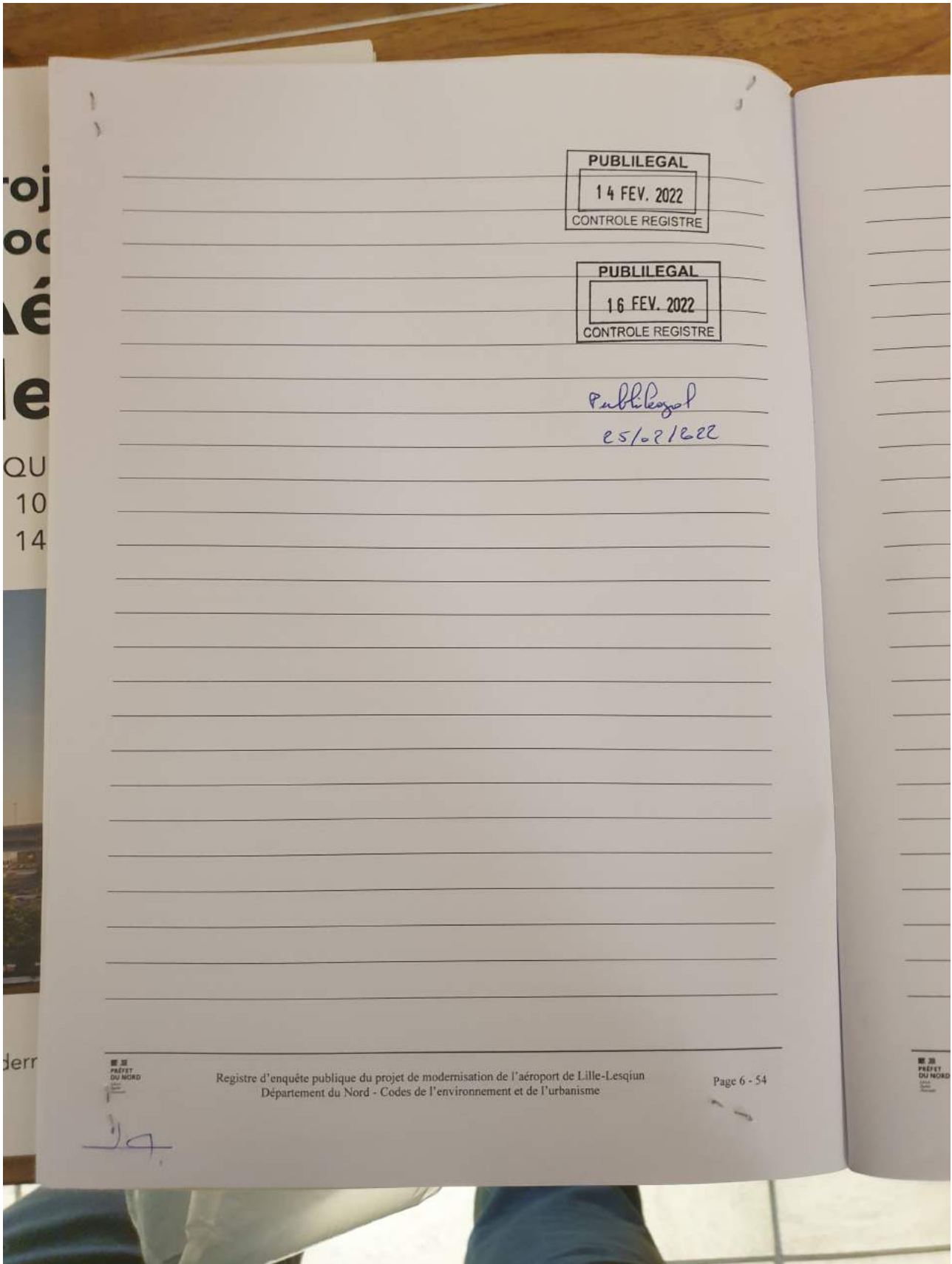
Date :

25/02/2022

Heure :

10:55

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_1056_51749.jpg

Date :

25/02/2022

Heure :

10:56

Annexe :

Commune de AVELIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0842_49342.jpg

Date : 14/01/2022 Heure : 08:42

Annexe :

Je ne suis pas opposé par principe au développement de l'aéroport de Lille-Lesquin dans la mesure où celui-ci se concentrerait sur une restructuration des bâtiments, parkings et autres zones de manœuvre et de stationnement des appareils, par exemple, tout ceci dans l'optique d'une meilleure prise en charge des passagers.

Par contre, comme beaucoup d'habitants des communes limitrophes, et en particulier de la mienne, Avelin, qui est contigüe à la piste sur toute sa longueur, je suis inquiet de toutes les nuisances supplémentaires que pourrait amener une multiplication des décollages et atterrissages et/ou la venue d'appareils plus puissants donc plus bruyants, compte tenu de celles que nous subissons déjà régulièrement avec le trafic aérien actuel !

En effet, pour les décollages vers l'ouest, quasi quotidiennement, nous constatons des virages sur l'aile, vers la gauche dès que les roues ont quitté le tarmac (bizarrement jamais vers la droite en direction de Lille !!), donc un survol, en pleine poussée des réacteurs, du territoire du village, alors que le couloir aérien prévoit un passage au-dessus de l'autoroute A1 !

Annexe 1/1
Contribution 1

1

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0843_49343.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 08:43
Annexe :

Autre crainte, le développement des décollages de nuit, notamment pour le fret, comme les riverains d'autres aéroports ont déjà eu à le subir, alors qu'actuellement, à certaines périodes de l'année, c'est déjà le cas pour celui de Lille Lesquin où nous sommes réveillés parfois dès 4h30 !

Enfin, bien qu'ils se fassent plus rares par rapport à la période où la KLM venait régulièrement tourner, mais dont ce fut encore le cas récemment en fin d'été 2021, les vols d'école de pilotage dont les Airbus ou Boeing passent et repassent parfois pendant plus d'une heure, très bas au-dessus des habitations, totalement illégalement hors couloirs aériens !

Tout ceci est d'autant plus préoccupant que les autorités aéroportuaires, depuis des années, lorsqu'elles sont saisies, y compris par les élus municipaux, répondent couramment « qu'elles n'ont rien constaté d'anormal » comme le reconnaissait déjà en son temps un précédent maire du village lorsqu'on lui demandait d'intervenir, et que l'on a pu vérifier depuis.

Pour faire face à ces problématiques potentielles qui découleraient de l'agrandissement et de la modernisation de l'aéroport de Lille Lesquin, il apparaît

Annexe 1/2
Contribution 1

2

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0843_49344.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 08:43
Annexe :

Autre crainte, le développement des décollages de nuit, notamment pour le fret, comme les riverains d'autres aéroports ont déjà eu à le subir, alors qu'actuellement, à certaines périodes de l'année, c'est déjà le cas pour celui de Lille Lesquin où nous sommes réveillés parfois dès 4h30 !

Enfin, bien qu'ils se fassent plus rares par rapport à la période où la KLM venait régulièrement tourner, mais dont ce fut encore le cas récemment en fin d'été 2021, les vols d'école de pilotage dont les Airbus ou Boeing passent et repassent parfois pendant plus d'une heure, très bas au-dessus des habitations, totalement illégalement hors couloirs aériens !

Tout ceci est d'autant plus préoccupant que les autorités aéroportuaires, depuis des années, lorsqu'elles sont saisies, y compris par les élus municipaux, répondent couramment « qu'elles n'ont rien constaté d'anormal » comme le reconnaissait déjà en son temps un précédent maire du village lorsqu'on lui demandait d'intervenir, et que l'on a pu vérifier depuis.

Pour faire face à ces problématiques potentielles qui découleraient de l'agrandissement et de la modernisation de l'aéroport de Lille Lesquin, il apparaît

Annexe 1/2
Contribution 1

2

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0843_49345.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 08:43
Annexe :

souhaitable qu'une instance totalement indépendante des décideurs impliqués dans la gestion du complexe aéroportuaire, et incluant une représentation des communes les plus impactées, mais ayant de réels pouvoirs décisionnels et coercitifs en temps réel, soit instaurée.

Certes, il semble qu'il existe déjà une commission préfectorale chargée de la surveillance des nuisances(?) de l'aéroport, mais les communes fort impactées comme la mienne y sont elles représentées, et quels sont ses moyens d'action en temps réel, ne serait ce que par la fréquence de ses réunions ?

C. DUBUISSAN

Avelin le
12.1.22

Annexe 1/3
Contribution 1

3

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0843_49346.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 08:43
Annexe :

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.
Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing,
Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

En exécution de l'arrêté du 13 Décembre 2021 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,
M _____, membre de la commission
d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les
appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de ___ jours,
soit du _____ au _____.

le _____ de H _____ à H _____,
le _____ de H _____ à H _____,
le _____ de H _____ à H _____.

le Président de la commission

Le Commissaire Enquêteur
Christian Lebon

à Avelin, le 10/01/22

Première journée

Le _____ de H _____ à H _____.

Observations de M _____

~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_0844_49347.jpg

Date :

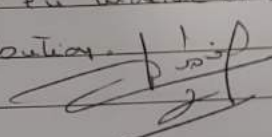
14/01/2022

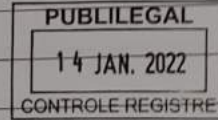
Heure :

08:44

Annexe :


quin.
associé : Anstaing,
ord).
ord, je soussigné,
e la commission
s, pour recevoir les
ours,

1 - Claude DUBUISSON
19A rue Jean de Viviers - 59710 AVELIN.
Ayant rencontré le commissaire enquêteur
ce jour 12 janvier 2022 en mairie d'avelin, je
lui ai remis ma contribution. 
Cette contribution constitue
l'annexe 1 au présent registre.



22
H
H
H
H

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0844_49348.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 08:44
Annexe :

 PRÉFET
DU NORD
*L'État
Spécial
Particulier*

Préfecture du Nord

Commune de AVELIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1002_49574.jpg

Date : 20/01/2022 Heure : 10:02

Annexe :

1 - Claude Dubuisson
19A rue Jean du Vivien - 59710 AVELIN.
Ayant rencontré le commissaire enquêteur
ce jour 12 janvier 2022 en mairie d'Avelin, je
lui ai remis ma contribution.

Cette contribution constitue
l'annexe 1 au présent registre.



2 - Thomas VAN WYNSBERGE
3 Impasse Favier 59710 Avelin
J'ai rencontré le commissaire enquêteur ce 19 Janvier 2022 en
mairie d'Avelin, je lui ai remis ma contribution.

Cette contribution constitue
l'annexe 2 au présent registre.



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1002_49575.jpg
Date : 20/01/2022 Heure : 10:02
Annexe :

Commune de AVELIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carmin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_0924_49963.jpg

Date : 28/01/2022

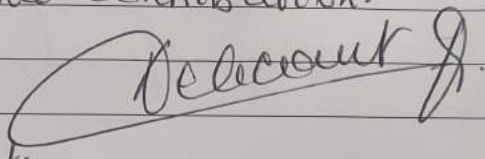
Heure :

09:24

Annexe :

3 - Philép DELECOURT
42 Rue de LILLE
59710 AVELIN.

J'ai rencontré le commissaire enquêteur,
ce jour, jeudi 27 janvier 2022, en mairie d'AVELIN.
Jel lui ai transmis ma contribution.

Cette contribution concerne 
l'annexe 3 au présent rapport.

Registre d'enquête publique du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
Département du Nord - Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Page 4 - 54

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_0924_49964.jpg

Date :

28/01/2022

Heure :

09:24

Annexe :

Après avoir étudié les différents documents relatifs à la modernisation de l'aéroport de LILLE-LESQUIN, je souhaiterais émettre quelques idées de réflexion en trois points : - l'accès de l'aéroport,
- les parkings
- les vols de nuit.

• Tout d'abord, l'accès sur site.

Vu la prochaine thrombose de la circulation routière, les parkings P1 → P7 probablement saturés, ne serait-il pas judicieux de créer un métro aérien ou suspendu (style Wuppertal en Allemagne, Dubaï, voire Lille) entre la porte de Valenciennes et celle d'Arras pour éviter de Lille à l'aéroport sans arrêt. ou reprendre l'étude sur la prolongation ferroviaire depuis la gare de LESQUIN jusqu'à l'aéroport. (environ quatre km de plus).

• Ensuite le problème des parkings.

La création du parking P7 augmenterait les surfaces imperméabilisées, même si le terrain est déjà "macadamisé". De plus il serait le plus éloigné du terminal et obligerait les voyageurs à marcher un peu plus qu'actuellement.

Il serait donc, peut-être nécessaire de réétudier les parkings-silos dans le prolongement du terminal (silo 1 - silo 2 - silo 3 ...). avec des voitures

PH. DELECOURT.

Annexe 3/1

Contribution 3 - 4/p. 01.

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_0925_49965.jpg

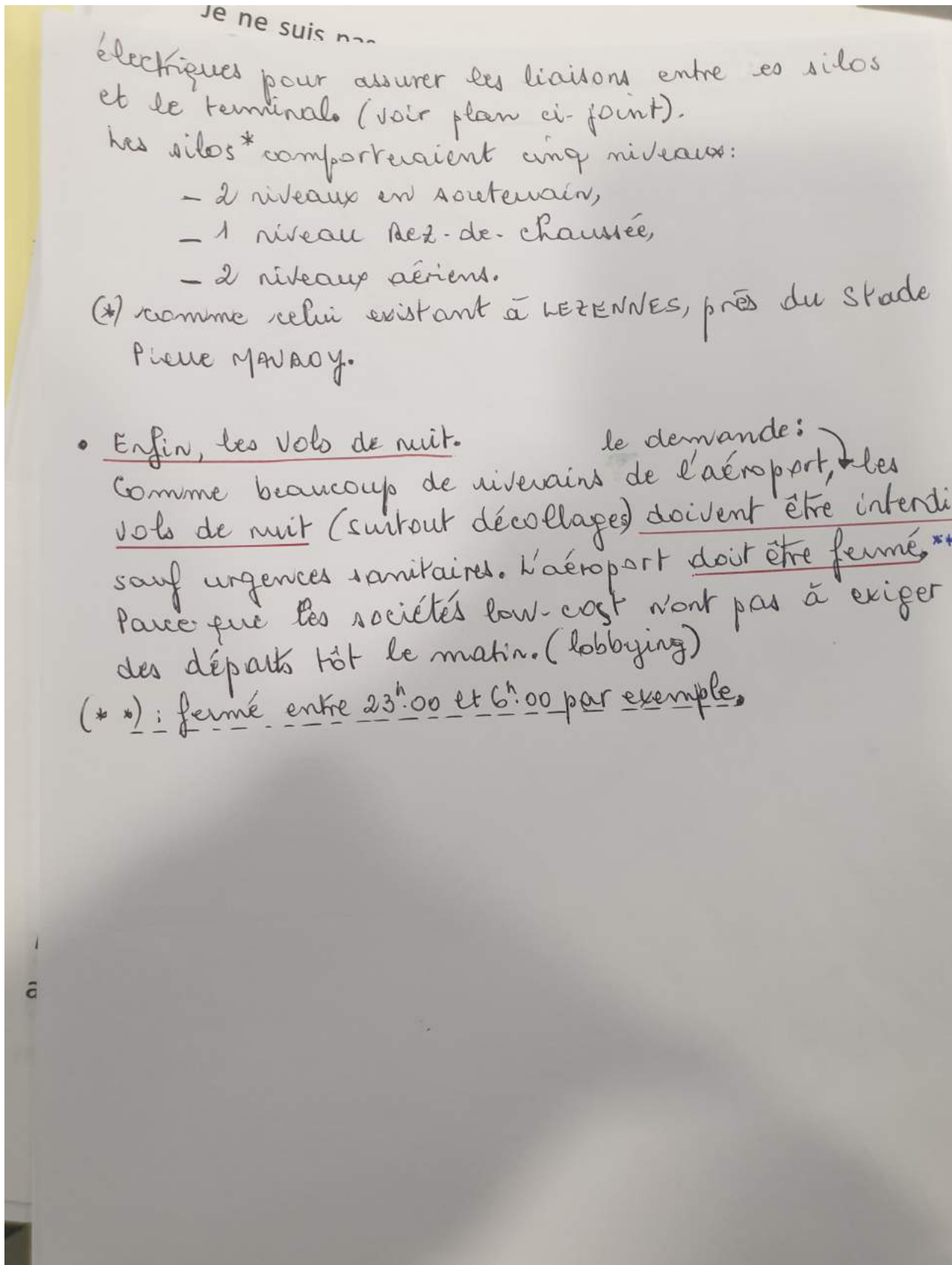
Date : 28/01/2022

Heure :

09:25

Annexe :

□



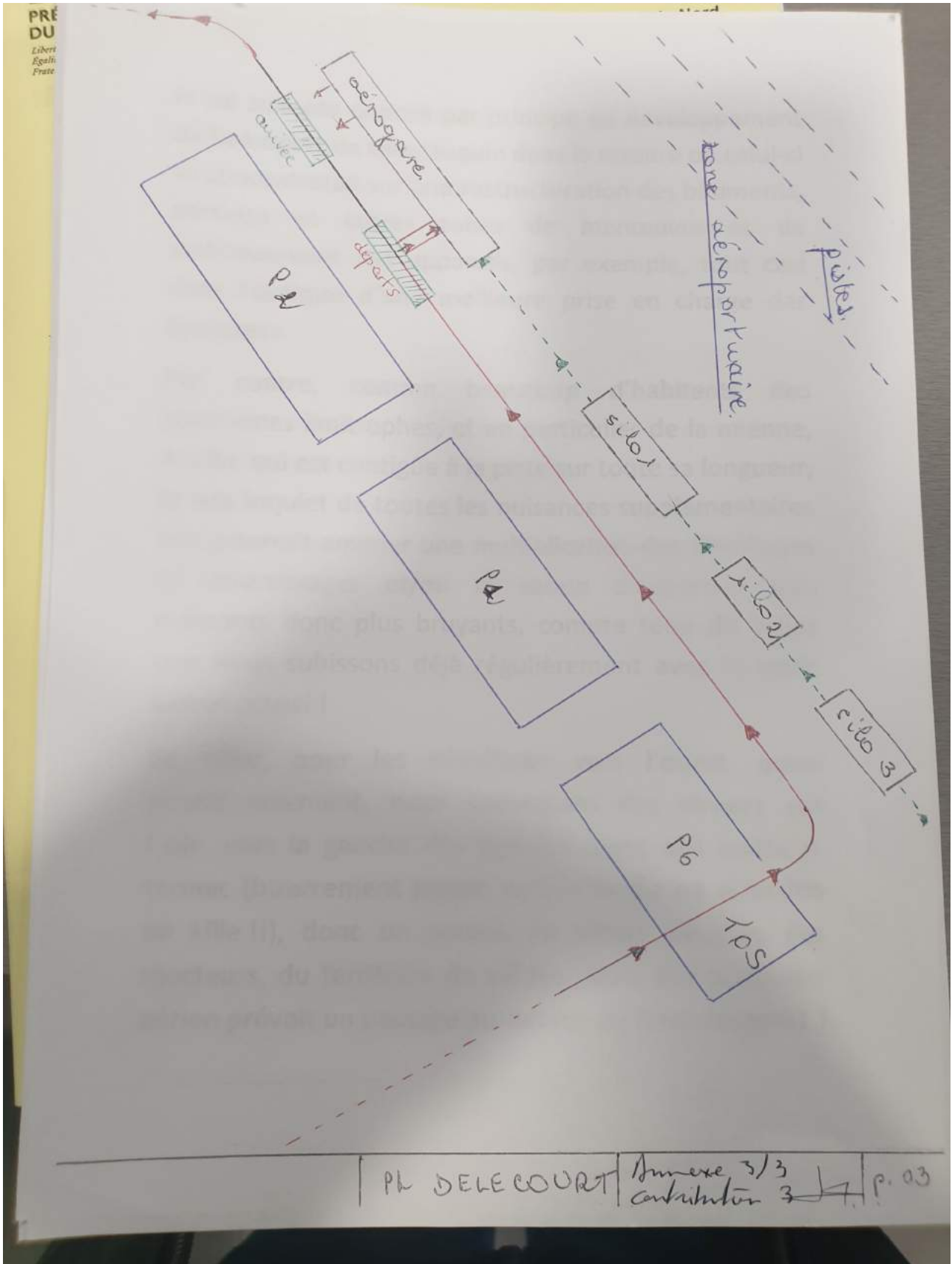
Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_0926_49966.jpg

Date : 28/01/2022

Heure :

09:26

Annexe :



PH DELECOURT Annexe 3/3
contribution 3 17 p. 03

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_0926_49967.jpg

Date :

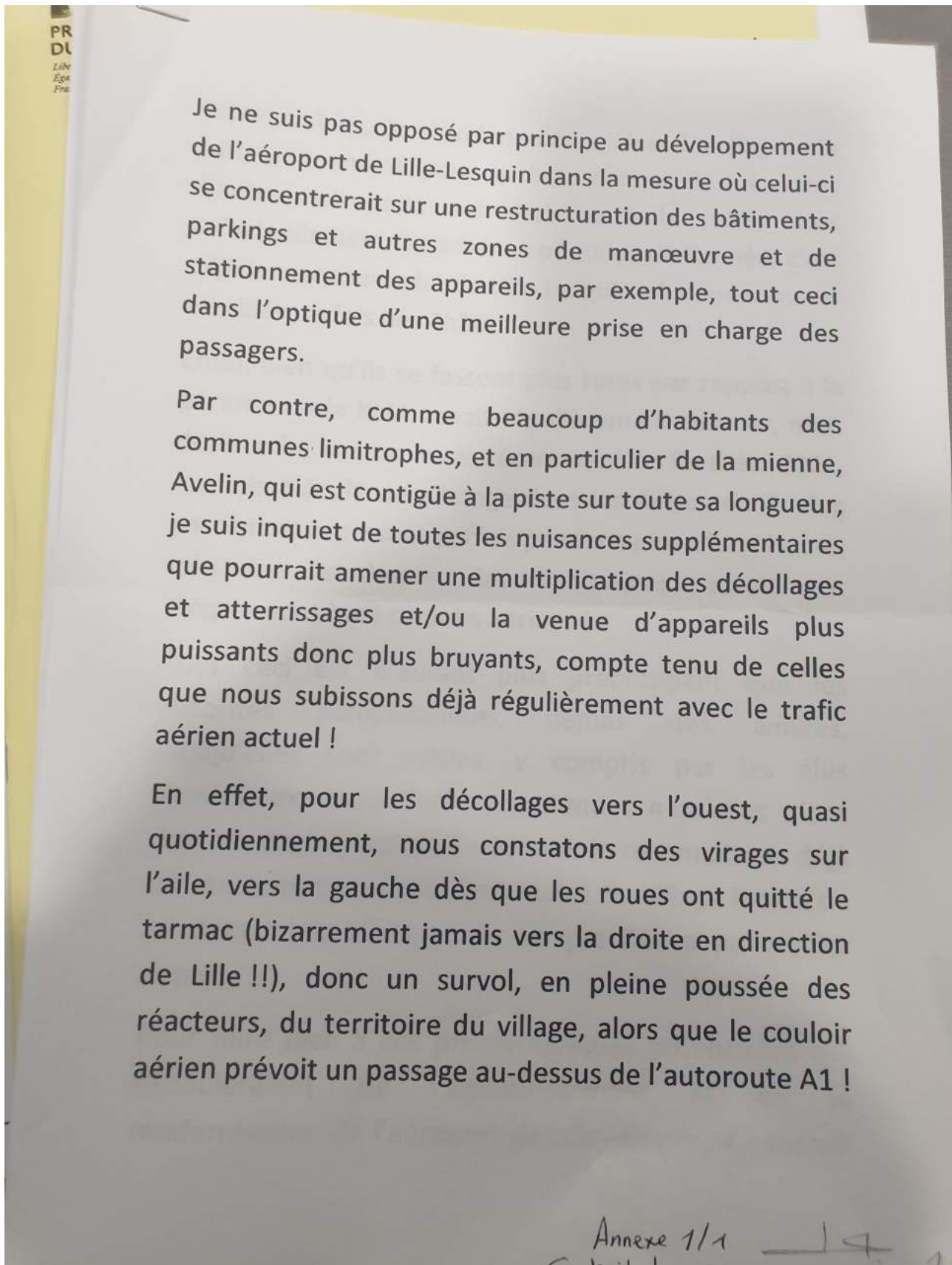
28/01/2022

Heure :

09:26

Annexe :

□



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_0926_49968.jpg
Date : 28/01/2022 Heure : 09:26
Annexe :

Le 19/01/22
Enquête Publique
Thomas VAN WYNSBERGE
3 IMPASSE FAVIER AVELIN

Oiseaux

Chouette chevêche

Des chouettes Chevêche nichent au hameau d'Ennetière à proximité de l'aéroport sur les zones 1, UB(S2) et A (S2) (notamment les parcelles 910 et 920).

L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015, l'arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national, définissent les protections dont bénéficient les Oiseaux protégés.

Ils indiquent notamment que :

- « I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
 - la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
 - la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des Oiseaux dans le milieu naturel ;
 - la perturbation intentionnelle des Oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.
- II. – Sont interdits sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

Quels seront donc les impacts pendant la période des travaux avec l'augmentation du trafic routier ainsi que les nuisances sonores sur les chouettes et sur leur reproduction et dans un second temps de manière durable avec l'augmentation du trafic aérien une fois le projet finalisé ? Quels seront les impacts de l'augmentation des nuisances sonores, notamment la nuit pour un animal nocturne ? L'étude d'impact n'est pas assez précis sur ce point.

Oiseaux migrateurs

De plus, sur la commune de Thumeries, se trouve un site ornithologique protégé (bois des 5 tailles).

Quels seront les impacts de l'augmentation du trafic aérien sur ces oiseaux notamment en période de migration et les prescriptions des arrêtés cités ci-dessus seront-ils respectés ?

Champs captants

La zone autour de l'aéroport est une zone de champs captants, la création de nouvelles routes macadamisées va réduire la surface de ces champs captants nécessaires à l'approvisionnement en eau potable de la population de la métropole lilloise. Avec l'augmentation de la population, la réduction des champs captants n'est pas une solution pérenne. Je me pose également la question de la compatibilité d'un tel projet avec le projet de novembre 2019 de la MEL « LA DÉMARCHE GARDIENNES DE L'EAU » ?

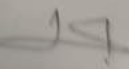
Nuisances

Le projet de l'aéroport de Lesquin visant à doubler le nombre de passagers va naturellement doubler le nombre d'avions. Les impacts sonores pour nous, habitants de la commune d'Avelin et plus particulièrement du hameau d'Ennetières seront très significatifs.

Je ne souhaite pas qu'il y ait plus de trafic notamment le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés notamment au printemps et l'été (de fin mars à fin septembre). Il est très désagréable de devoir interrompre une conversation lorsque l'on est dans son jardin à se reposer car un avion décolle ou manœuvre après avoir atterri. Ces nuisances principalement sonores et dans une moindre mesure visuelles impacteront directement notre qualité de vie et notre bien-être. Ces nuisances constituent un facteur de stress. La gêne liée au bruit entraîne de la fatigue, de l'irritabilité, de l'anxiété et parfois de l'agressivité.

Conclusion

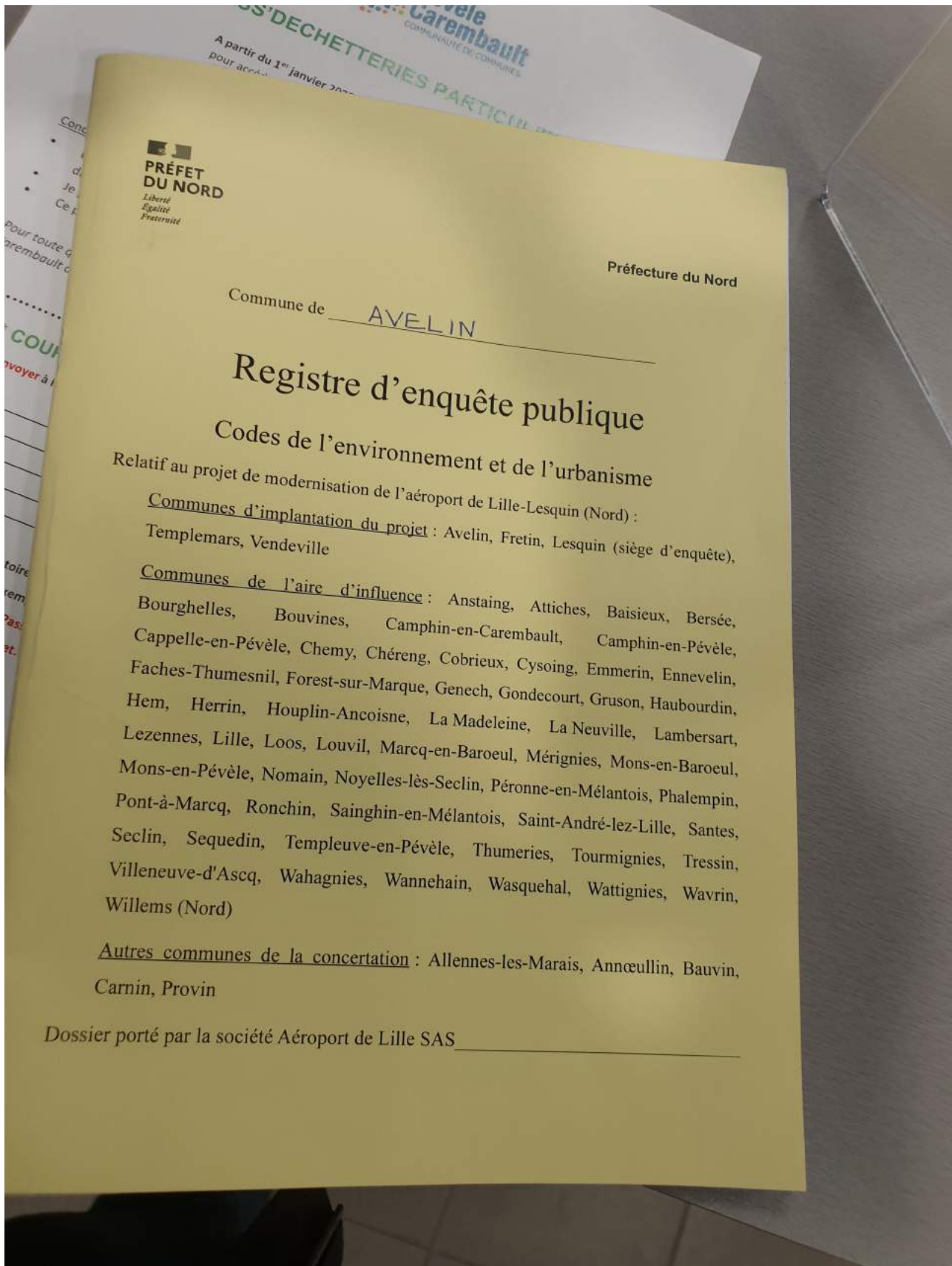
Pour l'impact du projet sur les chouettes chevêche, les oiseaux migrateurs, la réduction de la surface de champs captants et surtout l'impact sur notre qualité de vie, nous riverains d'Avelin par rapport au nuisances sonores surtout les jours fériés et les jours du week end auront un impact significatif sur notre bien-être. Je m'oppose donc formellement à ce projet d'extension de l'aéroport de Lesquin.

Annexe 2
Contribution 2 

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_0927_49969.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 09:27

Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220204_0936_50270.jpg

Date : 04/02/2022 Heure : 09:36

Annexe :

3 - Philépe DELECOURT
42 Rue de LILLE
59710 AVELIN.

J'ai rencontré le commissaire enquêteur,
ce jour, jeudi 27 janvier 2022, en mairie d'AVELIN.
Jel lui ai transmis ma contribution.

Cette contribution concerne
l'annexe 3 au présent rapport.

Delecourt P.

Publilégal

28/01/2022

Publilégal

04/02/2022

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_0937_50271.jpg

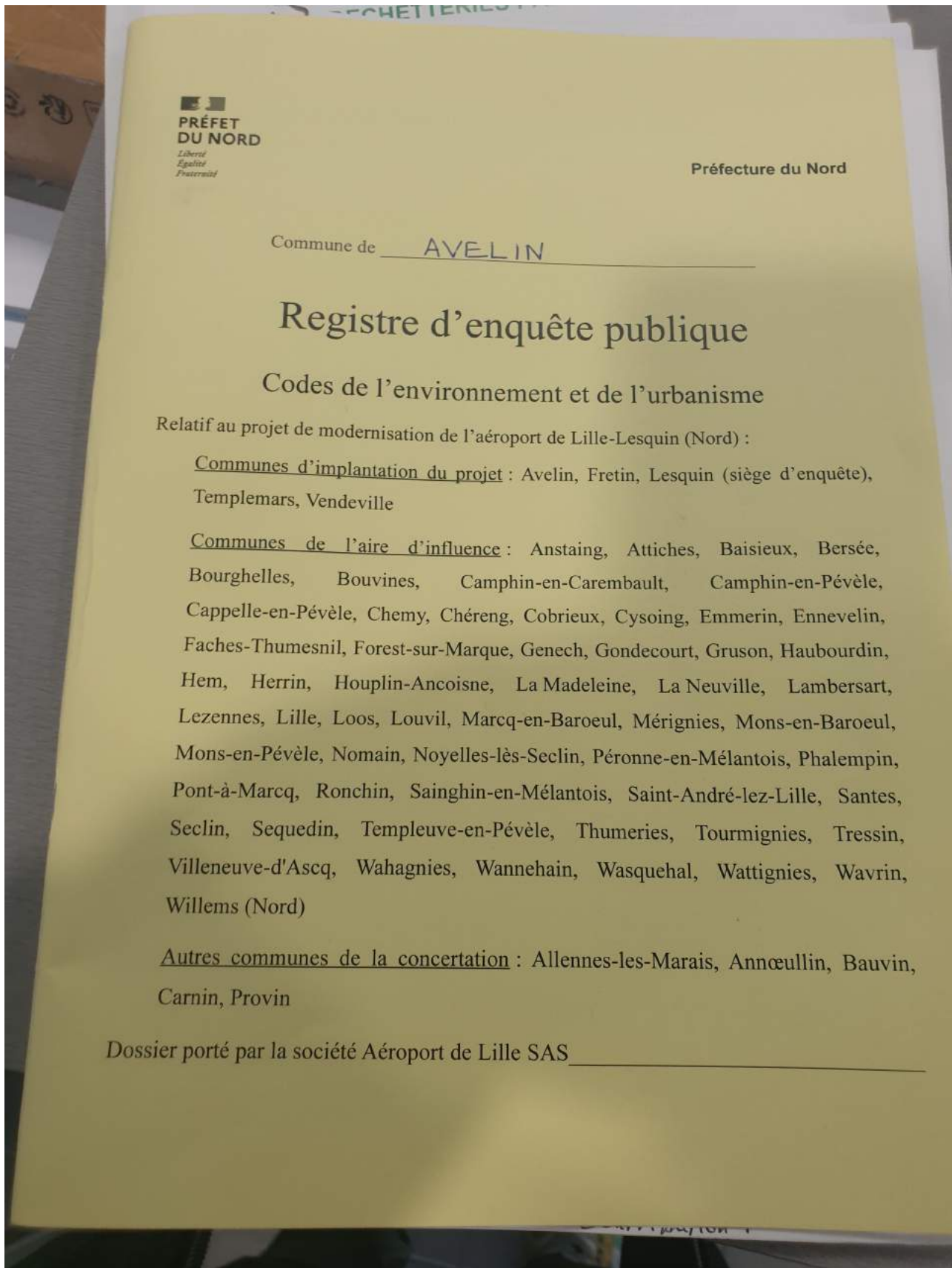
Date :

04/02/2022

Heure :

09:37

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_0955_51735.jpg

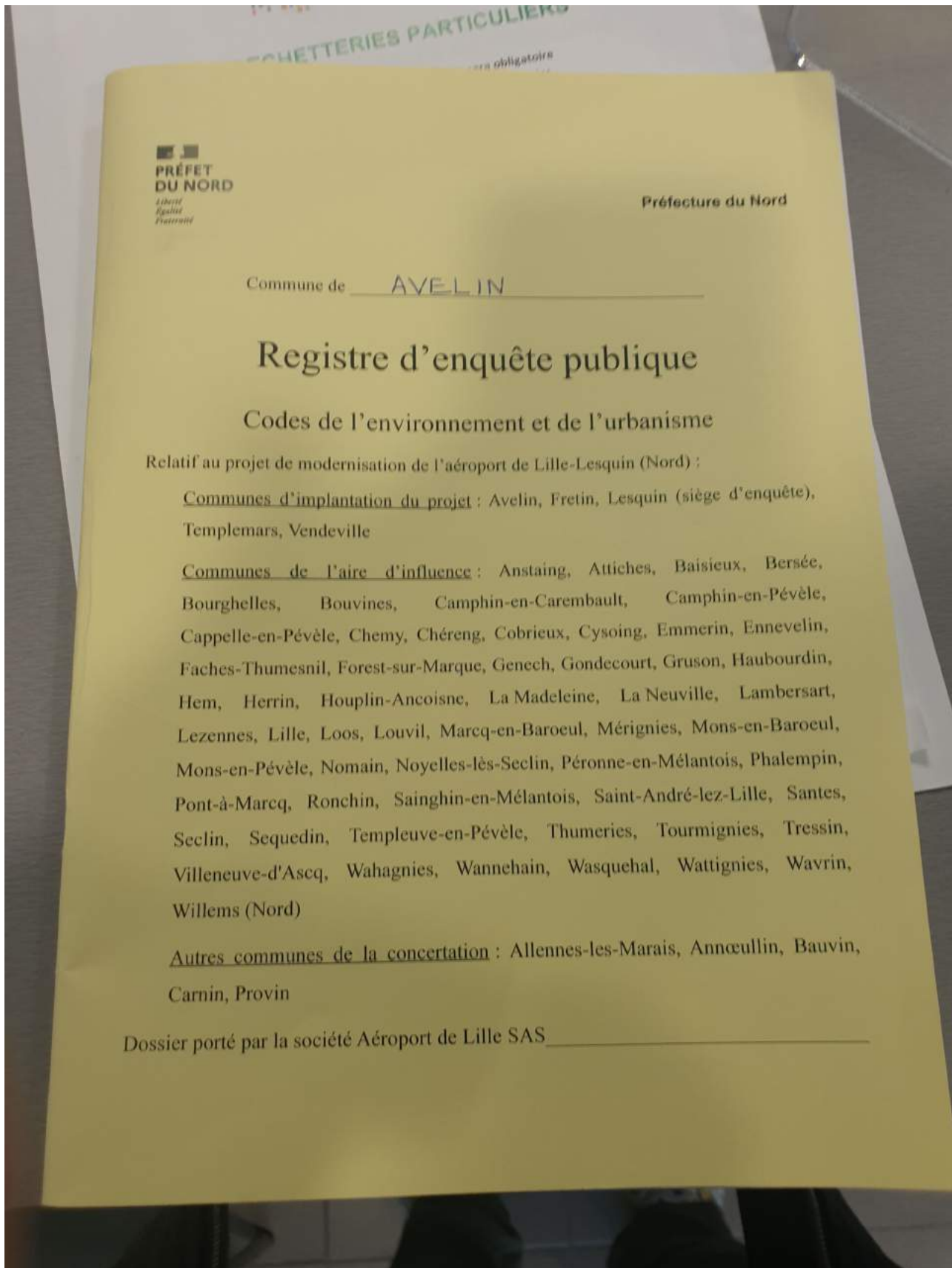
Date :

25/02/2022

Heure :

09:55

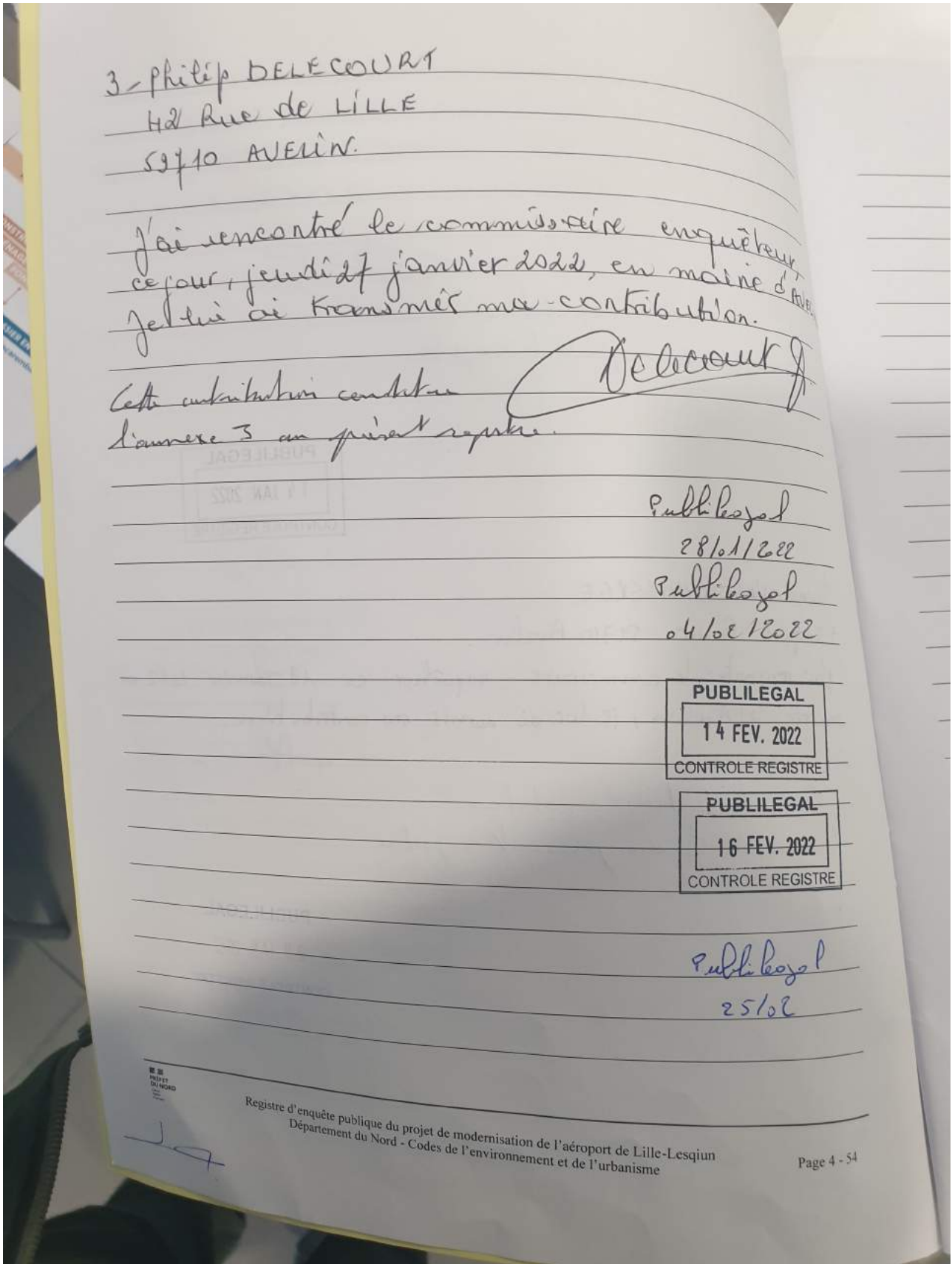
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220225_0955_51736.jpg

Date : 25/02/2022 Heure : 09:55

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_0956_51737.jpg

Date :

25/02/2022

Heure :

09:56

Annexe :

Le 19/01/22
Enquête Publique
Thomas VAN WYNSBERGE
3 IMPASSE FAVIER AVELIN

Oiseaux

Chouette chevêche

Des chouettes Chevêche nichent au hameau d'Ennetière à proximité de l'aéroport sur les zones 1, UB(S2) et A (S2) (notamment les parcelles 910 et 920).

L'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015, l'arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national, définissent les protections dont bénéficient les Oiseaux protégés.

Ils indiquent notamment que :

« I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des Oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des Oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. – Sont interdits sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

Quels seront donc les impacts pendant la période des travaux avec l'augmentation du trafic routier ainsi que les nuisances sonores sur les chouettes et sur leur reproduction et dans un second temps de manière durable avec l'augmentation du trafic aérien une fois le projet finalisé ? Quels seront les impacts de l'augmentation des nuisances sonores, notamment la nuit pour un animal nocturne ? L'étude d'impact n'est pas assez précise sur ce point.

Oiseaux migrateurs

De plus, sur la commune de Thumeries, se trouve un site ornithologique protégé (bois des 5 tailles).

Quels seront les impacts de l'augmentation du trafic aérien sur ces oiseaux notamment en période de migration et les prescriptions des arrêtés cités ci-dessus seront-ils respectés ?

Champs captants

La zone autour de l'aéroport est une zone de champs captants, la création de nouvelles routes macadamisées va réduire la surface de ces champs captants nécessaires à l'approvisionnement en eau potable de la population de la métropole lilloise. Avec l'augmentation de la population, la réduction des champs captants n'est pas une solution pérenne. Je me pose également la question de la compatibilité d'un tel projet avec le projet de novembre 2019 de la MEL « LA DÉMARCHE GARDIENNES DE L'EAU » ?

Nuisances

Le projet de l'aéroport de Lesquin visant à doubler le nombre de passagers va naturellement doubler le nombre d'avions. Les impacts sonores pour nous, habitants de la commune d'avelin et plus particulièrement du hameau d'Ennetières seront très significatifs.

Je ne souhaite pas qu'il y ait plus de trafic notamment le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés notamment au printemps et l'été (de fin mars à fin septembre). Il est très désagréable de devoir interrompre une conversation lorsque l'on est dans son jardin à se reposer car un avion décolle ou manœuvre après avoir atterri. Ces nuisances principalement sonores et dans une moindre mesure visuelles impacteront directement notre qualité de vie et notre bien-être. Ces nuisances constituent un facteur de stress. La gêne liée au bruit entraîne de la fatigue, de l'irritabilité, de l'anxiété et parfois de l'agressivité.

Conclusion

Pour l'impact du projet sur les chouettes chevêche, les oiseaux migrateurs, la réduction de la surface de champs captants et surtout l'impact sur notre qualité de vie, nous riverains d'avelin par rapport au nuisances sonores surtout les jours fériés et les jours du week end auront un impact significatif sur notre bien-être. Je m'oppose donc formellement à ce projet d'extension de l'aéroport de Lesquin.

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1003_49576.jpg
Date : 20/01/2022 Heure : 10:03
Annexe :

Commune de FRETIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0911_49352.jpg

Date : 14/01/2022 Heure : 09:11

Annexe :

Commune de FRETIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

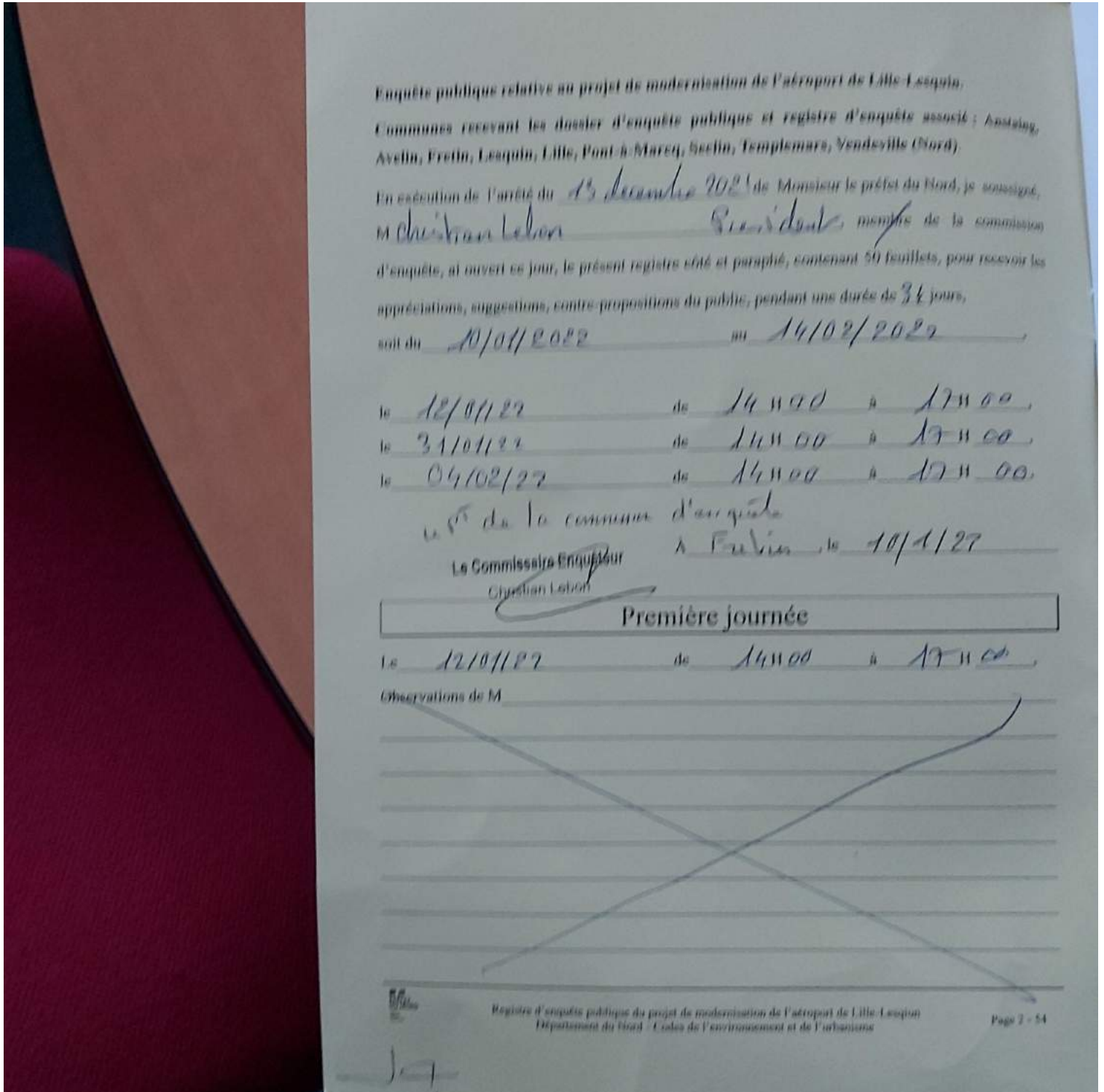
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

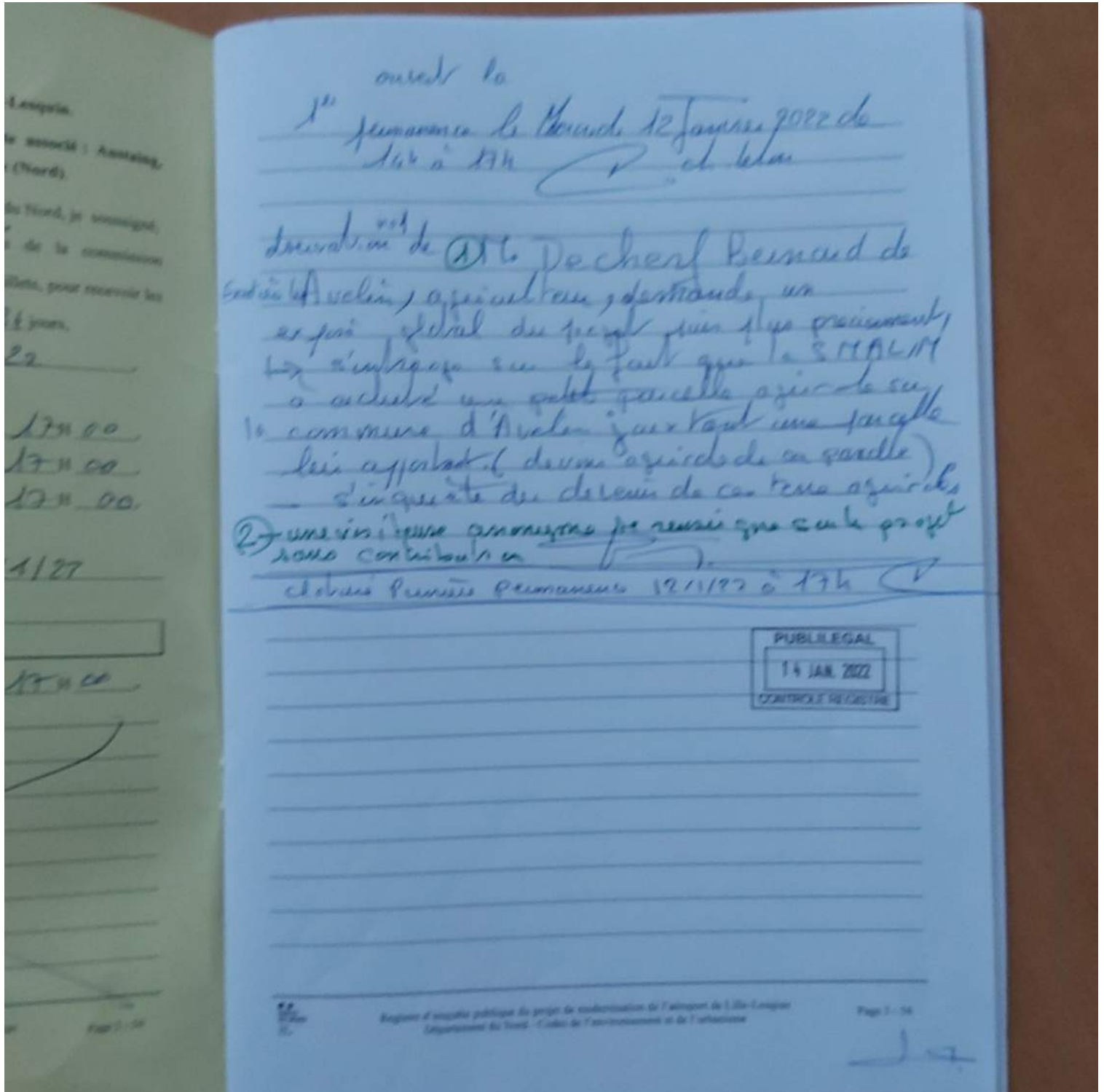
Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0911_49353.jpg

Date : 14/01/2022 Heure : 09:11

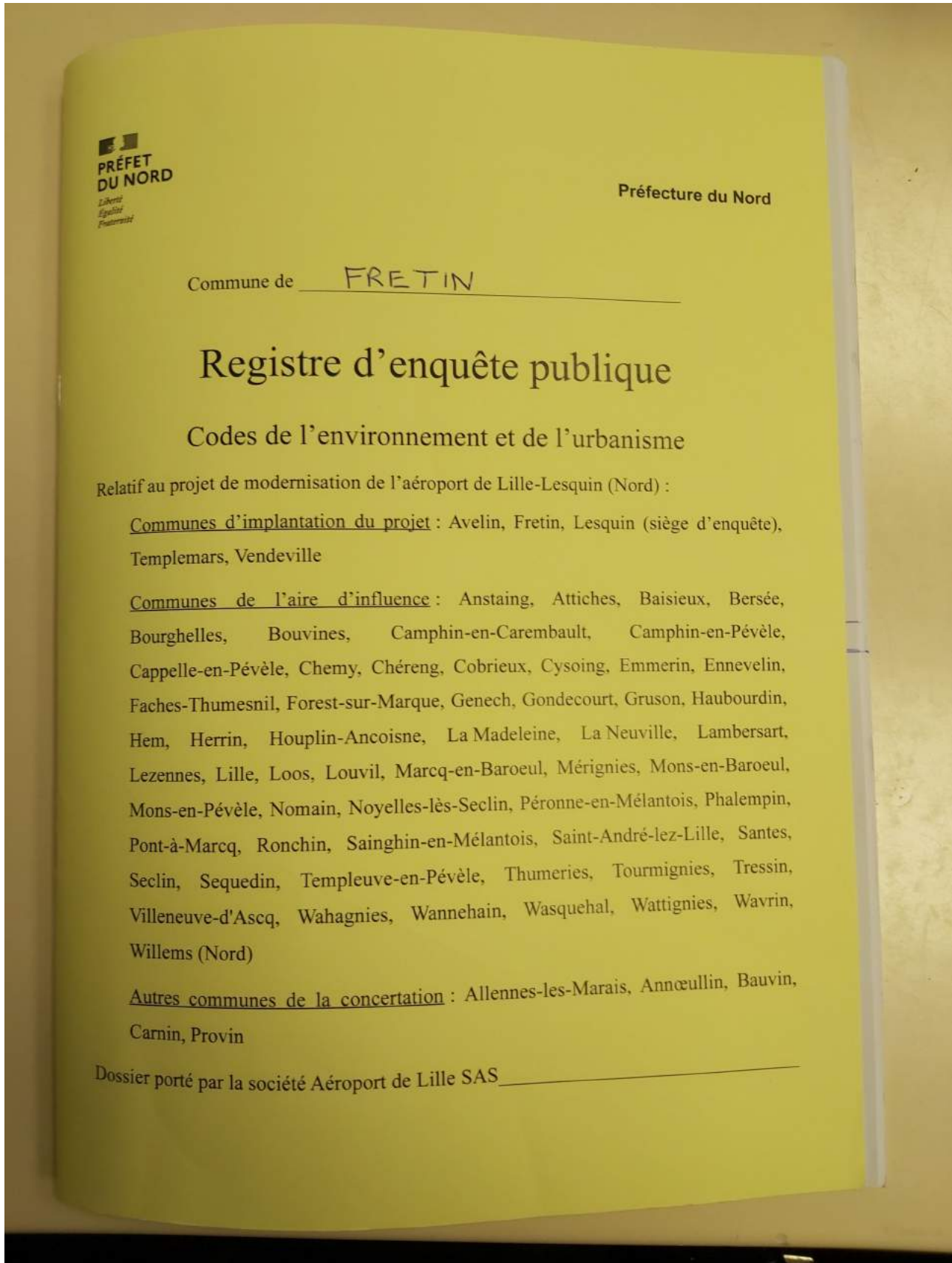
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0911_49354.jpg
Date : 14/01/2022 Heure : 09:11
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0911_49355.jpg
 Date : 14/01/2022 Heure : 09:11
 Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1211_49600.jpg
 Date : 20/01/2022 Heure : 12:11
 Annexe :

ouvert la
1^{ère} permanence le Mercredi 12 Janvier 2022 de
14h à 17h

observation de ^{not} (1) M. Decherf Bernard de
Ennèze (Avelin), agriculteur, demande un
exposé global du projet puis plus précisément,
→ s'interroge sur le fait que la SMALIM
a acheté une petite parcelle agricole sur
la commune d'Avelin (à côté d'une parcelle
lui appartenant (devant agricole de sa parcelle)
s'interroge du devenir de ces terres agricoles
(2) une visiteuse anonyme se renseigne sur le projet
sans contribution

cloture Première Permanence 12/1/22 à 17h

PUBLILEGAL
14 JAN. 2022
CONTROLE REGISTRE

PUBLILEGAL
20 JAN. 2022
CONTROLE REGISTRE

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220120_1211_49601.jpg

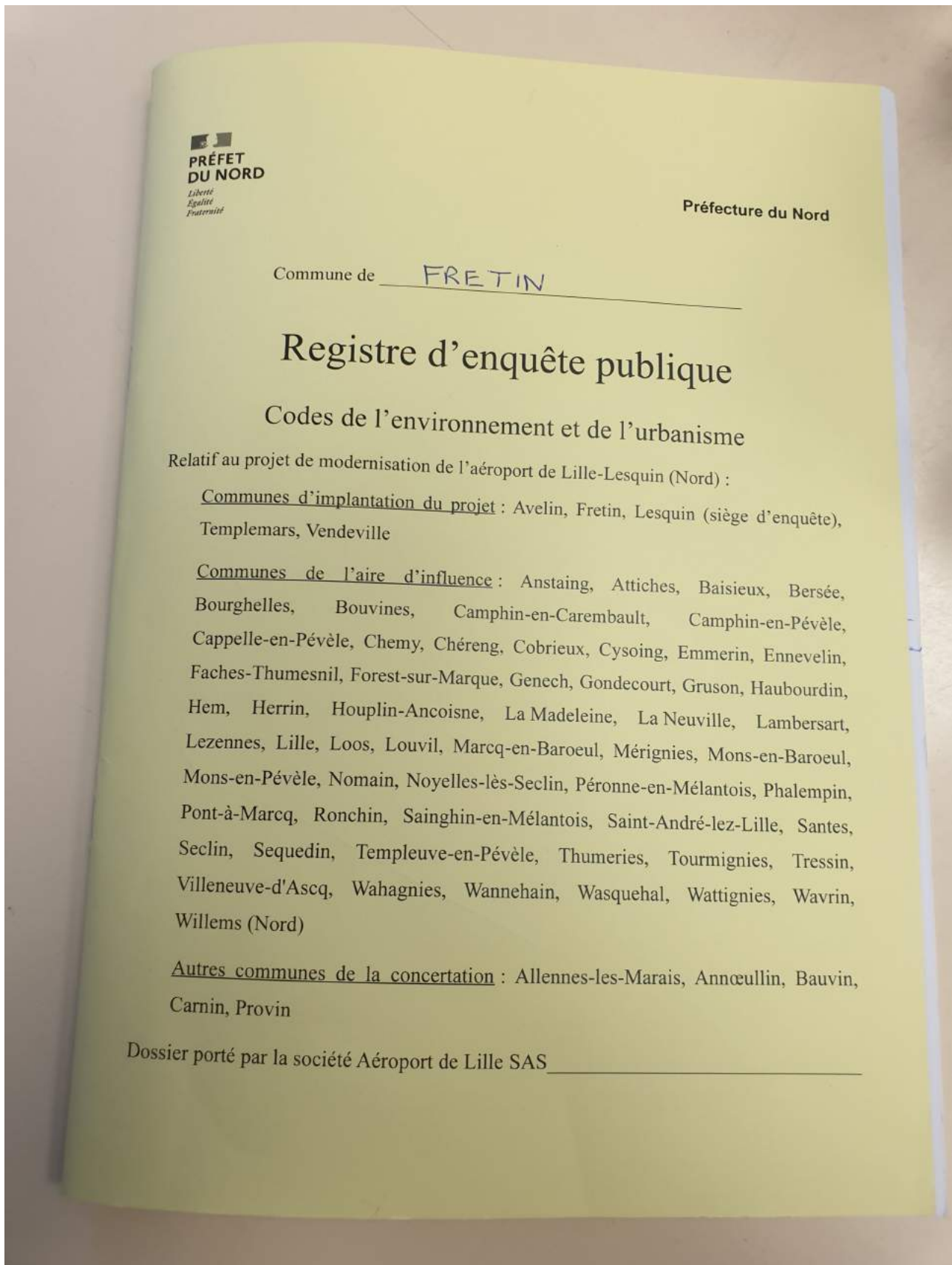
Date :

20/01/2022

Heure :

12:11

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_1003_49973.jpg

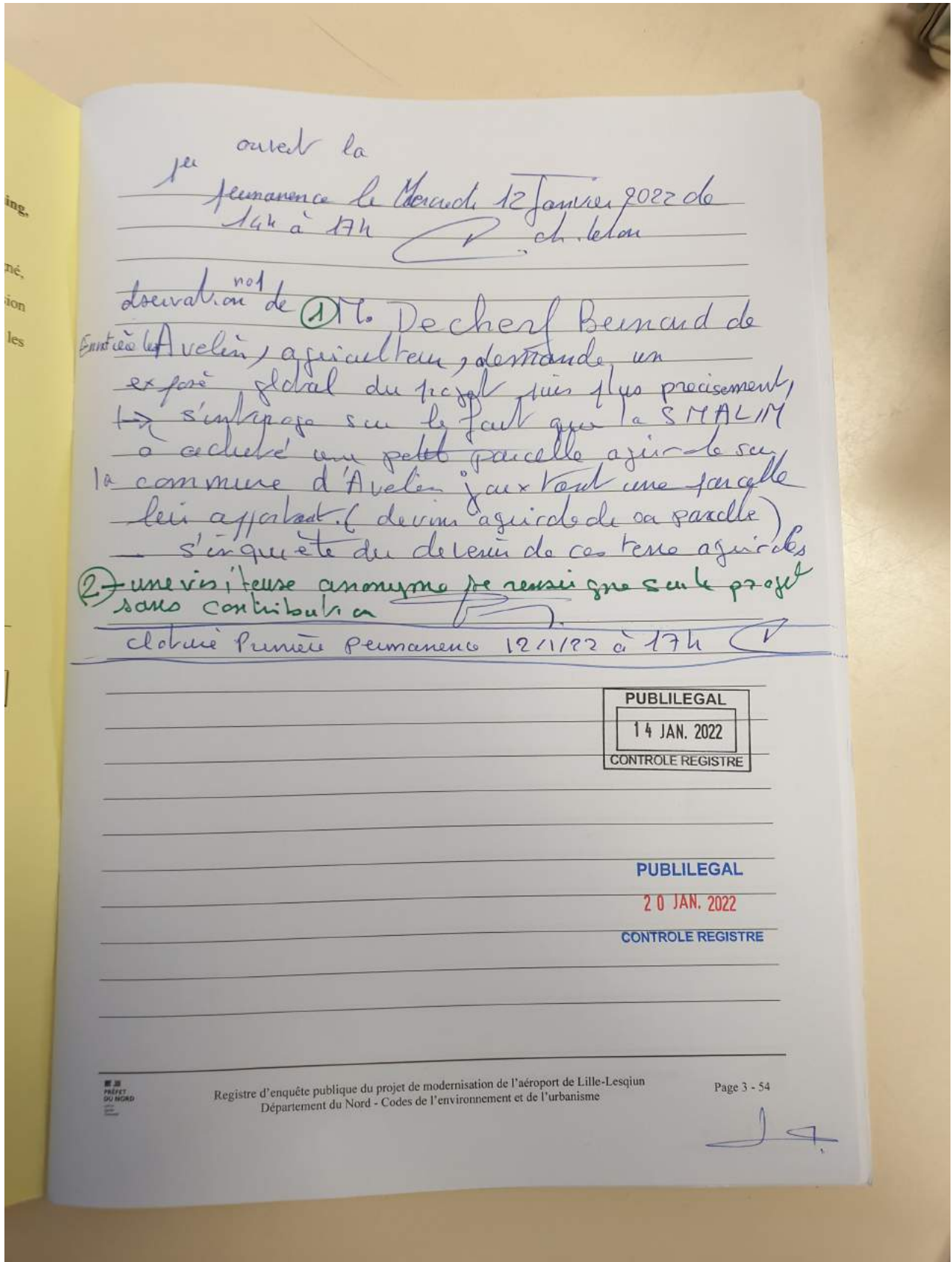
Date :

28/01/2022

Heure :

10:03

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_1003_49974.jpg

Date :

28/01/2022

Heure :

10:03

Annexe :

□

Commune de FRETIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

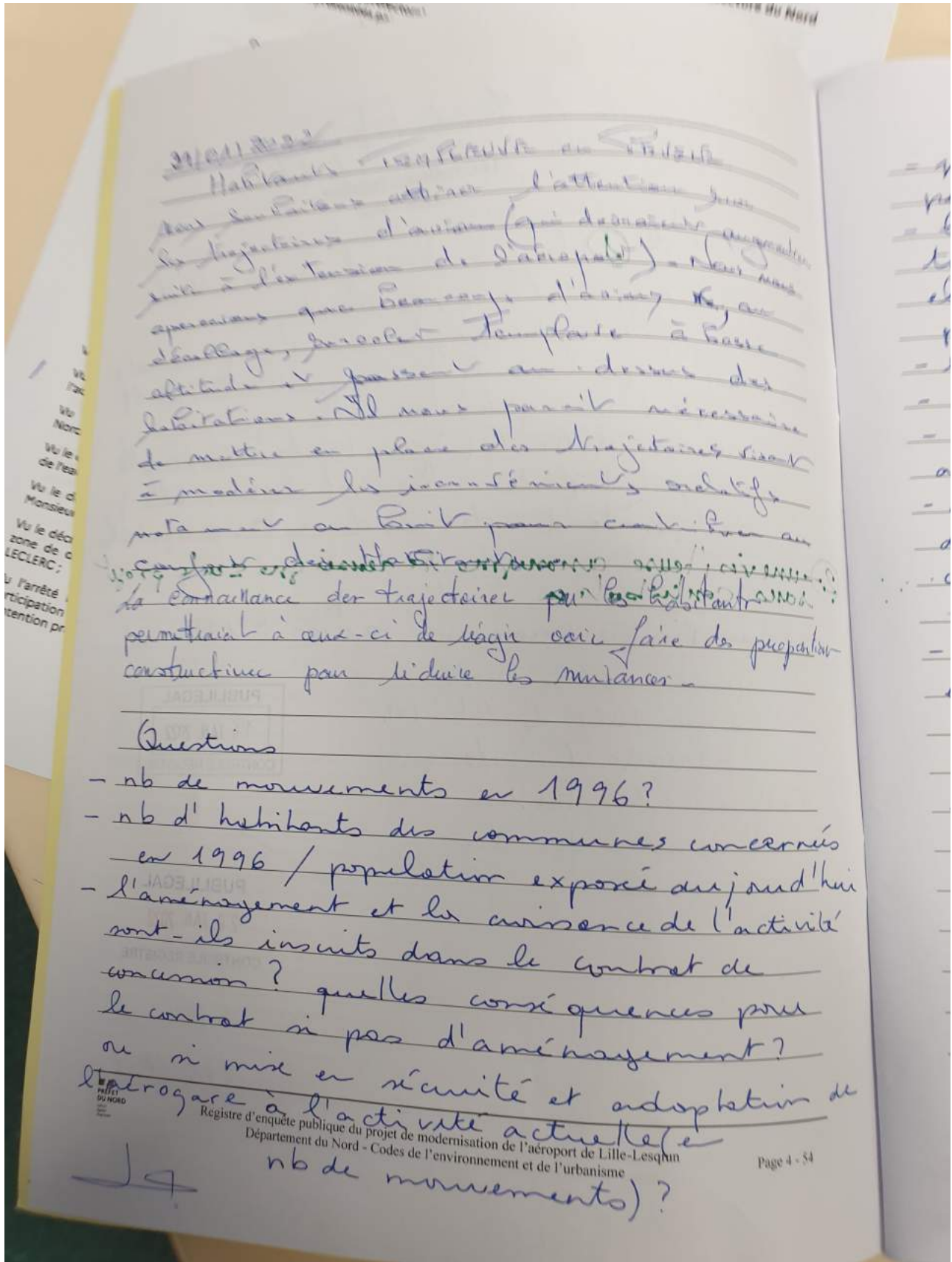
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220204_1007_50274.jpg

Date : 04/02/2022 Heure : 10:07

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1008_50275.jpg

Date :

04/02/2022

Heure :

10:08

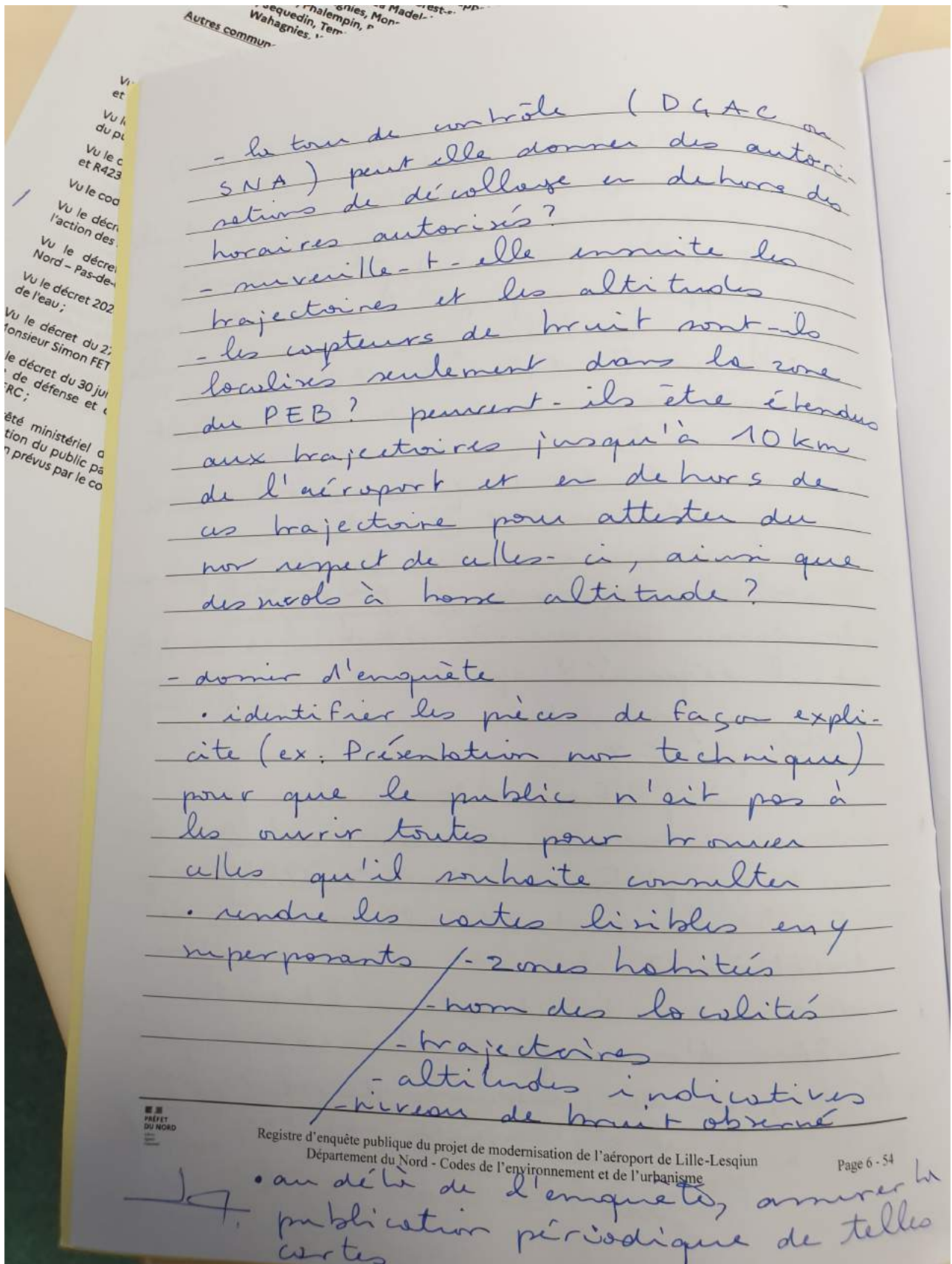
Annexe :

- pourquoi le taxi way ne conduit-il pas en début de piste ?
- les aménagements de l'aérogare sont-ils tous nécessaires et des économies sont-elles possibles pour s'adapter ^{à une activité} ~~monétaire~~ par rapport au projet d'ensemble à 2039 ?
- l'emprise de l'aérogare augmente-t-elle ?
- quelle est l'artificialisation en ha ?
- le projet de bureaux est-il vraiment abandonné ?
- qui surveille les trajectoires et les altitudes, quelles sont les suites des contraventions : communication, pénalisation, interdiction de ^{au public} ~~compagnes~~
- le niveau moyen sur 24 heures en dB est-il dépassé ? peut-on envisager une augmentation du bruit ^{à l'avenir} ~~ou il est déjà~~ dépassé ?
- peut-on plafonner le nombre de mouvements au niveau actuel ?
- peut-on plafonner les émissions de GES ? les concilier avec le territoire ?
- peut-on concilier entre le maître d'ouvrage et les compagnies le respect des horaires de vol ?
des trajectoires ?
des altitudes de vol ?

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220204_1008_50276.jpg

Date : 04/02/2022 Heure : 10:08

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1008_50277.jpg

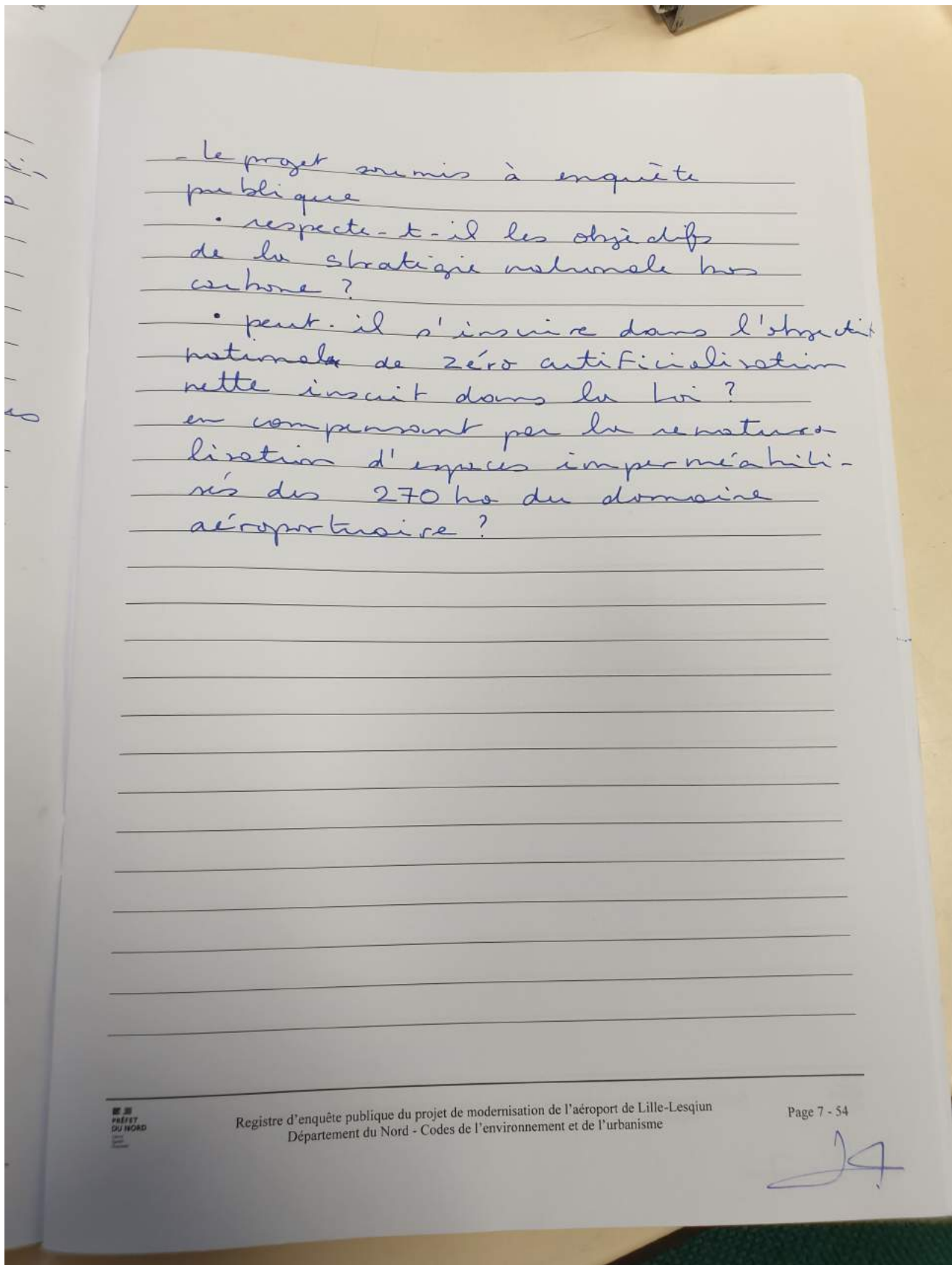
Date :

04/02/2022

Heure :

10:08

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1008_50278.jpg

Date :

04/02/2022

Heure :

10:08

Annexe :

Commune de FRETIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_100919.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:09

Annexe :

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.
Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

En exécution de l'arrêté du 13 décembre 2021 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné, M Christian Lebon **Président**, membre de la commission d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de 34 jours, soit du 10/01/2022 au 14/02/2022.

le 12/01/22 de 14 H 00 à 17 H 00,
 le 31/01/22 de 14 H 00 à 17 H 00,
 le 04/02/22 de 14 H 00 à 12 H 00.

à l'IP de la commune d'enquête
 à Fulvin, le 10/1/22

Le Commissaire Enquêteur
 Christian Lebon

Première journée

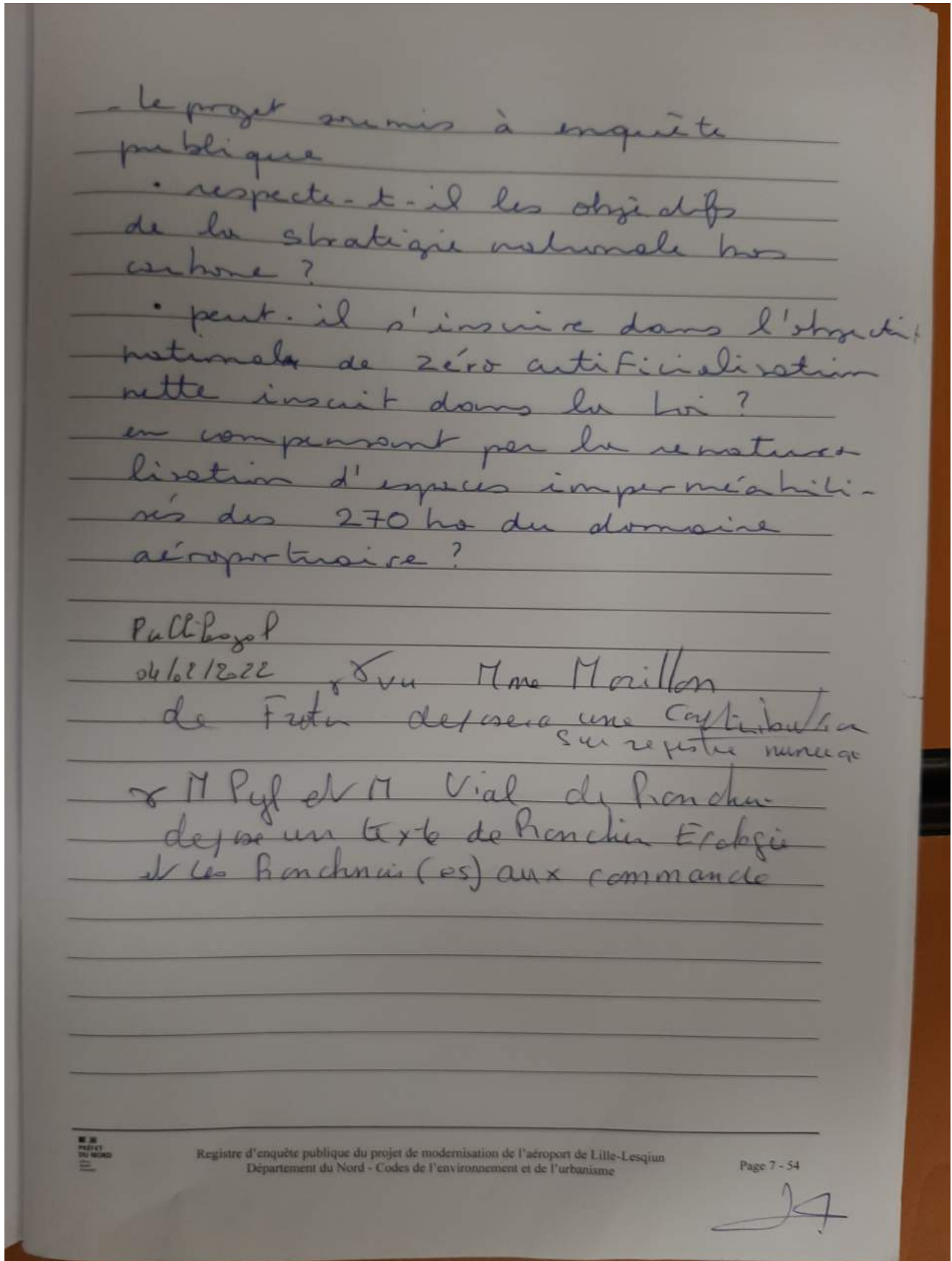
Le 12/01/22 de 14 H 00 à 17 H 00.

Observations de M _____

Page 2 - 54

Registre d'enquête publique du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
 Département du Nord - Codes de l'environnement et de l'urbanisme

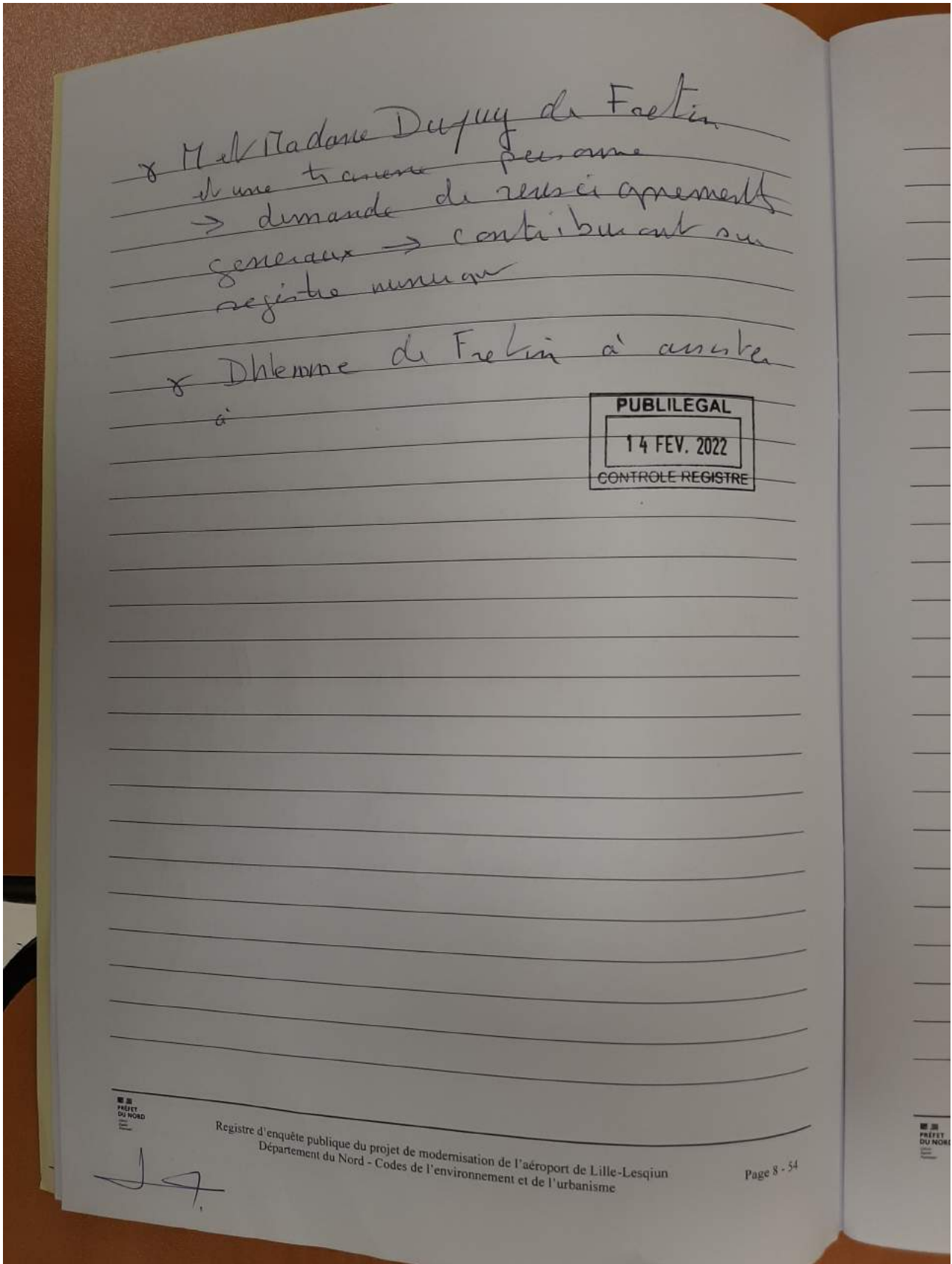
Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_100931.jpg
 Date : 14/02/2022 Heure : 10:09
 Annexe :



Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_101000.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:10

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_101024.jpg

Date :

14/02/2022

Heure :

10:10

Annexe :



VŒU CONCERNANT LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'AEROPORT DE LILLE-LESQUIN

Considérant l'objectif de limitation du réchauffement climatique mondial à 1,5°C recommandé par les scientifiques pour éviter des conséquences désastreuses pour l'Humanité,

Considérant la déclaration d'urgence climatique et écologique décrétée le 13 octobre 2020 par la ville de Ronchin,

Considérant que l'avion est le moyen de transport qui émet le plus de gaz à effet de serre qui soit, et que, pour une part des déplacements, des alternatives existent et doivent s'y substituer (train, visioconférence...),

Considérant la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat « Limiter les effets néfastes du transport aérien » proposant entre autres d'interdire la construction de nouveaux aéroport et l'extension des aéroports existants »,

Considérant qu'à ce jour les navettes et transports en commun ne représentent que 5% des voyages pour venir et repartir de Lesquin et que même avec l'objectif hasardeux de 17%, notre commune et celles alentours seront impactées par l'augmentation du trafic routier et ses émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que le projet du groupement Aéroport de Lille SAS, exploitant de l'aéroport situé dans la commune voisine de Lesquin, de « moderniser » ses infrastructures afin de :

- passer de 2,2 millions de passagers en 2019 à 3,9 millions en 2039 ;
- passer d'une aérogare de 18000 m² à 33400 m² de surface et d'aménager 1722 places de parking supplémentaires en imperméabilisant une surface de 17 hectares ;

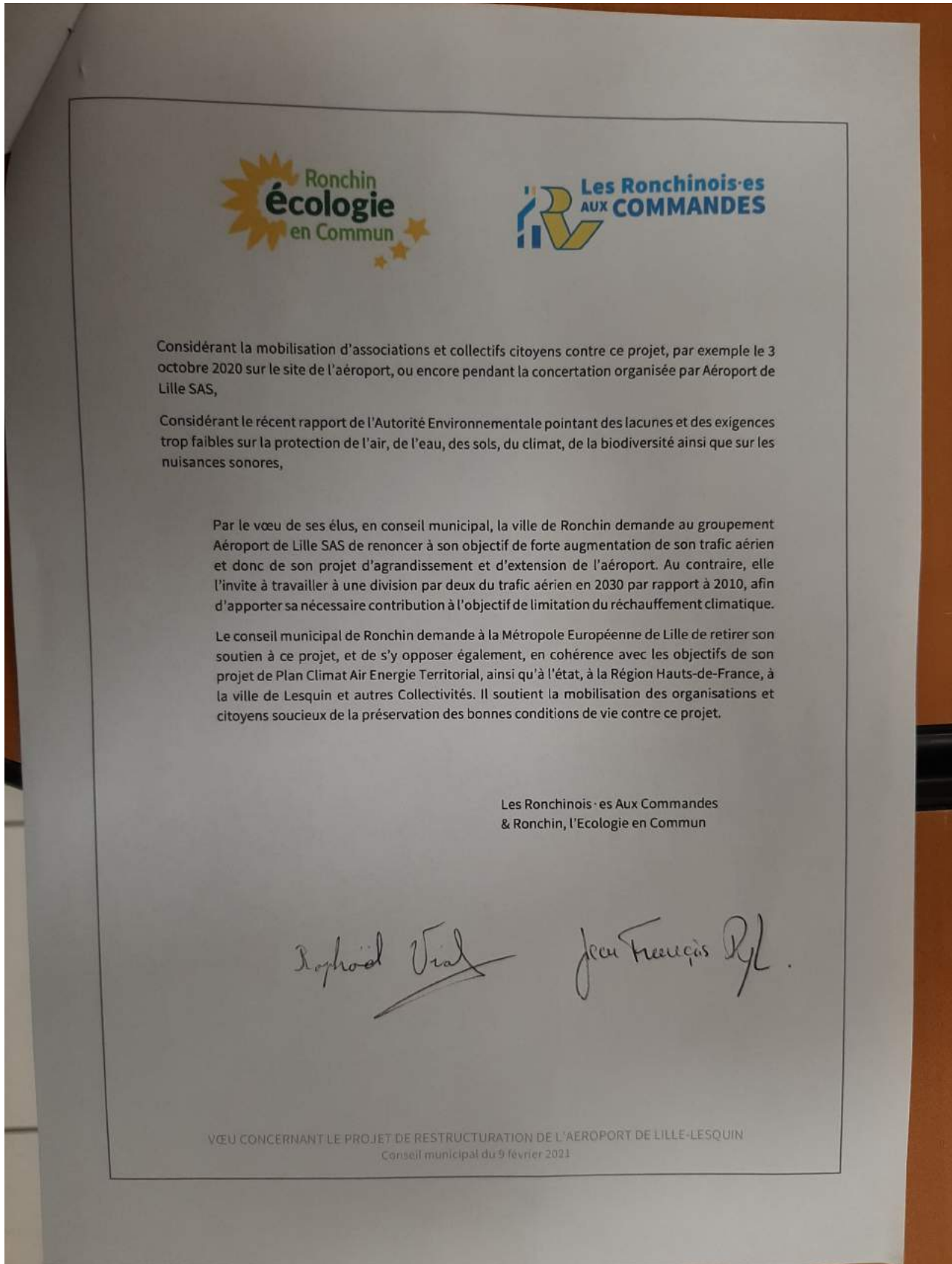
est manifestement en contradiction avec l'Accord de Paris et plus largement avec les enjeux climatiques et écologiques actuels,

VŒU CONCERNANT LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'AEROPORT DE LILLE-LESQUIN
Conseil municipal du 9 février 2021

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_101034.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:10

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_101047.jpg

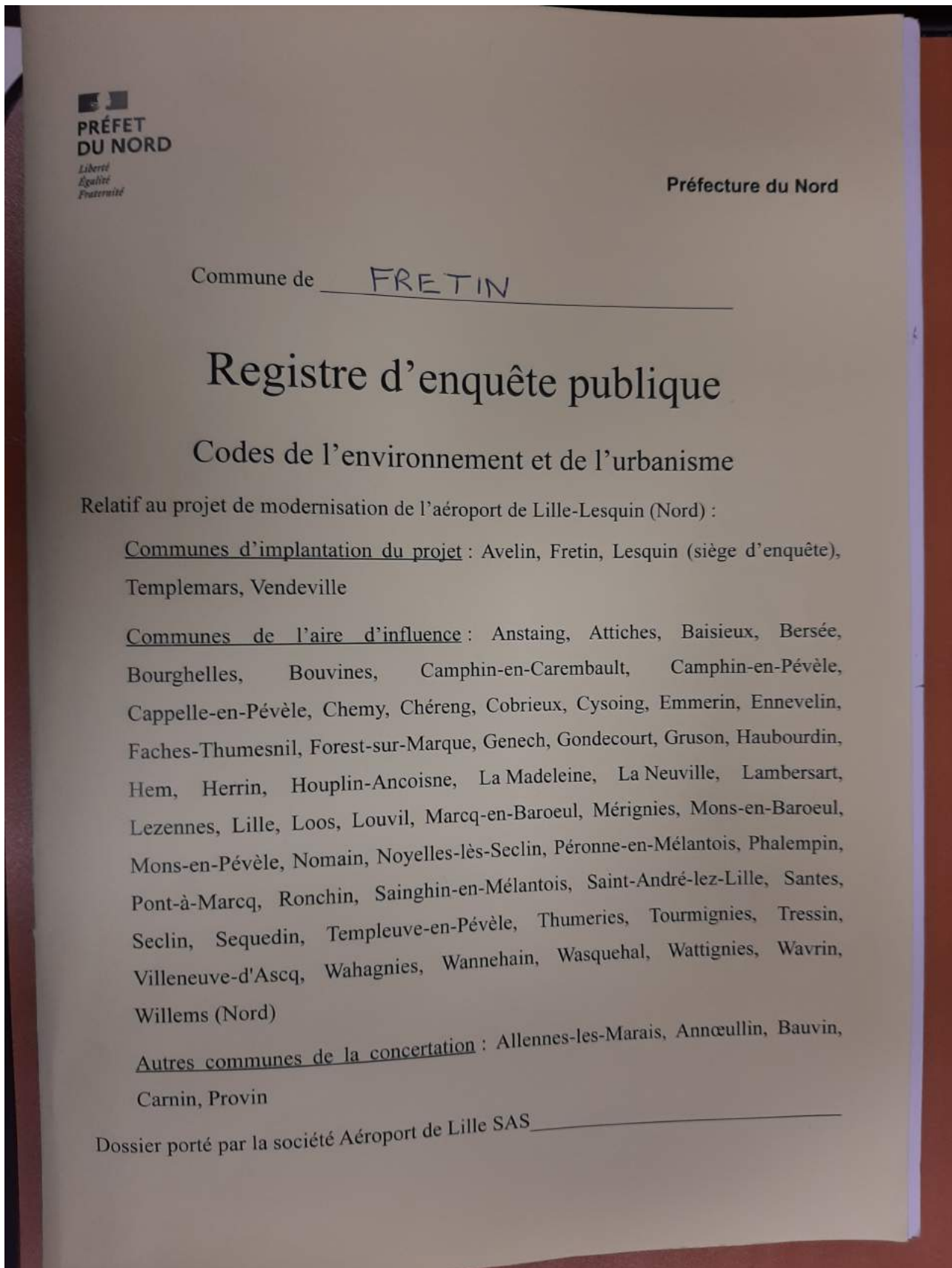
Date :

14/02/2022

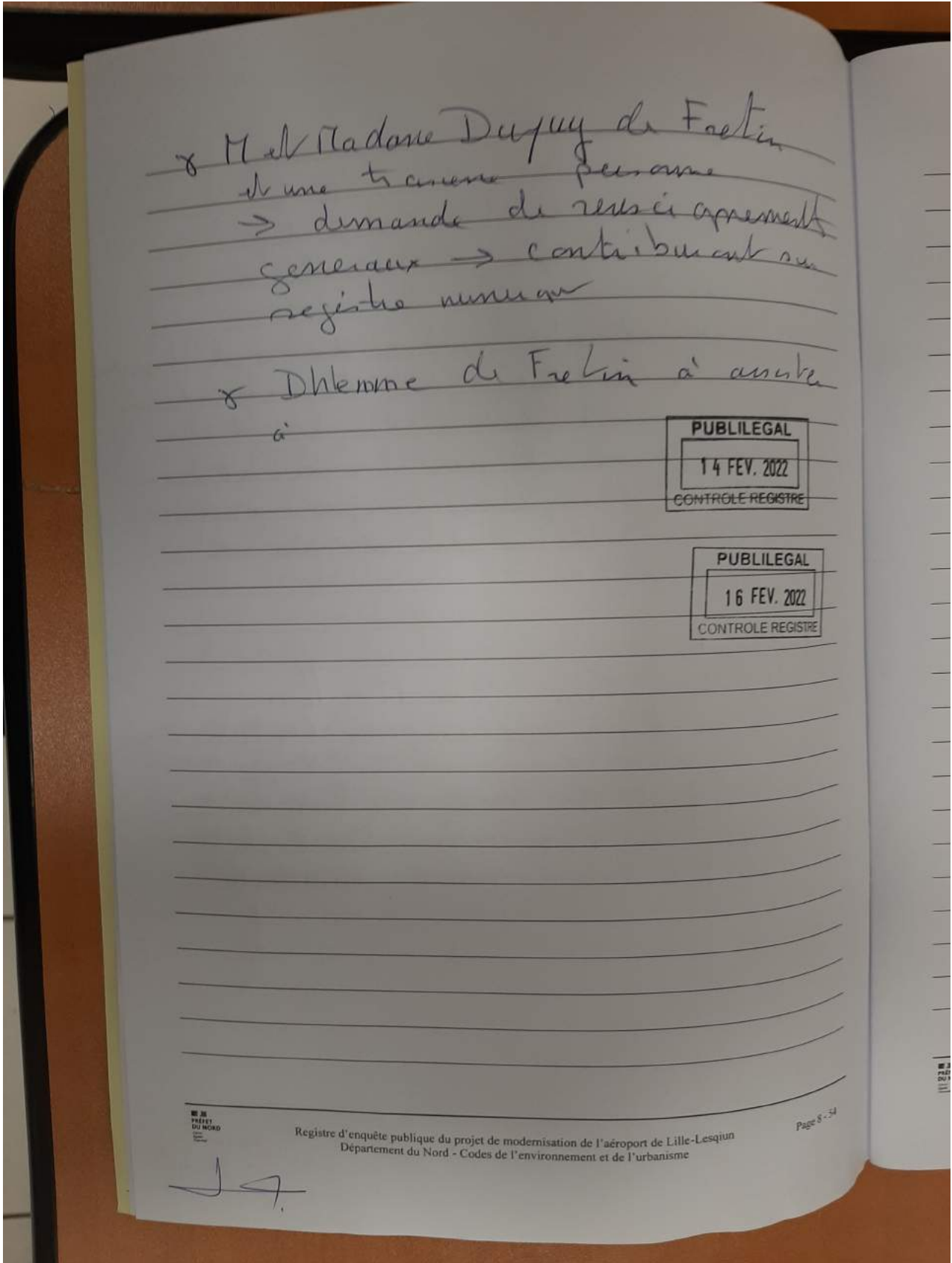
Heure :

10:10

Annexe :



Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_105851.jpg
 Date : 16/02/2022 Heure : 10:58
 Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220216_105912.jpg

Date :

16/02/2022

Heure :

10:59

Annexe :

Commune de FRETIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

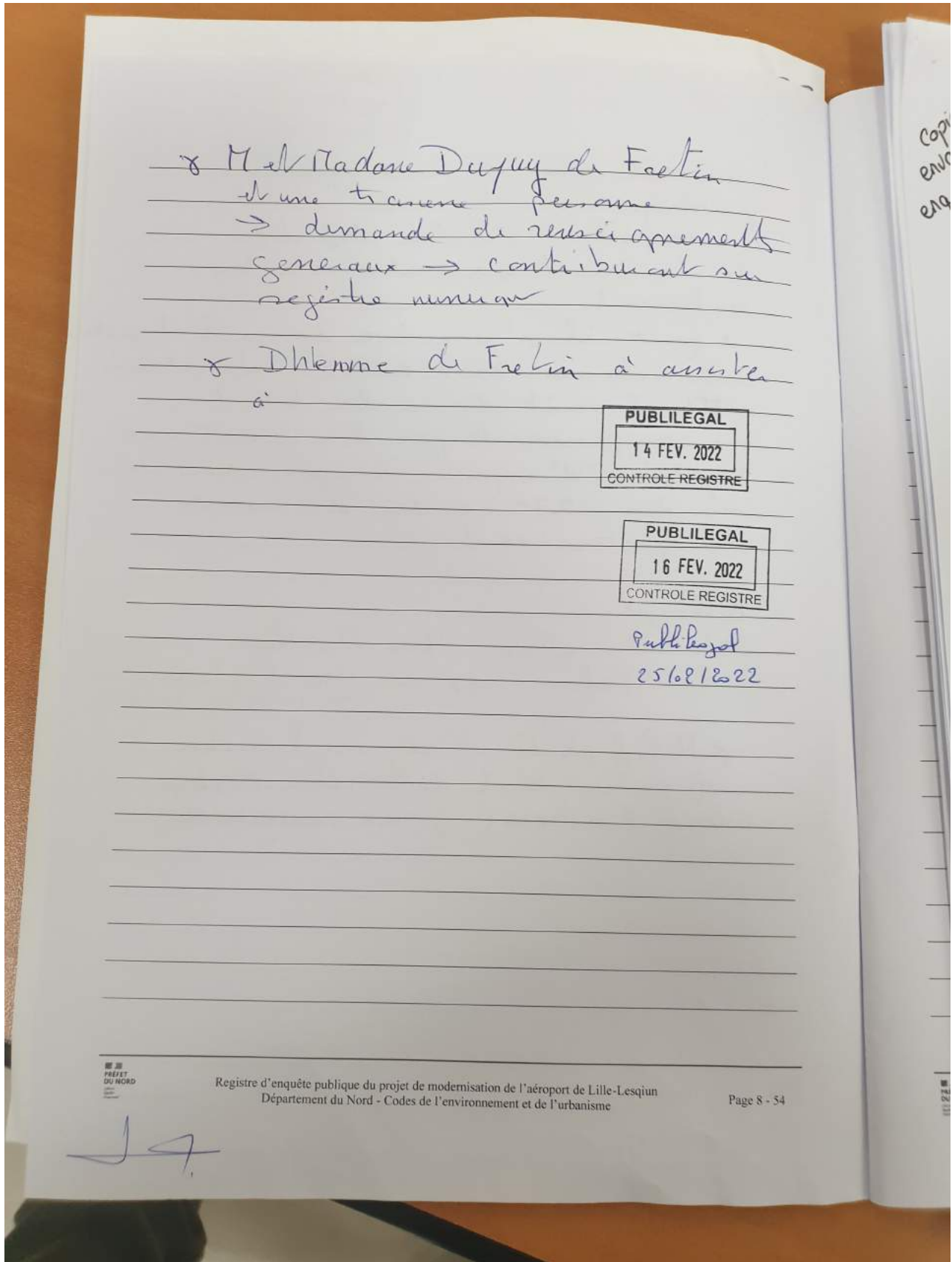
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220225_1034_51740.jpg

Date : 25/02/2022 Heure : 10:34

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_1035_51741.jpg

Date :

25/02/2022

Heure :

10:35

Annexe :

*Copie par mail
envoyé au commissaire
enquêteur le 25 fév 2022*

arrivé le
23 FEV. 2022
Mairie de FRETIN

Sécurisation et agrandissement de l'aéroport de Lille-Lesquin
Contribution à l'enquête publique
relative à la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire
Requêtes présentées aux autorités de décision et de contrôle

Observations sur la contribution de l'activité aéroportuaire aux émissions de GES

Pour mémoire : objectif de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour l'aviation civile domestique : réduire les émissions de 20 % en 2030 et de 42 % en 2050 par rapport à 2019

- Estimation par le dossier du supplément, du fait du projet, des émissions cumulées sur l'ensemble de la période 2019 – 2050, par rapport au cumul des émissions sans le projet : 610 000 t éqCO₂ de plus, dont 523 000 t éqCO₂ du fait de l'augmentation des émissions de la demi-croisière des avions, et 37 000 t éqCO₂ du fait de l'augmentation du trafic de voitures, soit une absence de contribution de l'aéroport de Lille-Lesquin à l'objectif national de réduction de 42% des émissions de GES de l'aviation civile en 2050
L'estimation optimiste réalisée par le maître d'ouvrage des émissions de GES des avions repose sur des hypothèses d'innovation technique et organisationnelle relevant des compagnies aériennes (renouvellement des appareils, carburants moins carbonés, réduction de l'impact des traînées par une meilleure gestion du trafic, augmentation de l'emport des avions) : la maîtrise du niveau des émissions de GES projeté des aéronefs ne peut être assurée par le concessionnaire de l'aéroport dont elle ne relève pas.
Réductions marginales des émissions par ailleurs : bâtiment à énergie positive, véhicules électriques sur les pistes,...
- Augmentation du trafic routier liée au projet induisant congestion des circulations (augmentation des flux comprise entre 20 et 30%), pollution de l'air et émissions de gaz à effet de serre (37 000 éqCO₂ à 2039)
- Artificialisation de 10³ ha incluant l'augmentation de 4700 à 6000 du nombre de places de parkings, alors qu'une volonté de développer de 17% les transports en commun est affichée
Artificialisation de 3 ha pour création de bureaux : son abandon présenté comme une mesure d'évitement de l'artificialisation et des émissions de GES associées semble incertain

Observations sur l'exposition des habitants au bruit

Pour mémoire : densité de population et étalement de la tache urbaine sur le territoire très significatifs au cours des trente dernières années, sauf peut-être dans les zones du Plan d'exposition au bruit qui induit des contraintes d'urbanisme : la population exposée a significativement augmenté sur le territoire des collectivités situées en dehors de Lille Métropole et non impliquées dans la concession, et ceci de manière continue depuis les années 70

- Croissance continue au cours de cette période du trafic et de la taille des avions augmentant les nuisances sonores jusqu'à dépasser aujourd'hui de 5 points le niveau moyen admissible

¹ 17 ha selon certaines pièces du dossier

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220225_1035_51742.jpg
Date : 25/02/2022 Heure : 10:35
Annexe :

sur 24 heures (45 dB), avec par exemple à Seclin 80% des 1600 mouvements sur une période de trois mois à plus de 80 dB : le niveau des nuisances sonores (fréquence des vols et niveau sonore) a atteint un niveau supérieur au seuil admissible qui ne doit plus être dépassé, ce qui implique de limiter le nombre de vols au niveau actuel.

- Cartes peu lisibles et ne faisant pas figurer en superposition les trajectoires des avions, les noms des localités, les zones habitées à la périphérie élargie de l'aéroport, ni les niveaux de bruit observés : seule la configuration du plan d'exposition au bruit est représentée, sans qu'il soit précisé si elle correspond à la trajectoire préférentielle des avions : absence d'information des habitants quant aux trajectoires théoriques, aux modalités de contrôle des trajectoires et des altitudes de survol par l'aéroport, au bilan qui en est fait, et quant aux pénalisations imposées aux compagnies contrevenantes
Observation par les habitants de survols à basse altitude déviant des trajectoires théoriques des aéronefs, par exemple à la limite entre les communes de Templeuve et Nomain à la hauteur de l'A23 :
 - tous les jours pendant le premier confinement : vols à très basse altitude espacés de 5 à 30 minutes entre 5 et 7 heures, entre 17 heures et 19 heures, et entre 20h30 et 21h30
 - pendant les fins de semaine ensuite
 - et de façon plus épisodique ces derniers mois :des survols attestent d'une contravention systématique manifeste au respect des trajectoires et des altitudes à certaines périodes
- Un plan de gestion des nuisances sonores qui permettra d'insonoriser les habitations pourra améliorer les situations les plus dégradées, mais n'améliorera pas la qualité de vie en extérieur et fenêtres ouvertes

Observations sur la préservation qualitative et quantitative sur la ressource en eau

Pour mémoire, nappe de la Craie au droit du projet à une profondeur de 10 à 25 m s'écoulant vers les champs captants irremplaçables de Lille et « très vulnérable » aux pollutions (hydrocarbures, dérivés du benzène, métaux), en particulier celles des aéronefs.

- Surface actuelle imperméabilisée par l'aéroport d'environ 85 ha faisant obstacle à la percolation des eaux de pluie vers la nappe et à l'alimentation de la nappe
Accroissement de l'imperméabilisation de 10 ha à 20 ha² par le projet, alors que la loi sur la biodiversité fixe un objectif de zéro artificialisation nette qui justifierait, à défaut d'évitement ou de réduction, d'une compensation (par exemple par renaturation d'espaces délaissés dans le domaine de 270 ha du SMALIM qui y maîtrise le foncier) : pas de contribution du projet à l'objectif fixé par la loi de Zéro artificialisation nette
La modélisation hydrogéologique de l'incidence sur les champs captants actuellement utilisés pour l'alimentation en eau potable intègre-t-elle d'éventuels besoins futurs liés à l'augmentation de la population et la baisse de la disponibilité en eau du fait du changement climatique ?

arrivé le
23 FEV. 2022
Mairie de FRETIN

² Mise en cohérence du dossier nécessaire sur ce point et sur le devenir du projet immobilier

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220225_1035_51743.jpg
Date : 25/02/2022 Heure : 10:35
Annexe :

Requêtes soumises à l'autorité de décision pour conditionner l'autorisation environnementale

- Plafonnement du nombre de vols au niveau actuel : en fonction des hypothèses du maître d'ouvrage de renouvellement des appareils et d'augmentation de l'emport des avions, le presque doublement du nombre de voyageurs induirait une augmentation du nombre de vols commerciaux de 17%³ seulement en 2039 ; donc l'objectif d'augmentation du nombre de voyageurs à 2039 (3,9 millions contre 2,2 millions en 2019) prévu par le projet ne sera réduit par le plafonnement du nombre de vols au niveau actuel, selon ce calcul du maître d'ouvrage, que de 17% par rapport au presque doublement du nombre de voyageurs en 2039 visé par le projet.
- Contractualisation entre le maître d'ouvrage et le territoire conditionnant la poursuite du développement du nombre de voyageurs au respect du plafonnement des émissions de GES (qui suppose l'effectivité de la maîtrise des émissions grâce au renouvellement des appareils par les compagnies aériennes, l'utilisation de carburants moins carbonés, la réduction de l'impact des traînées par une meilleure gestion du trafic et l'augmentation de l'emport des avions) et bilans périodiques des émissions de GES pour rendre compte des émissions et en déduire les marges contractualisées d'augmentation du nombre de voyageurs.
- Contractualisation entre le maître d'ouvrage et les compagnies aériennes du respect des horaires de vol, des trajectoires et des altitudes de survol⁴, prévoyant des pénalités progressives, allant jusqu'à l'interdiction des compagnies contrevenantes. Considérer que la maîtrise des nuisances sonores ne relève pas du maître d'ouvrage qui la renvoie vers les compagnies aériennes et vers l'Etat constitue une erreur d'appréciation manifeste, s'agissant d'un impact environnemental majeur du projet porté par le maître d'ouvrage, au premier rang des préoccupations des habitants du territoire. C'est bien la croissance de l'activité aéroportuaire qui induit l'impact environnemental des nuisances sonores liées au trafic des avions. Cette responsabilité du concessionnaire est à inscrire dans le contrat de concession avec le SMALIM.
- Extension des capteurs de surveillance en dehors du périmètre du Plan d'exposition au bruit dans un périmètre de 10 km autour de l'aéroport et systématiser les mesures
- Renforcement du dispositif de contrôle des survols (trajectoire, altitude, niveau sonore) et communication publique obligatoire et systématique sur les résultats des contrôles et les suites qui leur sont données, après information sur les trajectoires théoriques.
- Réduction de l'extension et de l'augmentation de capacité des parkings prévues
- Engagement explicite du maître d'ouvrage à renoncer au projet immobilier de bureaux

arrivé le
23 FEV. 2022
Mairie de FRETIN

³ Selon le dossier l'augmentation des mouvements serait de 17% pour les mouvements commerciaux en 2039 et de 12% pour les mouvements totaux. Mais l'augmentation prévue par le dossier des mouvements totaux en 2050 est de 30% ; on peut estimer celle des mouvements commerciaux avec passagers à au moins 35% en 2050, ceci sous réserve du renouvellement de la flotte et de l'emport effectif.

⁴ Contrôle et notification des infractions effectués par les autorités de surveillance

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220225_1035_51744.jpg
Date : 25/02/2022 Heure : 10:35
Annexe :

Observations complémentaires sur la qualité de l'air

Pour mémoire : les départements du Nord et du Pas de Calais font l'objet d'un Plan de protection de l'atmosphère du fait du dépassement des valeurs limites de polluants atmosphériques affectant la morbidité et l'espérance de vie des habitants ; les particules de moins de 2,5 microns qui pénètrent dans les alvéoles pulmonaires n'ont pas vu leur niveau se réduire ; les dépassements ponctuels sont fréquents et le nombre d'épisodes de pollution est en hausse.

- Les émissions de polluants sont considérées par le dossier comme émanant essentiellement des circulations routières. Celles des aéronefs le long des trajectoires ne sont pas présentées et leur cumul pour chacun des territoires en proximité des infrastructures n'est pas estimé, alors que certaines trajectoires sont identiques ou proches d'autoroutes (A23 par exemple).
- Le dépôt induit de polluants en fonction de l'altitude de vol des avions n'est pas présenté, alors qu'il a toute son importance dans les zones de décollage et lorsque les altitudes de survol ne sont pas respectées.

Demande de clarification des procédures :

- Intitulé « Modernisation » ne rendant pas compte de l'agrandissement prévu et de l'augmentation du trafic, au-delà de la mise en sécurité
- La décision de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), nécessaire pour autoriser cette modification majeure de l'aéroport, est-elle comme l'autorisation environnementale et les permis de construire et d'aménager soumis à enquête publique ?
- Portage du projet par un concessionnaire privé dont les objectifs économiques ne se confondent pas avec l'intérêt public et les aspirations du territoire : peu d'éléments dans la présentation non technique du dossier sur le contrat de concession (qui n'a pas fait l'objet d'une enquête publique, ni d'une consultation des collectivités impactées)
- Quelles conséquences de la non réalisation intégrale du projet (projet réduit à la mise en sécurité ou plafonnant le nombre de vols) pour le contrat de concession ?
- Le permis d'aménager nécessaire à la réalisation de certaines opérations, dont les parkings, le parvis multimodal, la gare de bus et la station de recharge de véhicules électriques a-t-il été demandé ?
- Participation à l'enquête publique : le dossier numérisé n'identifie pas de façon explicite les différentes pièces, ce qui ne permet pas d'orienter l'examen du dossier et est susceptible de décourager la participation du public, contraint d'ouvrir chaque pièce pour savoir ce qu'elle contient.

arrivé le

23 FEV. 2022

Mairie de FRETIN

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220225_1035_51745.jpg
Date : 25/02/2022 Heure : 10:35
Annexe :

Commune de LESQUIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Méricnies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_1102_49362.jpg

Date : 14/01/2022

Heure :

11:02

Annexe :

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

En exécution de l'arrêté du 13 décembre 21 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné, M. Christian Lebon PdF, membre de la commission d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de 34 jours, soit du 10/01/22 - 9h - au 14/2/22 - 17h.

le _____ de _____ H à _____ H
le _____ de _____ H à _____ H
le _____ de _____ H à _____ H

Le P^T de la commission

Le Commissaire Enquêteur
Christian Lebon

à Lesquin, le 10/01/22

Première journée

Le 10/01/22 de 9h H à 12 H

Observations de M. _____

Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_1102_49363.jpg

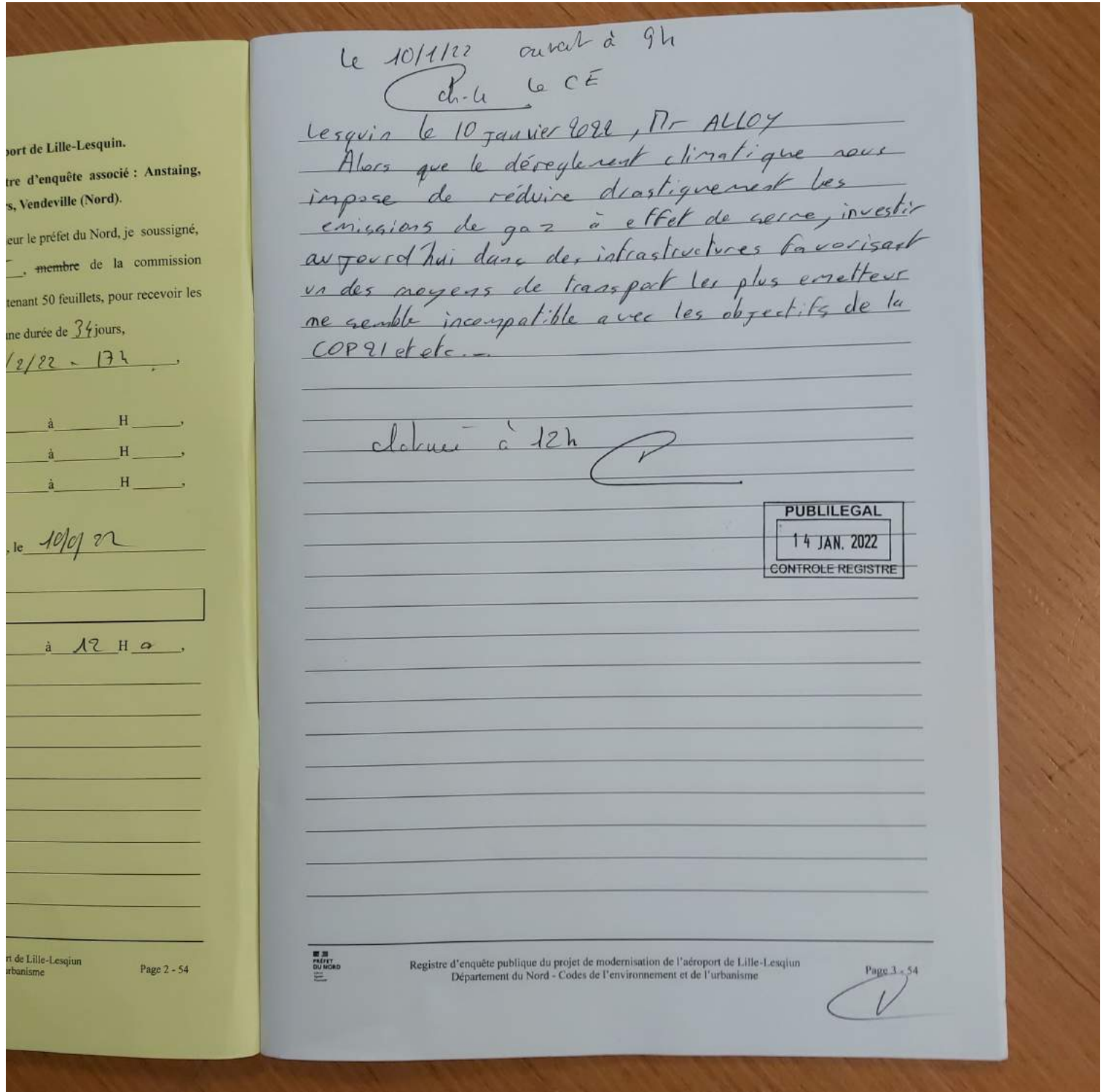
Date :

14/01/2022

Heure :

11:02

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_1102_49364.jpg

Date :

14/01/2022

Heure :

11:02

Annexe :

Commune de LESQUIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

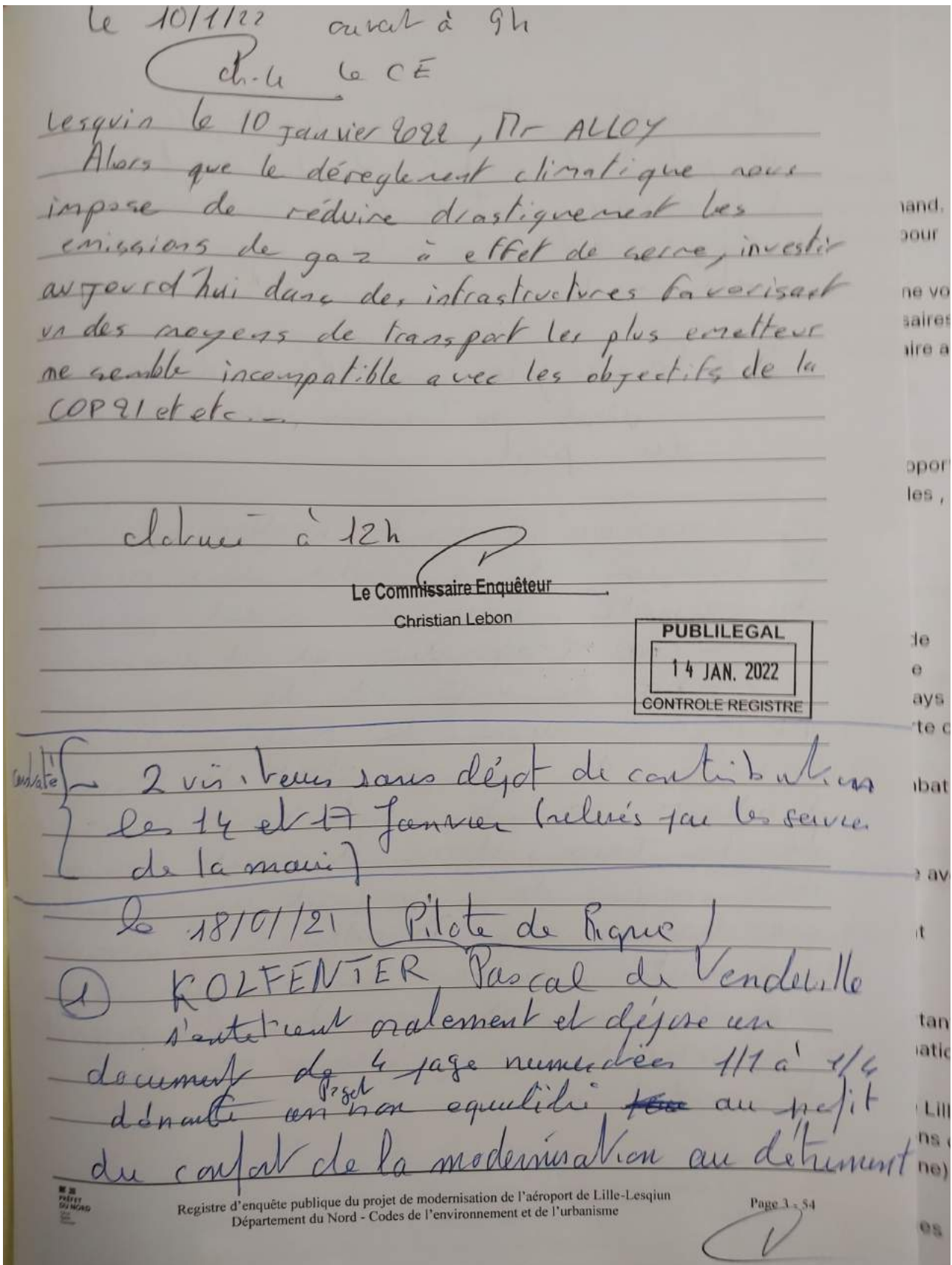
Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1200_49593.jpg
Date : 20/01/2022 Heure : 12:00
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1200_49594.jpg
 Date : 20/01/2022 Heure : 12:00
 Annexe :

d'investissements souhaitable pour un
aéroparc "côté piste" adapté à l'avenir
(taxi way piste Spale - airt du skabak
du déjagement pour certains type d'air en
etc ---)

② Sarah Quigues - lodge de Lesquin
vient se renseigner sur l'avancement
du projet

Je sais qu'il faut moderniser l'aéroport
de Lesquin et le mettre aux normes
de sécurité, mais ce n'est pas une
raison de l'agrandir et d'augmenter
le nombre de vols et de passagers.
Nous essayons de réduire nos
émissions de gaz à effet de serre,
d'ailleurs c'est vital pour l'avenir
de la Terre, donc il faut trouver
des moyens de transport moins polluants
que les avions. D'ailleurs l'infrastructure
les routes, autour de Lesquin sont
congestionnées, et agrandir l'aéroport
augmenterait les problèmes et aussi
la pollution.

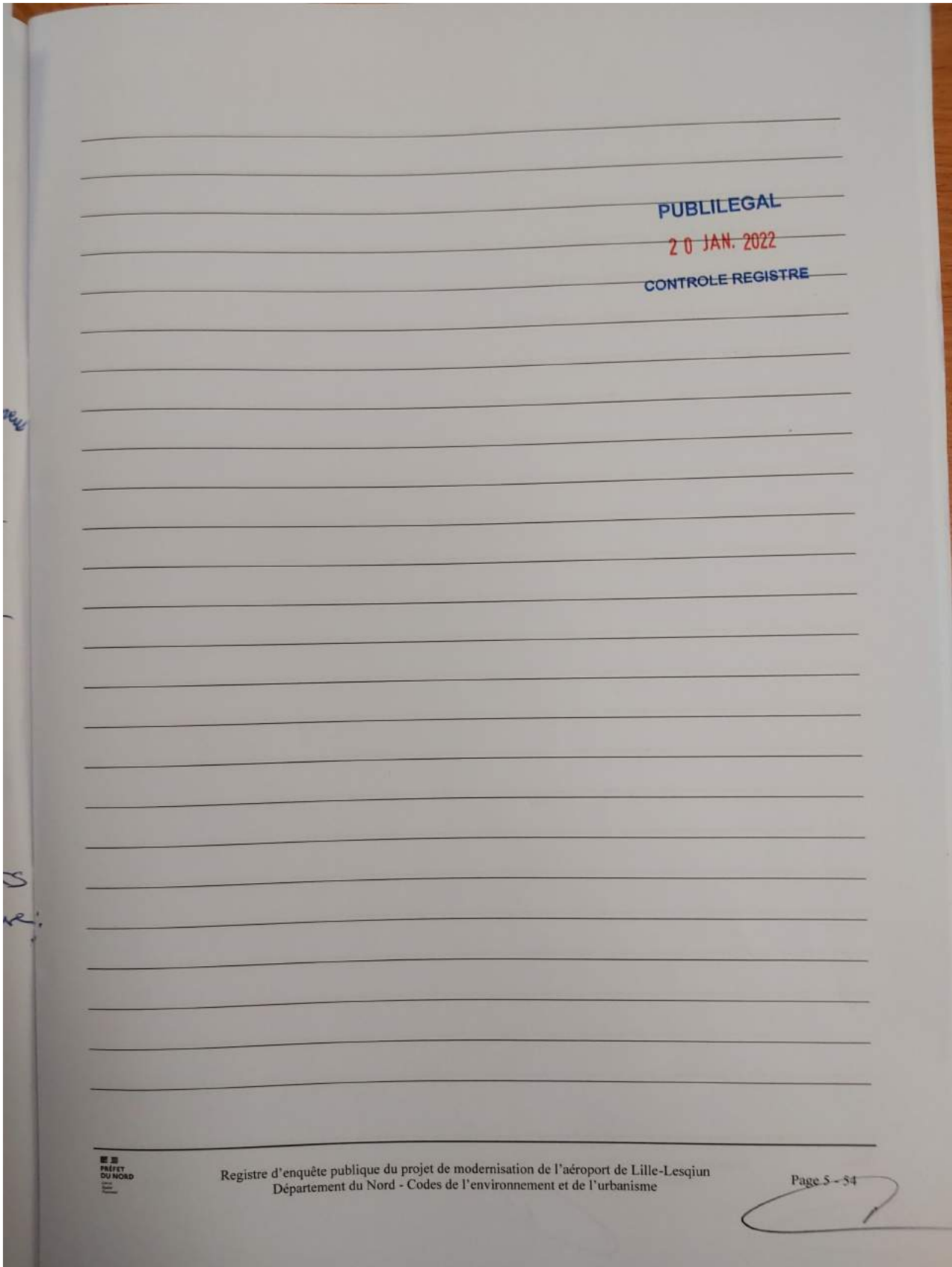
Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1200_49595.jpg

Date : 20/01/2022

Heure :

12:00

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220120_1202_49599.jpg

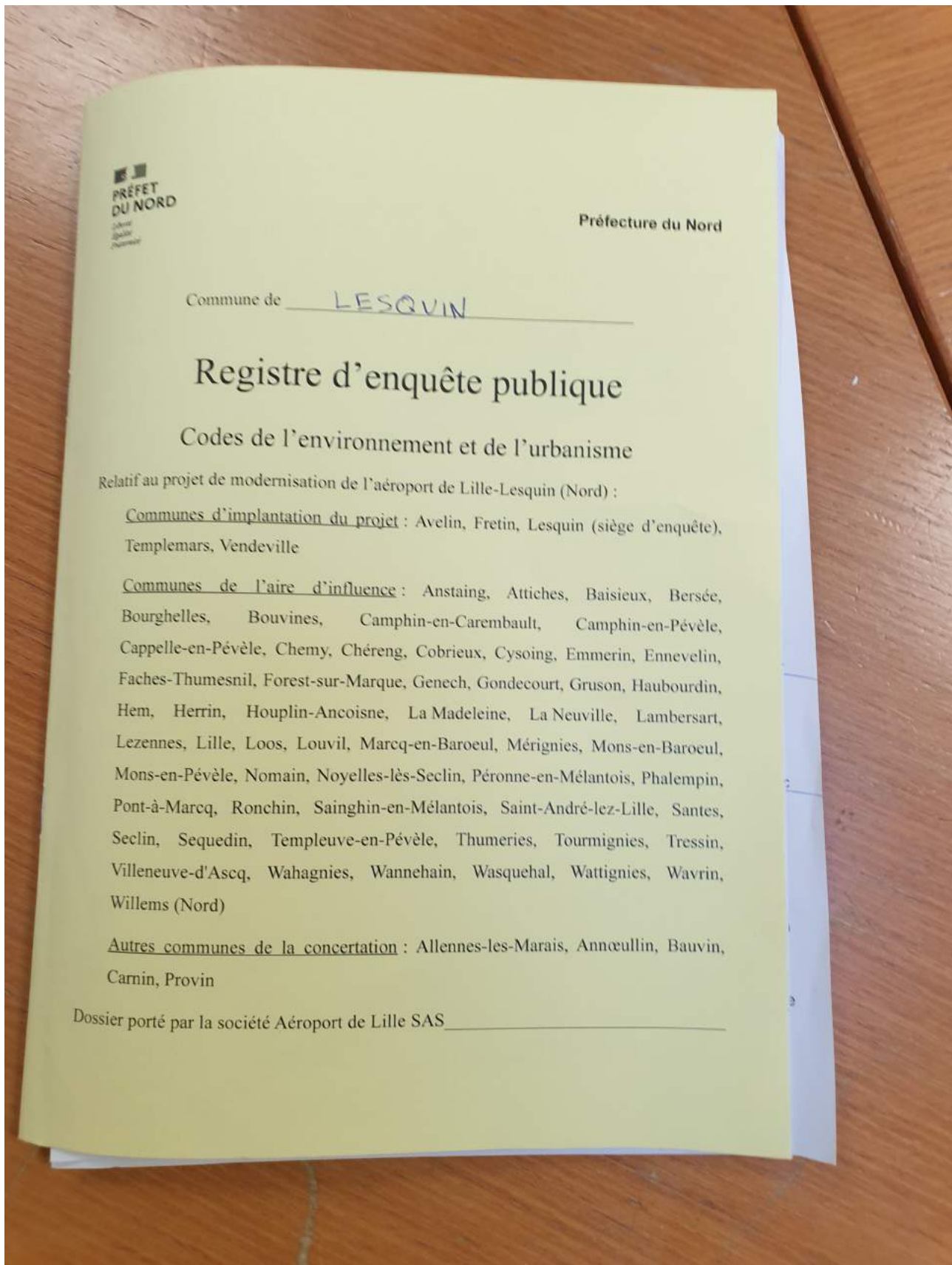
Date :

20/01/2022

Heure :

12:02

Annexe :



**PRÉFET
DU NORD**
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord

Commune de LESQUIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

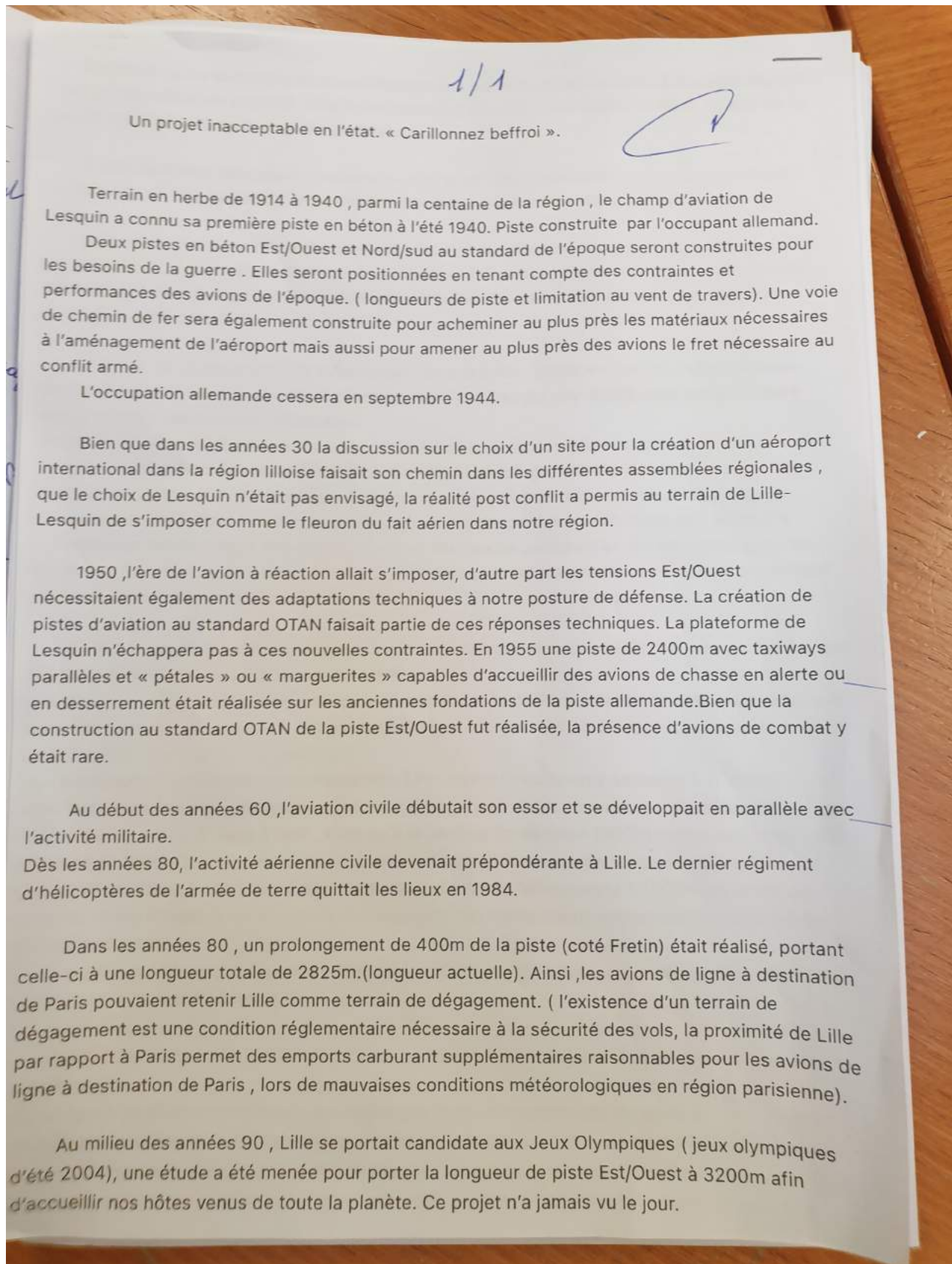
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1049_49980.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 10:49

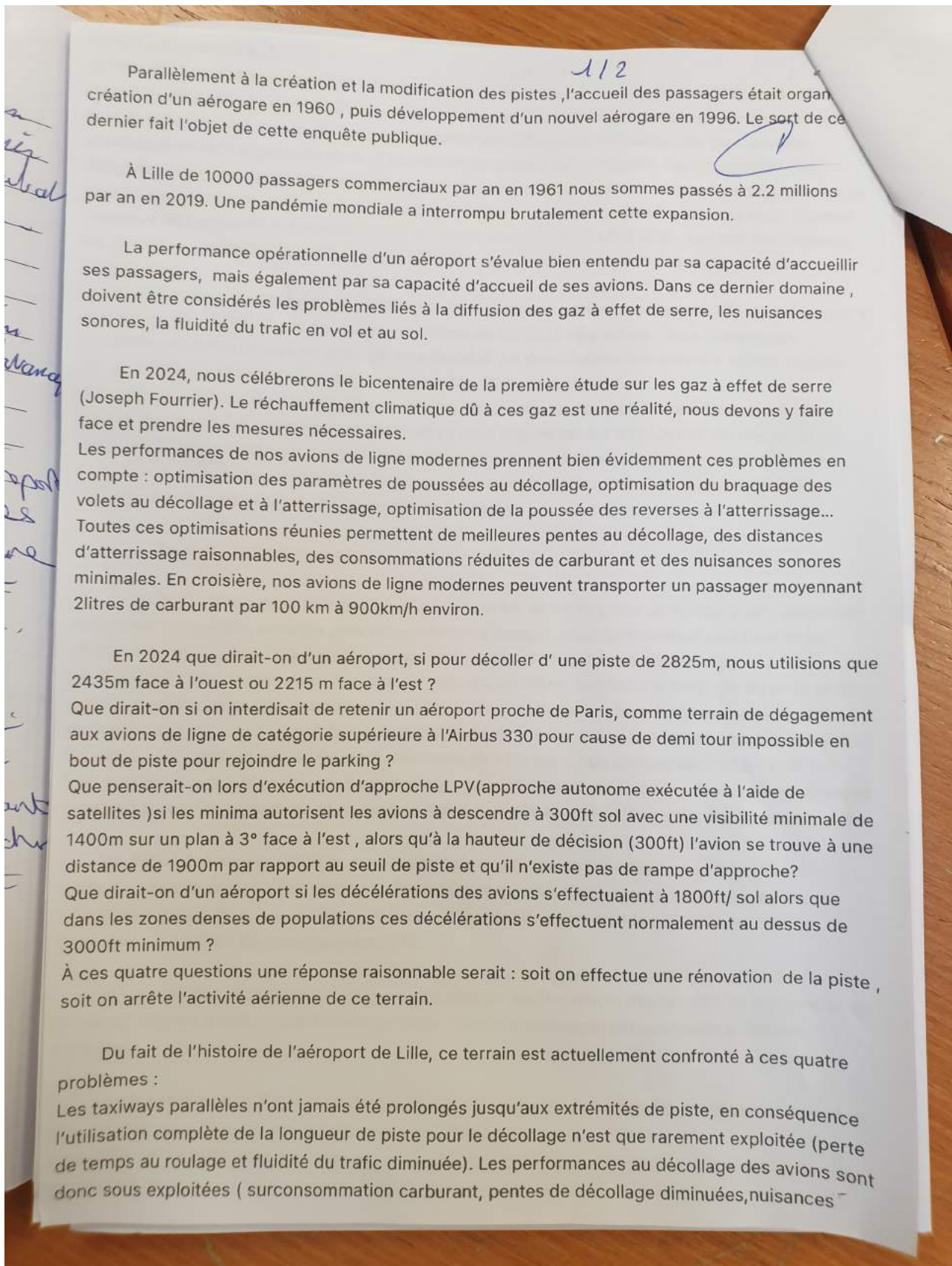
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1050_49981.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 10:50

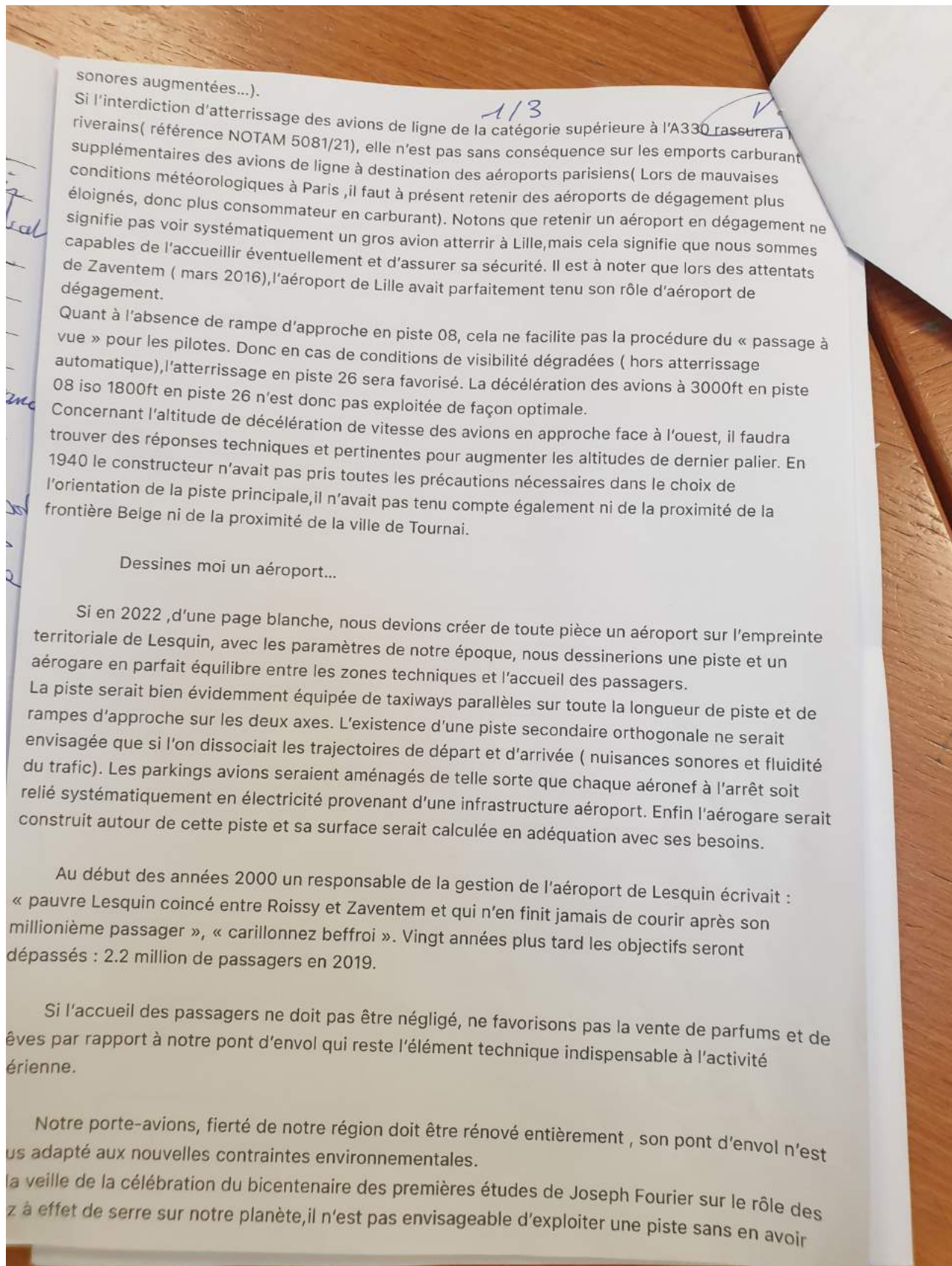
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1050_49982.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 10:50

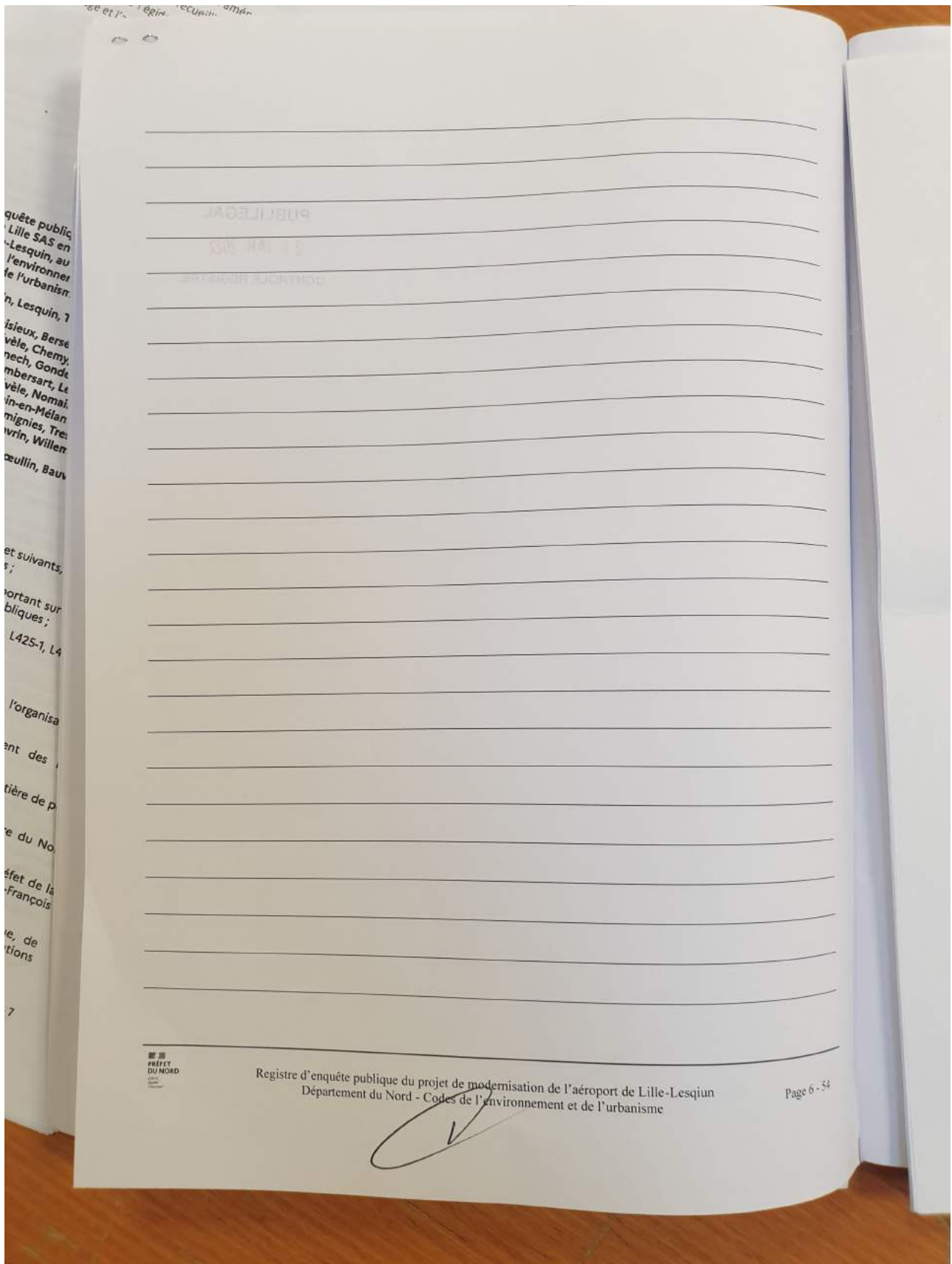
Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1050_49983.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 10:50

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_1051_49984.jpg

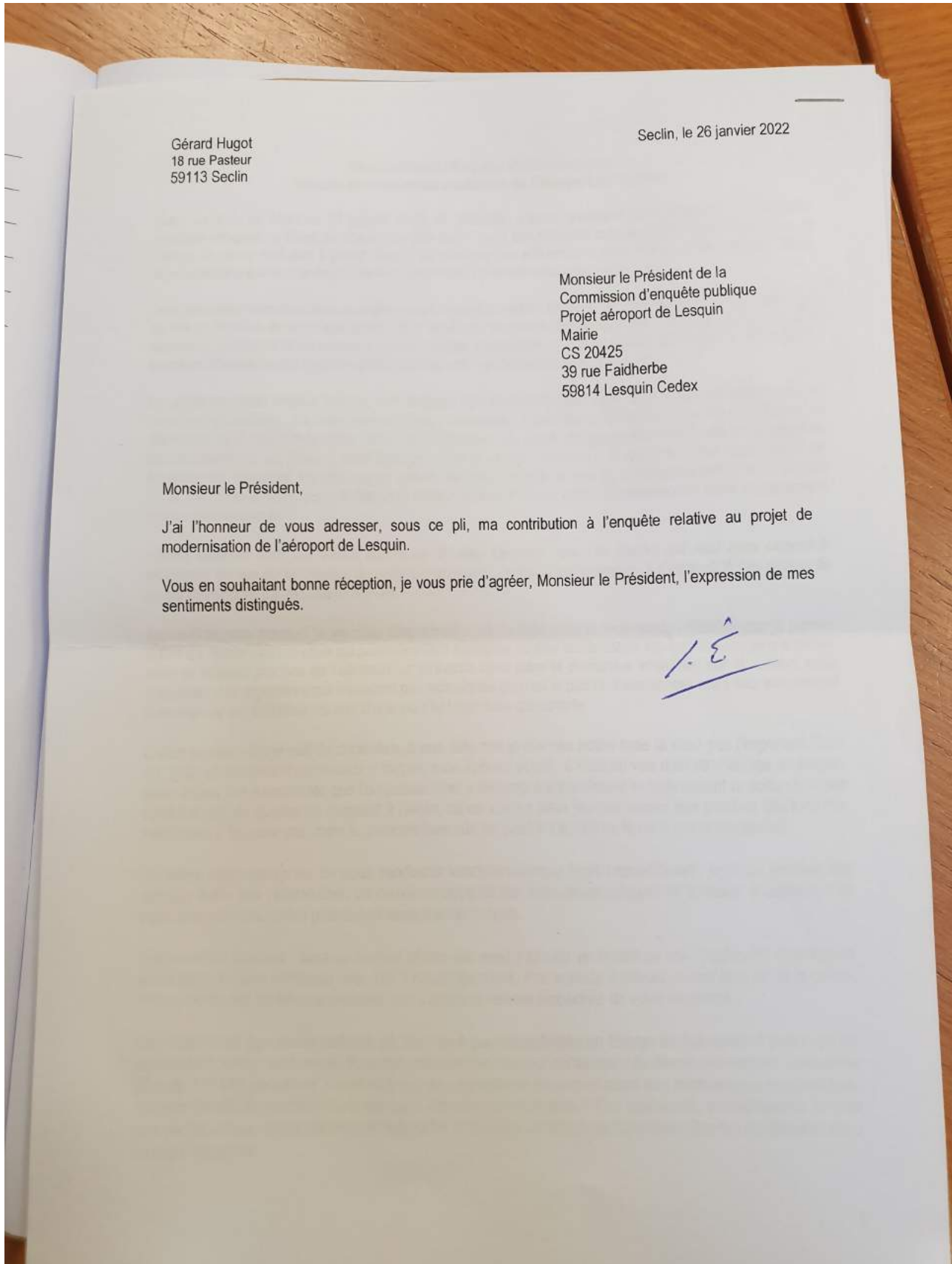
Date :

28/01/2022

Heure :

10:51

Annexe :



Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1051_49985.jpg
Date : 28/01/2022 Heure : 10:51
Annexe :

**Contribution à l'Enquête d'utilité publique
relative aux nuisances nocturnes de l'aéroport de Lesquin**

Dans *La Voix du Nord* du 21 janvier 2022, M. Christian Lebon, président de la Commission d'enquête publique indiquait : « Si on vient pour me dire qu'on n'est pas d'accord avec le projet d'agrandissement de l'aéroport, ça ne sert pas à grand chose. Ce n'est pas un référendum, c'est une enquête publique. Nous nous assurons que tout le monde puisse s'exprimer, mais avec des arguments... »

Des personnes beaucoup plus qualifiées que moi vont, au cours de cette enquête publique, donner leur point de vue en fonction de leurs spécialités : élus locaux ou disposant de mandats départementaux, régionaux ou nationaux, médecins et personnel de santé, juristes, entrepreneurs, professionnels de l'aviation, journalistes, membres d'associations de défense du cadre de vie, syndicalistes, écologistes, etc...

La vigilance, mais surtout l'action, ont toujours été d'actualité pour faire face à des débordements de l'aéroport de Lesquin. J'ai dans mes archives un document publié par le Comité du Quartier de Burgault en décembre 1996, un numéro-bilan de 20 ans d'activités. J'y copie ces lignes relatives à l'aéroport, rédigées par les membres en place à cette époque : « Nous avons contribué à la création d'une Commission de Riverains de l'aéroport. En effet, ayant saisi le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, celui-ci nous avait à l'époque indiqué que la loi avait prévu l'installation de telles commissions auprès des aéroports.

« Nous sommes donc intervenus auprès de M. Jean Demailly (maire de Seclin) qui avait alors entamé le processus en vue de la création de cette Commission... ». En d'autres termes, il s'agissait là des débuts de ce qui deviendrait par la suite le SIVOM.

Aujourd'hui, pour ma part, je voudrais simplement partir de faits, réels et facilement vérifiables, que je prends à titre de démonstration mais qui pourraient être multipliés de très nombreuses fois par des citoyens d'autres villes et villages proches de l'aéroport. Je m'inscris donc dans la démarche souhaitée par M. Lebon, celle d'apporter des arguments qui ne seront pas techniques (je n'en ai pas la compétence) mais tout simplement humains car, en définitive, au soir d'une vie c'est bien cela qui compte.

C'était au cours d'une nuit de décembre, à une date que je n'ai pas notée mais là n'est pas l'important. Vers 3h, 3h30 un fort bruit d'avion nous a surpris, mon épouse et moi. C'était en vue d'un atterrissage à Lesquin. Nous étions fort mécontents que l'on puisse ainsi interrompre impunément et violemment le sommeil à des habitants (ici, du quartier de Burgault à Seclin, où on voit en plein jour les avions très proches des toits des habitations à tel point que, dans le vacarme bien sûr, on peut lire à l'œil nu le nom des compagnies).

Réveillés, nous essayions de nous rendormir lorsqu'un second bruit assourdissant, égal au premier, est survenu à son tour : c'était donc un deuxième appareil qui, sans doute, s'appêtait à atterrir à Lesquin. Il va sans dire que notre colère grandissait devant un tel mépris.

Mais ce n'est pas tout : dans ce festival aérien est venu s'ajouter un troisième vol. S'agissait-il d'un nouvel atterrissage ou d'un décollage cette fois ? Nous l'ignorons. Peu importe d'ailleurs, le mal était fait et la colère, redoublée devant de telles agressions, nous a définitivement empêchés de nous rendormir.

Ces faits, d'une rigoureuse authenticité, montrent que les autorités en charge de l'aéroport et celles qui les soutiennent, même tacitement, trouvent probablement normal qu'au nom du développement de l'entreprise plus de 110 000 personnes soient victimes des agressions nocturnes dues aux atterrissages et décollages. Au nom du développement d'une structure économique régionale ? Pas seulement, probablement. La liste des participants au projet parue dans le bulletin n°268 (janvier 2022) du Comité du Quartier de Burgault est à ce sujet éloquent.

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1051_49986.jpg
Date : 28/01/2022 Heure : 10:51
Annexe :

Briser le sommeil des gens, les stresser en pleine nuit, perturber la vie tranquille des habitants : voilà, dans une énumération qui est loin d'être exhaustive, ce qu'est le périmètre inhumain de ces vols de nuit extrêmement bruyants et cela (en dehors de mots qui ne les engagent à rien) dans l'indifférence des décideurs et responsables :

-**Les personnes âgées** ont besoin de sommeil dans ce monde difficile et cela d'autant plus qu'elles ont souvent des problèmes médicaux que le sommeil apaise

-**Les bébés** ont le besoin vital d'un environnement calme, et l'on sait que, parfois, les nuits sont difficiles pour **les jeunes couples** dont le sommeil est troublé par le réveil de leur enfant

-**Les écoliers et les collégiens** ont un besoin essentiel de repos intégral pour assurer leur développement physique et leur équilibre psychique surtout quand on imagine, en journée, la charge des cours ainsi que les sollicitations des jeux informatiques ou vidéos qui provoquent des tensions ; que dire lorsqu'il s'agira des périodes d'examens ou de contrôles où les nuits qui les précèdent requièrent une pleine sérénité ?

-**Et les salarié(e)s** qui ressentent la nécessité d'une nuit réparatrice à la suite de journées chargées que le covid actuel rend encore plus difficiles en l'absence de relations sociales due au télétravail dans des conditions matérielles pénibles ?

-**Les personnels soignants** fatigués par des journées très longues avec des effectifs et des moyens insuffisants et qu'un sommeil tranquille devrait contribuer à surmonter les dépressions qui guettent

-**Les sportifs** ont besoin de la sérénité de nuits complètes et calmes pour se détendre et refaire les forces nécessaires en vue de leurs entraînements intenses

-**Les personnes malades, handicapées, isolées**, n'ont que la nuit pour recouvrer des forces que les épreuves ont diminuées, elles en ont un besoin vital.

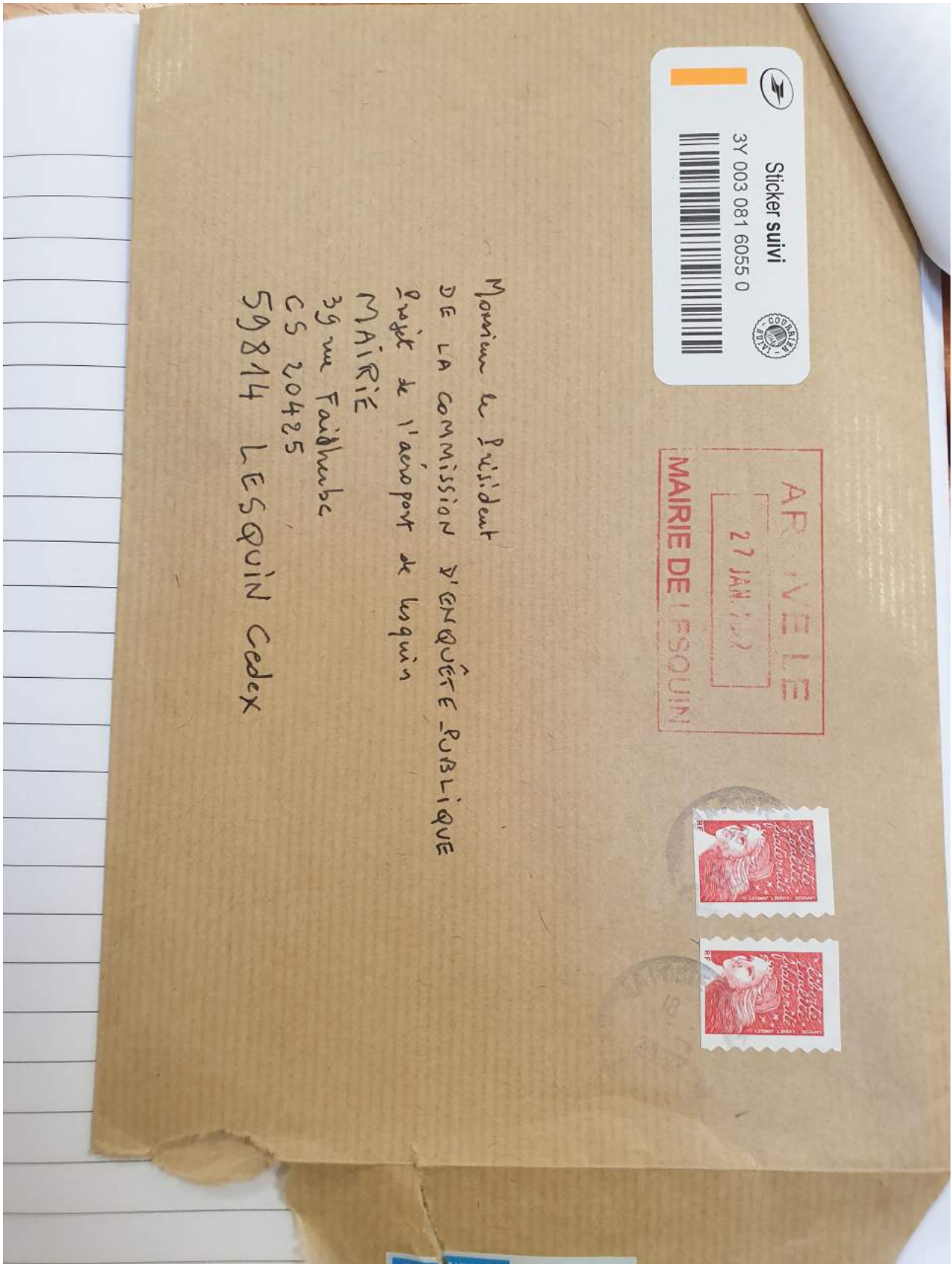
-**Et également ces familles en grande précarité** soutenues par *Les Restaurants du Cœur*, le *Secours Catholique* et le *Secours Populaire*, celles que l'O.N.G *Médecins du Monde* mentionne par ces mots : « *L'insomnie est un trouble sociétal. Elle touche toutes les personnes en situation de mal logement, les familles que l'on expulse à répétition sans solutions alternatives, dont le sommeil est empreint de doute, d'angoisses et dont la vie est faite d'errances...* ». Alors, si l'on ajoute à ces causes de mal-vivre ces interruptions nocturnes bruyantes et stressantes, il est facile d'imaginer les dégâts supplémentaires générés par les avions de vacanciers ou de fret.

Dans ces conditions, ne pas instaurer un couvre-feu entre 23 h et 6 h du matin serait pire qu'une erreur : ce serait une faute morale. Un tel refus entraînerait automatiquement une mise en danger de la vie d'autrui telle que le Code de la santé publique en donne ce résumé : « *Aucun bruit particulier (...) par sa répétition ou son intensité (...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme* ». Ces agressions sont sanctionnées par des amendes allant de 68 à 180€. N'étant pas juriste, je ne dispose pas de la documentation nécessaire pour savoir si ces sanctions sont aggravées lorsqu'il y a préméditation délibérée et surtout quand celle-ci a été planifiée en groupe.

L'expérience de beaucoup d'années fait que je suis sur mes gardes. La récente enquête du même genre concernant les lignes en Très Haute Tension en Pévèle a montré que les milliers d'interventions de citoyennes et de citoyens n'ont servi à rien. Les pylônes sont désormais installés : ils défigurent ce beau paysage chargé d'histoire, ils le flétrissent. Une ministre a couvert de son autorité cette atteinte à la beauté, à la santé et à la tranquillité. Tandis que RTE vantait l'élégance des nouveaux pylônes, les associant sans doute à des œuvres d'art ! Et je me souviens aussi de la construction de la ligne TGV en bordure de Seclin : là aussi, suite à leurs protestations devant la perspective du bruit que cela générerait, les riverains entendirent ce commentaire : « *Ils s'y habitueront* ».

2

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1051_49987.jpg
Date : 28/01/2022 Heure : 10:51
Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_1051_49988.jpg


Date :

28/01/2022

Heure :

10:51

Annexe :

**PRÉFET
DU NORD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Commune de LESQUIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

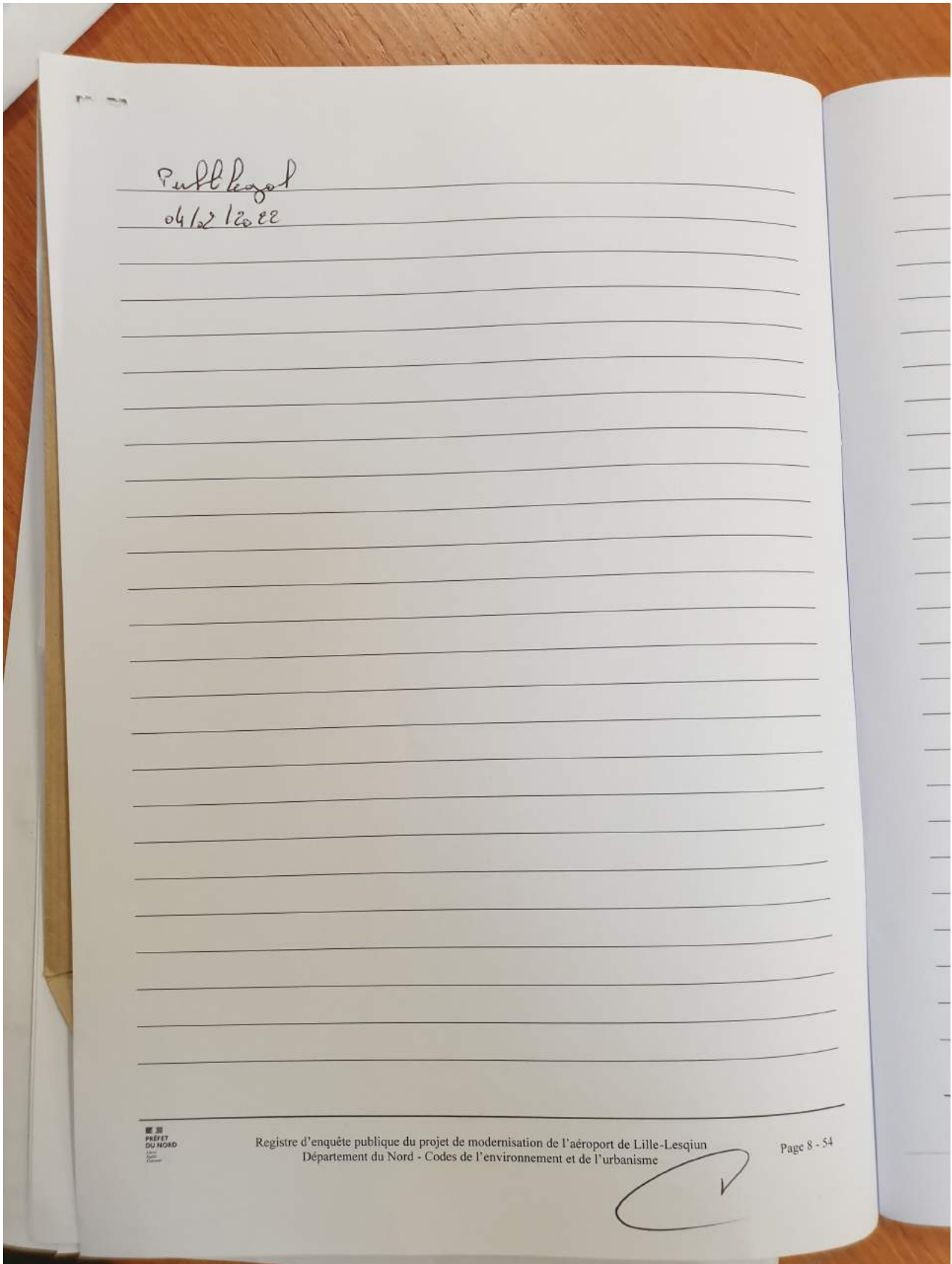
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220204_1055_50281.jpg

Date : 04/02/2022 Heure : 10:55

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1056_50282.jpg

Date :

04/02/2022

Heure :

10:56

Annexe :

Commune de LESQUIN

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Anceullin, Bauvin,
Carmin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_102629.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:26

Annexe :

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.
Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

En exécution de l'arrêté du 13 décembre 21 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné, M Christian Lebon Pdt, membre de la commission d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de 34 jours, soit du 10/01/22 - 9h - au 14/2/22 - 17h.

le _____ de _____ H à _____ H
le _____ de _____ H à _____ H
le _____ de _____ H à _____ H

Le P^t de la commission
Le Commissaire Enquêteur
Christian Lebon ✓ à Lesquin, le 10/01/22

Première journée

Le 10/01/22 de 9h H à 12 H a _____

Observations de M _____

PRÉFET DU NORD

Registre d'enquête publique du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
Département du Nord - Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Page 2 - 54

Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_102646.jpg

Date :

14/02/2022

Heure :

10:26

Annexe :

Le 2 février 2022

Madame Em Van Ame
94 Avenue de l'Europe
59 139 Wattignies
06 19 26 56 17

à Monsieur le Commissaire
Président de la Commission d'Enquête Publique
sur le projet de modernisation de
l'aéroport Lille Lesquin,

Monsieur,

Objet: Participations et réserves sur l'enquête publique

Agrandir l'aéroport de Lesquin pour accroître son développement économique est une excellente idée. Toutefois, cela ne doit pas se faire à un prix financier et écologique, sonore trop important.

Suite à la lettre du SIVOM n° 21 de janvier 2022 (Grand Sud de Lille cf annexe) concernant les vols de Charters la nuit ainsi que toutes les modifications agrandissement, nouveautés... permettant ces vols de nuit j'émet quelques réserves et j'aimerais savoir:

- Combien cela coûtera à l'aéroport de Lesquin d'être en état de fonctionnement pour accueillir des avions la nuit? Combien de salariés faut-il, par exemple pour faire fonctionner l'aéroport la nuit? A partir de combien de vols Charters la nuit par mois, l'aéroport sera-t-il rentable de nuit?

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_102730.jpg

Date : 14/02/2022

Heure :

10:27

Annexe :

- Statistiquement parlant, en moyenne les vols charters nuit sont-ils complets? ou à moitié remplis?
- Peut-on estimer la pollution atmosphérique que cela va engendrer? Et ce, dans un environnement démographique: nombre d'habitants au kilomètre carré très dense et déjà l'une des plus peuplées d'Europe: Lille, Bruxelles, Amsterdam...
- Peut-on estimer la pollution sonore de nuit qui en résultera?

Serait-il envisageable de répondre aux interrogations posées dans cette lettre dans le cadre de l'enquête publique? dans un langage commun, ordinaire (et non technique ou juridique) compréhensible par tous? MERCI!

Je ferai attention à la décision finale prise.

Je vous prie, d'agréer Monsieur le Commissaire,
l'expression de mes salutations respectueuses:

A. Tauver

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_102741.jpg

Date : 14/02/2022

Heure :

10:27

Annexe :

Enquête publique 10 janvier - 14 février 2022 : mode d'emploi

C'est une étape cruciale, la dernière étape préalable au projet de modernisation de l'aéroport. Chaque citoyen(ne) a la parole, chaque collectif, chaque élu, chaque commune, et le SIVOM aussi, bien sûr.

Sous l'égide de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.- Préfecture), des cahiers d'enquête seront disponibles pour le public. 67 communes (dont toutes les communes du SIVOM) auront un cahier d'enquête publique et le dossier complet avec les études d'impact sur le projet de l'aéroport.

N'hésitez pas à venir consulter le dossier dans votre mairie, et à inscrire dans le cahier vos remarques. L'enquête est aussi disponible sur le site internet de la Préfecture : www.nord.gouv.fr

Contactez l'aéroport de Lesquin

Vous voyez un avion volant à trop basse altitude ? Vous constatez un appareil beaucoup plus bruyant que la normale ou une trajectoire inhabituelle ?

Vous pouvez le signaler à l'aéroport :

- par courriel : environnement@lille.aeroport.fr
- par téléphone : 0 800 59 10 59
- par courrier : Aéroport de Lille CS 90 227 59812 Lesquin cedex

Une réponse doit vous être apportée dans les 4 à 6 semaines.

Trajectoires, sanctions... à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)


La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport est un organe de discussion essentiel dirigé par la Préfecture, avec la participation des professionnels de l'aéronautique, les élus locaux, et les riverains. La réunion du 14 décembre a permis de faire avancer plusieurs questions cruciales pour le bien vivre des habitants qui exigent moins de nuisances sonores et moins de pollution.

Trajectoires

Un groupe de travail est en cours pour déterminer des trajectoires optimisées lors des décollages par vent d'Est. Lorsque ce groupe de travail aura abouti, un autre groupe de travail, composé également d'élus et de riverains des communes concernées, planchera sur de meilleures trajectoires de décollage par vent d'Ouest sous l'égide de l'Aviation Civile. Pour ce qui est des atterrissages, les trajectoires ne sont pas modifiables, car les avions doivent s'aligner sur l'axe de la piste pour des raisons de sécurité.

ACNUSA et sanctions

Grande première : Lille-Lesquin est désormais un aéroport surveillé par l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires). Son président national, Gilles Leblanc, était présent le 14 décembre. Des échanges très intéressants ont eu lieu avec notamment François-Xavier Cadart, Co-Président du SIVOM et Maire de Seclin, et Luc Foutry, Conseiller Régional et Maire d'Attiches. Gilles Leblanc a en effet insisté sur « les vols de nuit, préoccupation principale des riverains », qui réclament une vigilance accrue, avec des amendes à la clé. Mais « pour pouvoir appliquer des amendes, il faut un arrêté ministériel ». Les élus ont de suite proposé de contacter le Ministre afin que ces amendes deviennent réalité, car « seul le risque de sanction est dissuasif ».



Des avancées à la Commission Consultative de l'Environnement en vue de sanctionner les avions qui ne respectent pas les règles.

tél : 03 20 62 91 31
sivom-sudlille@laposte.net

sivom
syndicat intercommunal à vocation multiple

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_102753.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 10:27

Annexe :



SIVOM

syndicat intercommunal à vocation multiple

grand sud de Lille

116 320 habitants / 33 communes

Alennes-les-Marais - Anstaing - Annoeullin - Attiches
Avelin - Bauvin - Bouvines - Camphin-en-Carembault -
Cappelle-en-Pévèle Carnin - Chemy - Cobrieux
Cysioing - Ennevelin - Fretin - Genech - Gondrecourt
Gruson - Herrin - Houplin-Ancolne - La Neuville
Lesquin - Louvit - Noyelles-les-Seclin - Péronne-en-Mé-
lantols - Phalempin - Provin - Sainghin-en-Méantols -
Seclin - Templemars - Templeuve - Vendeville - Wattignies

n°21
Janvier
2022

Projet aéroport, vols de nuit, trajectoires : le SIVOM au côté des riverains

Actualité chargée du côté de l'aéroport et du SIVOM Grand Sud de Lille, qui défend les intérêts et le cadre de vie des habitants des 33 communes adhérentes (encadré ci-dessus). Le projet de modernisation de l'aéroport mobilise les riverains et les élus du SIVOM. En 2020-2021, une concertation publique a été organisée par les porteurs du projet (SMALIM, propriétaire de l'aéroport, et Aéroport de Lille, gestionnaire par concession de service public). Les collectifs de riverains se sont exprimés sur les nuisances environnementales (bruit, pollution...). Le SIVOM a voté une motion à l'unanimité pour demander aux porteurs du projet la réduction des nuisances. Les élus intensifient maintenant leur action au côté des habitants et auprès des autorités, avant l'enquête publique officielle qui aura lieu du 10 janvier au 14 février (voir au verso).

Une rencontre s'est ainsi déroulée le 15 novembre à Seclin entre les collectifs de riverains et les Co-Présidents du SIVOM, François-Xavier Cadart (Maire de Seclin), et Luc Monnet (Maire de Templeuve), en présence du Président du SMALIM (Christophe Coulon) et du Directeur Général d'Aéroport de Lille (Marc-André Gennart). Quelques jours plus tard, le 24 novembre, les élus du SIVOM se sont réunis en Conseil Syndical, afin de poursuivre les débats et de déterminer les actions à mener dans les semaines suivantes. Objectif : déposer un texte dans le cahier d'enquête publique portant les exigences des 33 communes adhérentes et de leurs habitants.

Vols de nuit, charte SMALIM/SIVOM, trajectoires

Les élus ont décidé de « muscler le discours du SIVOM face au projet de modernisation de l'aéroport ». Parmi les sujets les plus sensibles : les vols de nuit. « Nous avons demandé à l'aéroport d'appliquer des redevances vraiment dissuasives contre les vols de nuit, et nous engageons les démarches pour que des amendes soient appliquées en cas de retard horaire notamment la nuit, ou autres infractions (trajectoires, environnement). En effet, dans certains aéroports,

les amendes peuvent aller jusqu'à 40.000 euros. Et si cela n'est pas suffisant, nous porterons au débat la question du couvre-feu, c'est-à-dire aucun avion entre 23h et 6h », a annoncé François-Xavier Cadart.

Autre tâche importante : l'élaboration d'une charte d'engagement SMALIM/SIVOM afin de faire respecter les exigences du SIVOM et des riverains de l'aéroport.

Enfin, un travail de fond se poursuit sur la question des trajectoires « afin de trouver des solutions pour moins impacter les populations subissant le plus de nuisances, tout en ne reportant pas la gêne sur d'autres zones habitées ». C'est la position que les élus ont pu porter lors de la Commission Consultative de l'Environnement, organisée par la Préfecture le 14 décembre 2021 (voir au verso).



Les Co-Présidents du SIVOM Grand Sud de Lille, François-Xavier Cadart (Maire de Seclin) et Luc Monnet (Maire de Templeuve) et le Président du SMALIM (Christophe Coulon) lors d'un précédent Conseil Syndical du SIVOM.



Les élus des 33 communes du SIVOM travaillent bénévolement et activement au côté des citoyens pour porter leurs intérêts et revendications.

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_102804.jpg

Date : 14/02/2022

Heure :

10:28

Annexe :

Mr Mme DELECOURT ROBERT
42 RUE DES TILLEULS
59113 SECLIN

Seclin, le 05 février 2022

À l'attention de la commission d'enquête Aéroport LILLE LESQUIN

Bonjour,

Nous sommes contre l'agrandissement de l'aéroport. En effet à l'ère du réchauffement Climatique, développer le trafic aérien est une aberration.

Trop d'avions à basse altitude survolent les quartiers de Seclin de jour comme de nuit.

Nous pouvons lire le nom de la Compagnie, les couloirs ne sont pas respectés

Que dire de la nuisance sonore que nous subissons chaque jour.

Cela va en l'encontre du bien-être de chaque riverain sur leur santé psychique, physique, et morale.

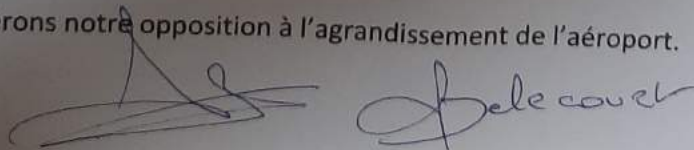
Mesdames et Messieurs les décideurs en votre âme et conscience faites en sorte que l'intérêt financier ne soit pas au détriment de la santé des citoyens.

La pollution de notre Métropole, nos autoroutes de plus en plus encombrées.

Cela suffit, il y va de l'intérêt général dans ce contexte de réduction des nuisances sonores, et la nécessité de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est temps que les collectivités publiques à l'initiative de ce projet dont elles sont les garants prennent leur responsabilité et d'avoir le courage de changer d'avis et de privilégier la santé des êtres humains et non l'intérêt économique.

Nous réitérons notre opposition à l'agrandissement de l'aéroport.



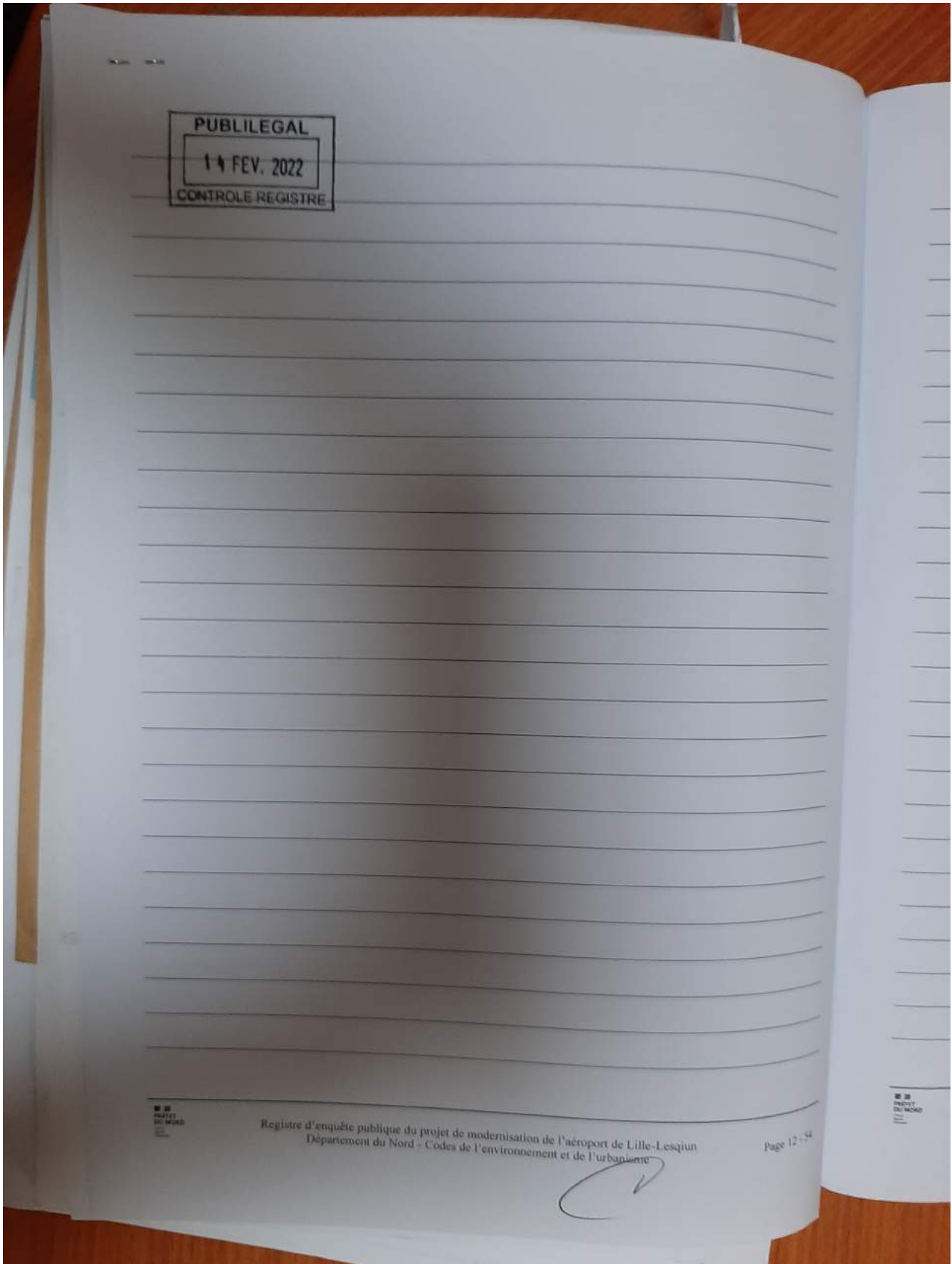
Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_102821.jpg

Date : 14/02/2022

Heure :

10:28

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_102846.jpg

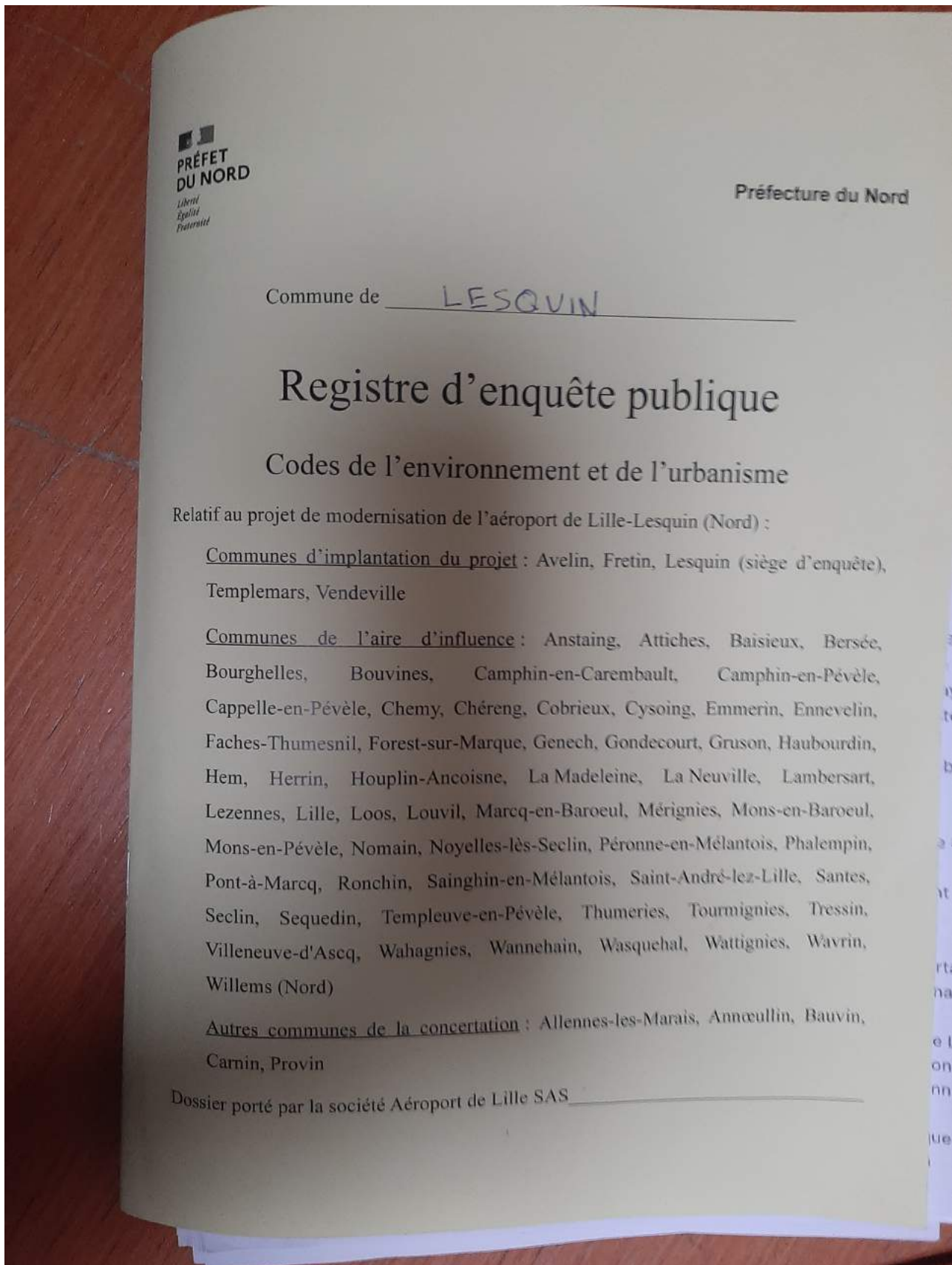
Date :

14/02/2022

Heure :

10:28

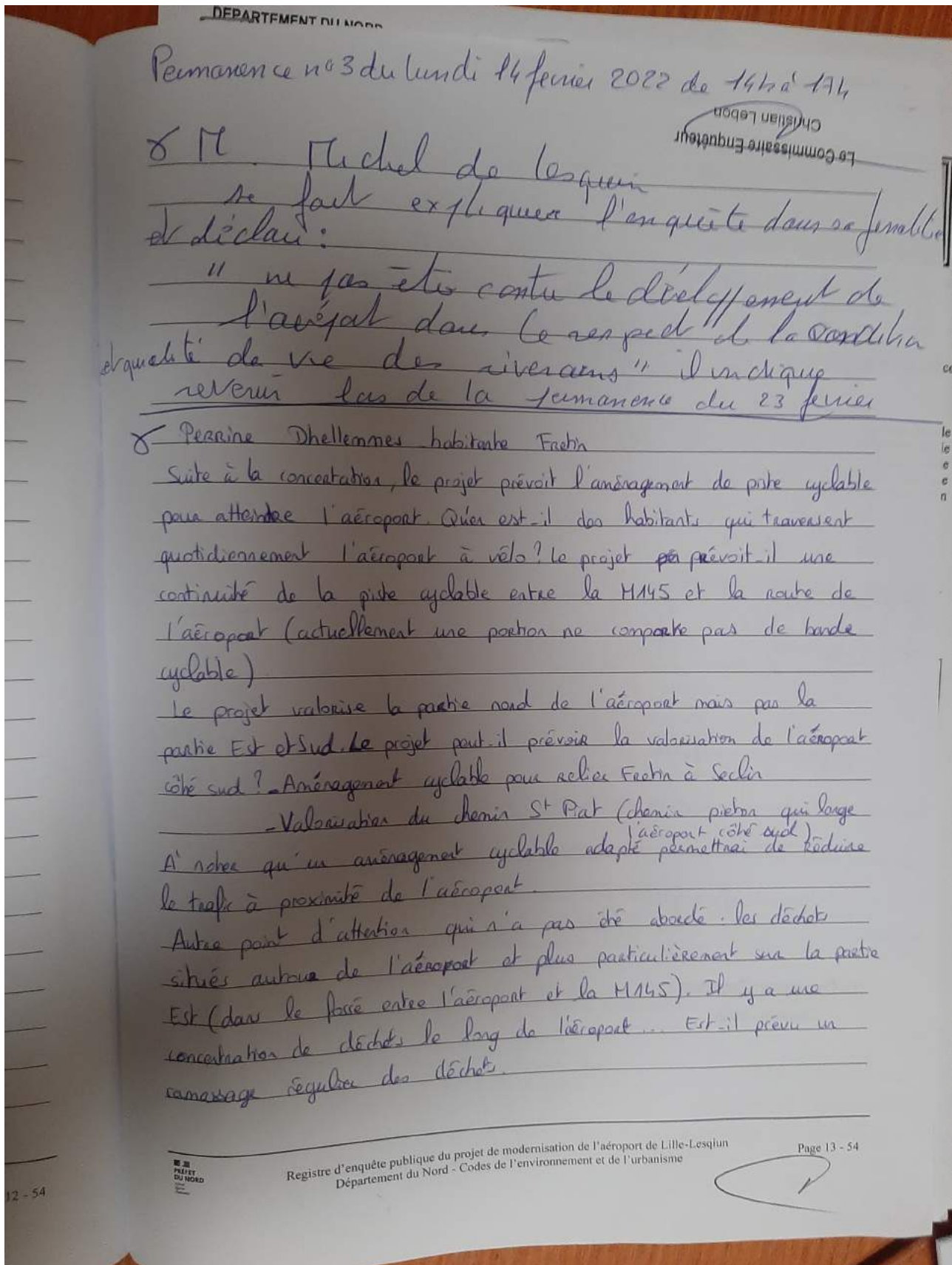
Annexe :



Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_104358.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:43

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220216_104453.jpg

Date :

16/02/2022

Heure :

10:44

Annexe :

Le Commissaire Enquêteur
Christian Lebon

CONTRIBUTION DU COLLECTIF « LES SURVOLES » A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODERNISATION DE L'AEROPORT DE LILLE-LESQUIN

Cerné par quatre aéroports internationaux (Roissy Ch d G, Amsterdam shipool, Londres Heathrow, Bruxelles-Zaventem) et quatre aéroports régionaux (Charleroi, Ostende, Beauvais et Orly), tous à moins de 2h30 de Lille en TGV ou par route, l'aéroport de Lille-Lesquin doit se moderniser et répondre aux directives de l'Union Européenne de 2008 et 2014 en matière de sécurité pour garder sa certification. On peut d'ailleurs s'interroger sur le retard de cette opération de mise en sécurité, tant pour les passagers que pour les populations riveraines, de la part des responsables publics, Région et S.M.A.L.I.M, propriétaires avec la M.E.L des infrastructures. Ce retard avait déjà été soulevé, à deux reprises, par la Chambre Régionale des Comptes en 2016: « mise aux normes européennes des pistes pour un montant estimé de 1,3 M€ » (source : C.R.C rapport d'observations définitives du 27 mai 2016 et 15 juin 2016). D'autre part, la dérogation accordée à l'aéroport jusqu'en 2025 par les services de l'aviation civile est-elle conforme à la mission première de cette administration : la « sécurité » ?

Le 1er janvier 2020, les propriétaires de l'aéroport, en confiaient l'exploitation sous forme de D.S.P (délégation de service public) au groupement « Eiffage-aéroport de Marseille-Provence » sous l'appellation « Lille Aéroport SAS », après un appel d'offre auquel ont concouru deux autres sociétés. Est-il besoin de rappeler les critiques des Cours des comptes nationale et européenne à ce genre de délégation de P.P.P (partenariat public-privé) en raison de leurs coûts pour la collectivité. (source : « rapport des Cours des comptes européennes 20 mars 2018, rapport de la Cour des comptes, décembre 2017) !

Très rapidement, « Lille Aéroport SAS » et le S.M.A.L.I.M ont mis en place une stratégie de communication, sous forme d'une « concertation » en liaison avec la C.N.D.P (Commission Nationale du Débat Public). Cette « démocratie participative » aurait eu entièrement sa place si elle avait été organisée avant la prise de décision du 25 juillet 2019 en laissant les citoyens se prononcer sur les trois projets. Dans la situation actuelle, elle apparaît plus comme une caution « obligée » des citoyens, sur un seul projet.

Ce projet de modernisation comporte en fait deux volets :

- le projet de modernisation des installations actuelles (et non « à venir », comme l'élargissement de la piste principale) et de mise aux normes obligatoire de l'infrastructure, également qualifié de « **scenario de référence** » ;
- Un projet « d'agrandissement » (comme l'élargissement de la piste principale pour accueillir des gros porteurs de code E)), qui ne dit pas son nom, dont une partie est incluse dans le projet « modernisation » qualifié dans sa globalité de « **scenario de projet** » ;

Le garant de la concertation désigné par la Commission Nationale du Débat Public (C.N.D.P) a d'ailleurs relevé ce problème de « sémantique » dans son rapport « Bilan du garant, 18/12/2021, page 16).

Le projet de « mises aux normes », ne pose pas de problème à condition qu'il ne s'agisse pas de « **modifications substantielles** » comme l'élargissement de la piste principale, en raison du caractère obligatoire des directives européennes de 2008 et 2014, sauf à ce que

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_104511.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:45

Annexe :

l'aéroport de Lille perde sa certification en cas de non-réalisation, c'est à dire soit frappé de fermeture. Le projet de modernisation des installations **existantes** découle en grande partie de cette mise aux normes, notamment en matière de sécurité ou de sureté, même si sur ces deux derniers points, peu d'information sont données, ce qui se comprend, mais est regrettable car des erreurs importantes sont déjà décelables pour les spécialistes de la sécurité, ou d'autres....

Par contre, le projet « agrandissement » et développement de l'activité, *rarement annoncé officiellement*, qui est le « bonus financier » de l'exploitant et le « levier » de son retour sur investissement, et accessoirement du S.M.A.L.I.M, donc des propriétaires des infrastructures, est une ineptie écologique, économique, et environnementale.

Le dossier d'enquête publique, au titre très réducteur de « projet de modernisation », et posant une question de sémantique quant à son titre comporte près de huit mille pages. Il y a un réel déséquilibre entre le pétitionnaire (AdL SAS) et ses bureaux d'étude, et la connaissance de ce domaine particulier de l'aéronautique et du transport, des élus locaux et des populations, notamment riveraines, qui vivent au jour le jour les nuisances, tant de santé publique (respiratoires, sonores), de mobilité, et de leur conditions de vie en général.

Ces nuisances à venir, aggravant les conditions de vie des riverains, entrent dans le champ juridique du « préjudice supplémentaire ».

EMPORT DE PASSAGERS, NOMBRE QUOTIDIEN DE MOUVEMENTS, TRAFIC ;

Année	Passagers transportés (millions)	Mouvements annuels (milliers)	Mouvements quotidiens	Nombre de passagers par vol	Taux de remplissage en % (1)
2019	2,2	21.139	58	104	57,00%
2023 (2)	2,6	19.528	54	135	75,00%
2039 (3)	3,9	24.779	68	158	87,00%

Source : dossier enquête publique (1) capacité des avions actuels (180 passagers), AdL envisage des A350 et B777, code E (capacité 400 places) plus lourds, plus bruyants, plus polluants (source : dossier E.P), (2) scénario de « référence », (3) scénario « projet ».

Deux autres sociétés, X et Y, ont concouru à l'appel d'offre. Pour 3,9 M de passagers en 2039, elles présentaient les hypothèses suivantes :

- La société X prévoyait **32 120 vols annuels**, soit 88 par jour avec 124 passagers en moyenne, donc 7391 vols supplémentaires qu'AdL SAS !
- La société Y prévoyait **36500 vols annuels**, soit 100 par jour, avec 106 passagers en moyenne donc 11 771 avions supplémentaires qu'AdL SAS !

Comment « AdL SAS » peut-il réussir avec 68 mouvements quotidiens, là où ses deux autres concurrents, également spécialistes de la gestion d'aéroport, avaient besoin respectivement de 88 et 100 mouvements quotidiens pour répondre aux exigences du dossier ?

Dans son dossier, « AdL SAS » envisage la venue d'Airbus A350 et de B777 (code E, non

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_104526.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:45

Annexe :

Commune de LILLE

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

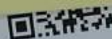
Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannechain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_1035_49359.jpg

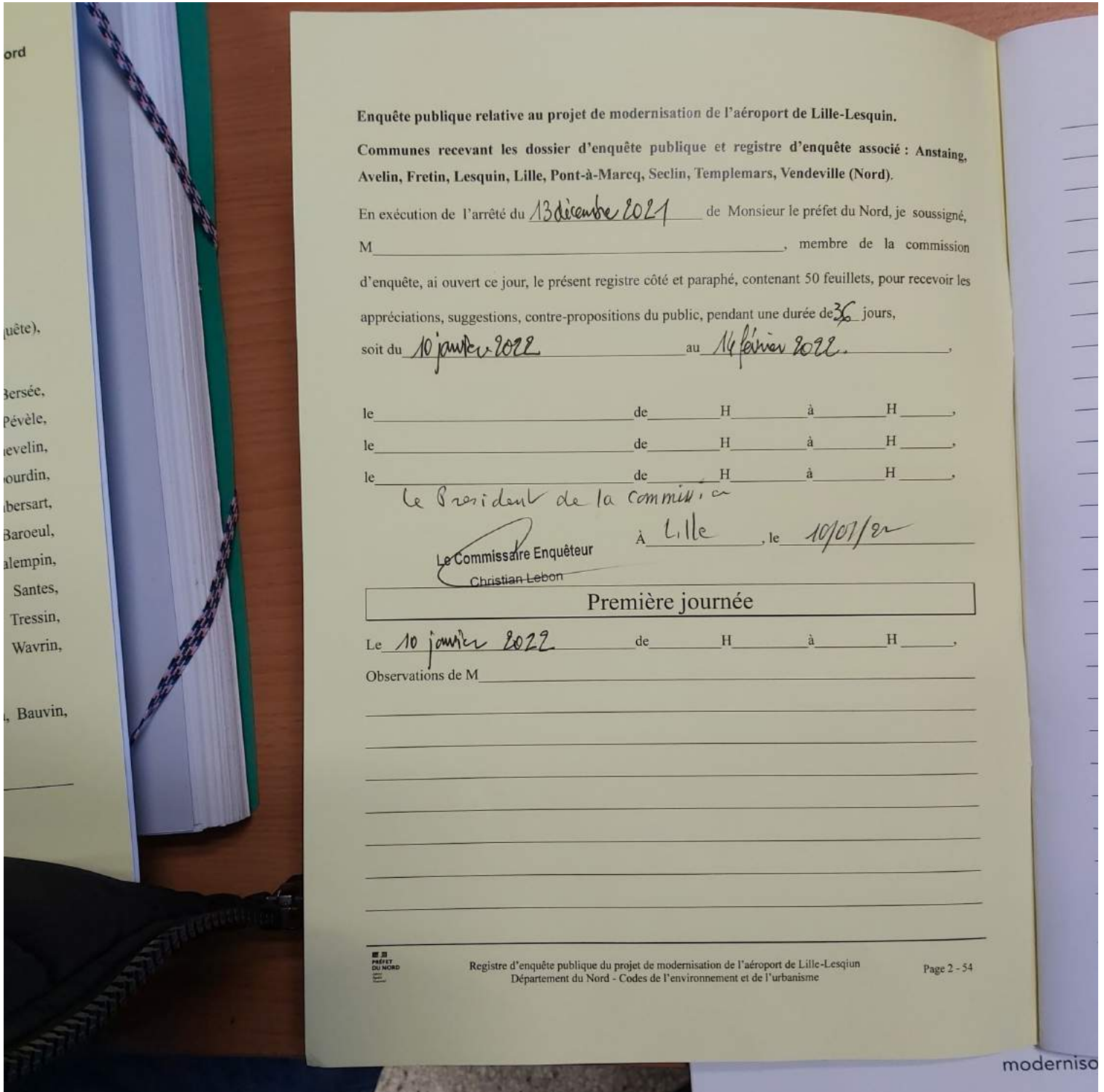
Date :

14/01/2022

Heure :

10:35

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_1035_49360.jpg

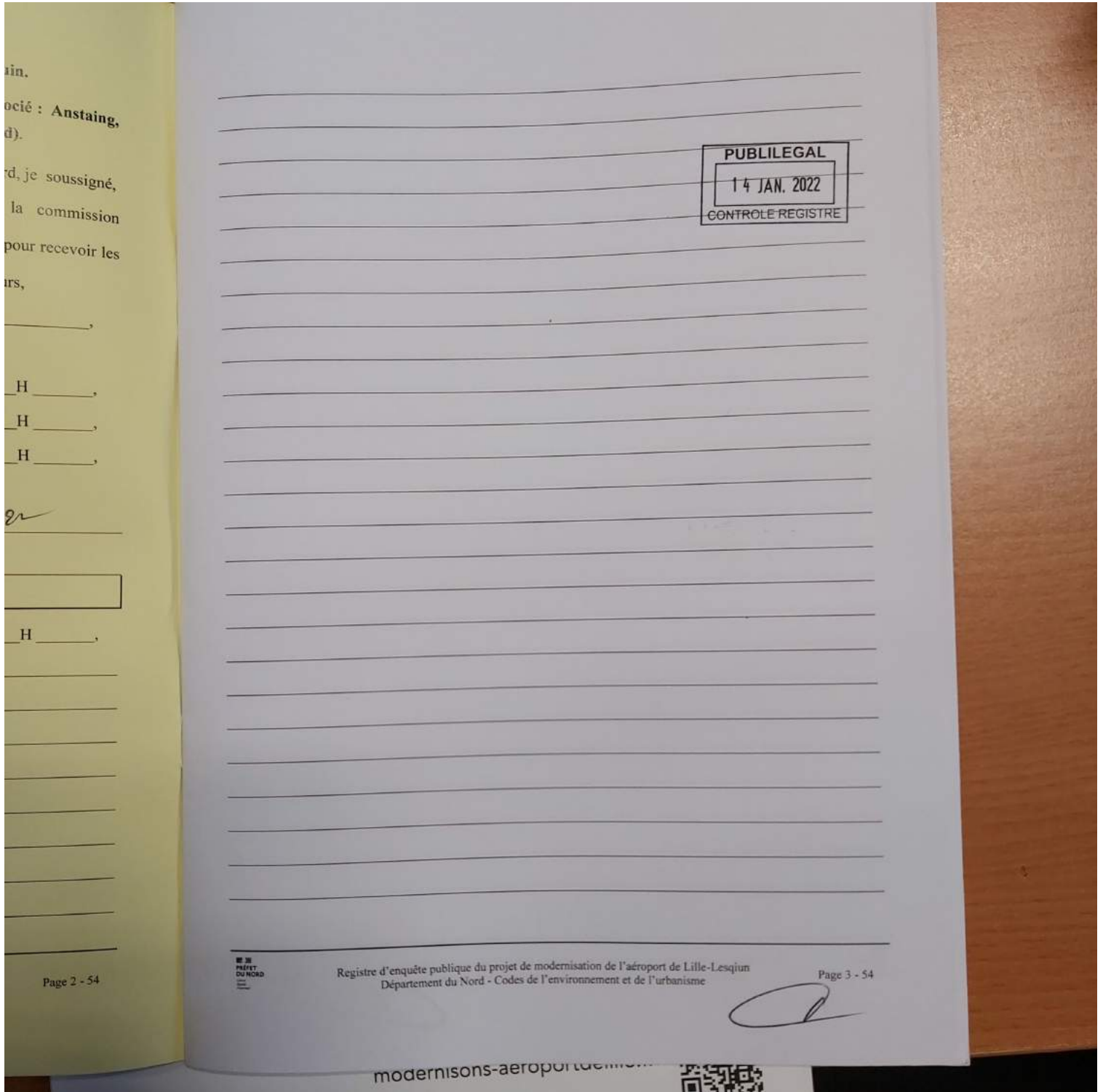
Date :

14/01/2022

Heure :

10:35

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_1035_49361.jpg

Date :

14/01/2022

Heure :

10:35

Annexe :

Commune de LILLE

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

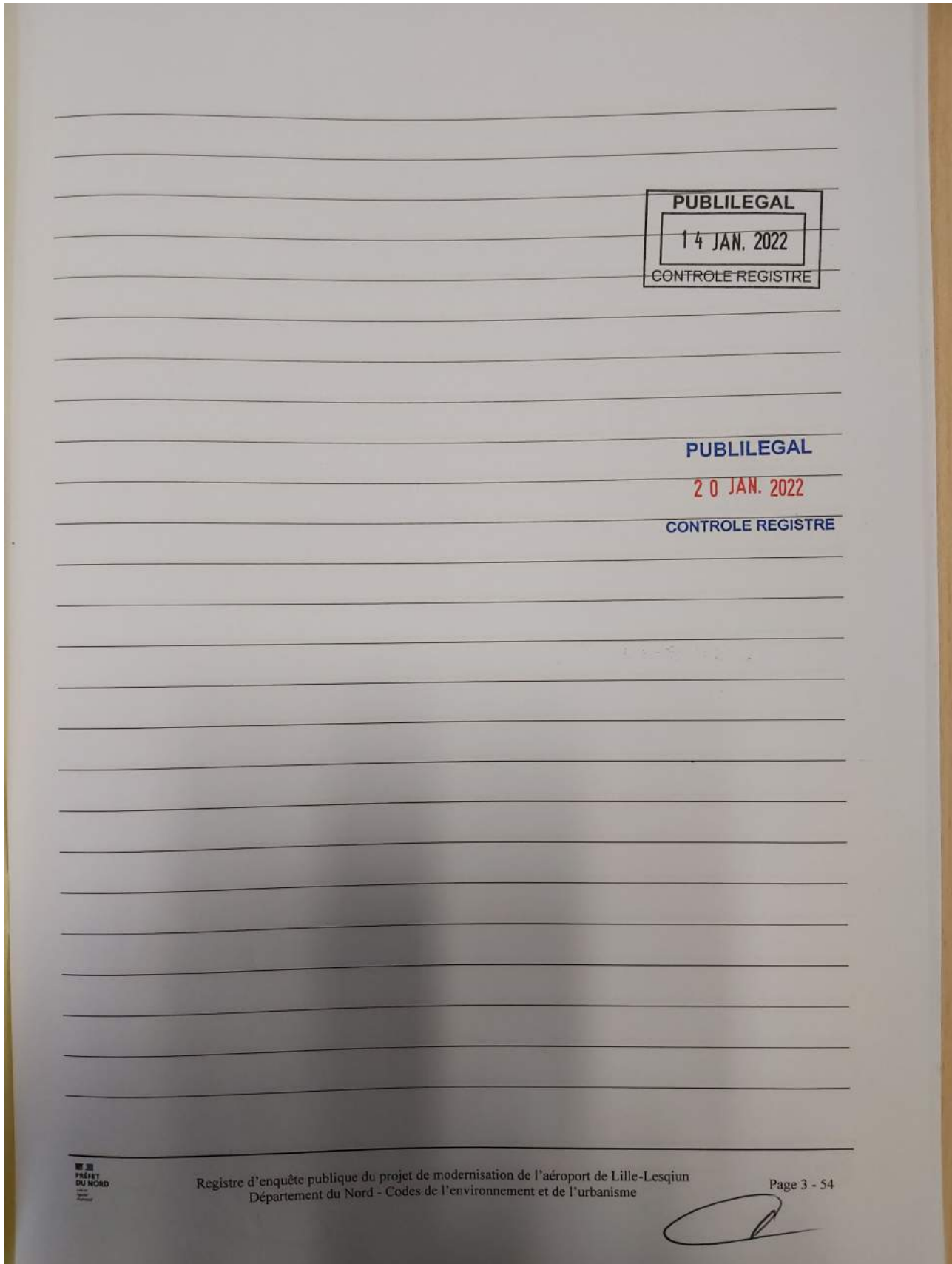
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_1124_49589.jpg

Date : 20/01/2022 Heure : 11:24

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220120_1124_49590.jpg

Date :

20/01/2022

Heure :

11:24

Annexe :

Commune de LILLE

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

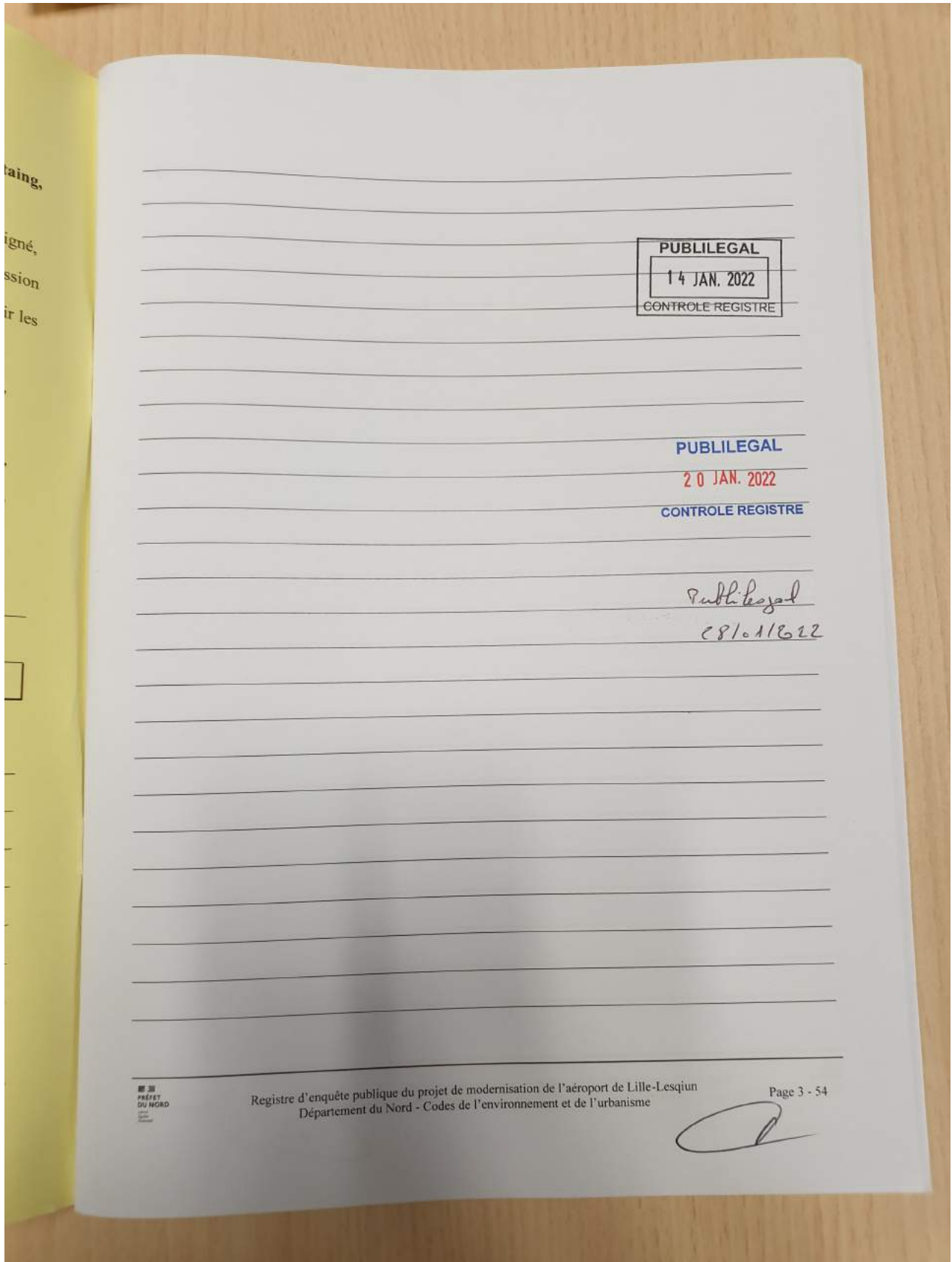
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_1202_50014.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 12:02

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_1202_50015.jpg

Date :

28/01/2022

Heure :

12:02

Annexe :

Commune de LILLE

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

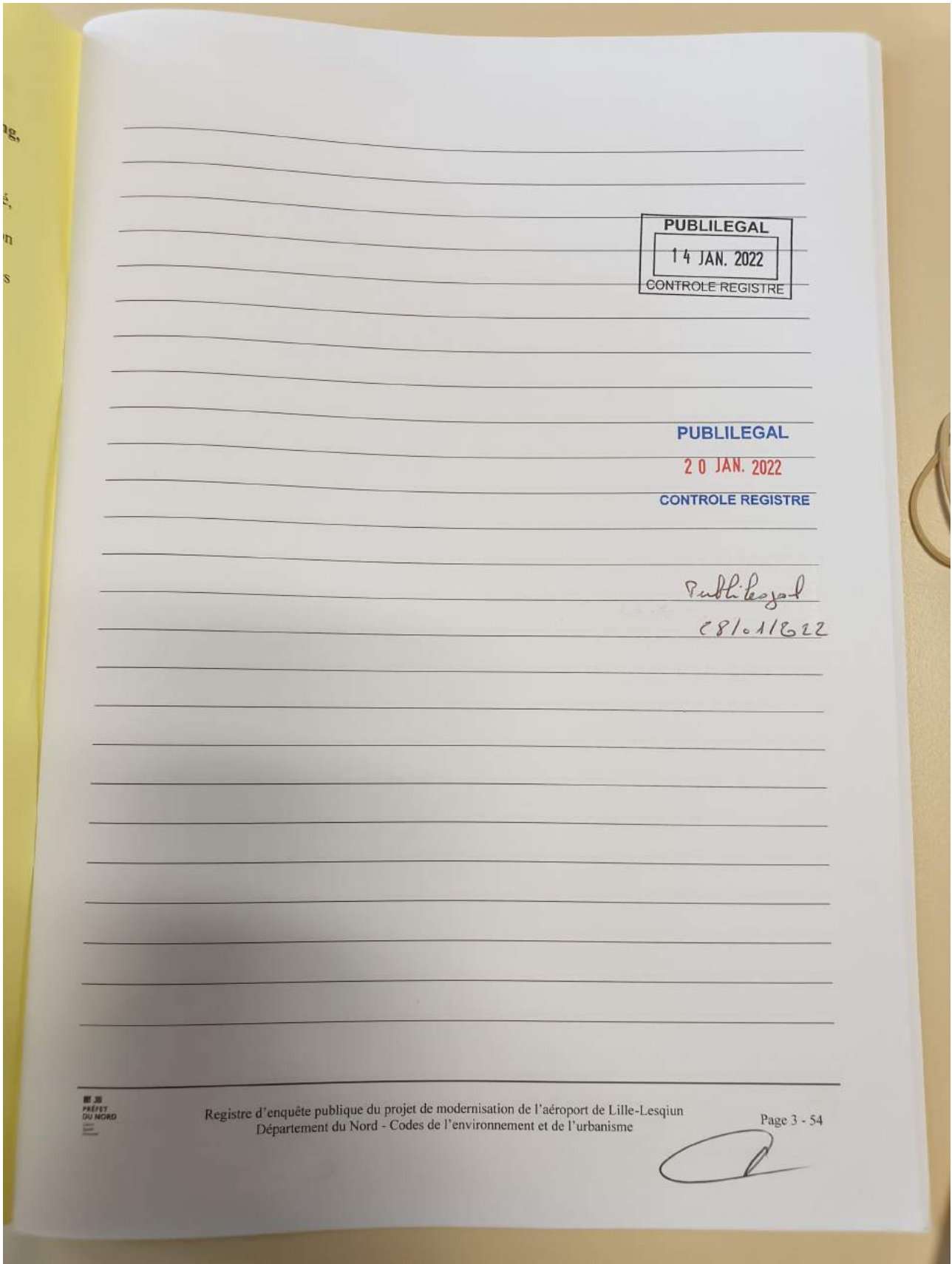
Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannchain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220204_1150_50285.jpg
Date : 04/02/2022 Heure : 11:50
Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220204_1150_50286.jpg

Date :

04/02/2022

Heure :

11:50

Annexe :

h -

**PRÉFET
DU NORD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Commune de LILLE

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Anœuillin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220214_112350.jpg

Date : 14/02/2022 Heure : 11:23

Annexe :

Enquête publique relative au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.
Communes recevant les dossier d'enquête publique et registre d'enquête associé : Anstaing, Avelin, Fretin, Lesquin, Lille, Pont-à-Marcq, Seclin, Templemars, Vendeville (Nord).

En exécution de l'arrêté du 13 décembre 2021 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné, M _____, membre de la commission d'enquête, ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 50 feuillets, pour recevoir les appréciations, suggestions, contre-propositions du public, pendant une durée de 36 jours, soit du 10 janvier 2022 au 14 février 2022.

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____
le _____ de _____ H _____ à _____ H _____
le _____ de _____ H _____ à _____ H _____

Le Président de la Commission _____
Le Commissaire Enquêteur _____ à Lille, le 10/01/22
Christian Lebon

Première journée

Le 10 janvier 2022 de _____ H _____ à _____ H _____
Observations de M _____

Registre d'enquête publique du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin
Département du Nord - Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Page 2 - 54

Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_112358.jpg

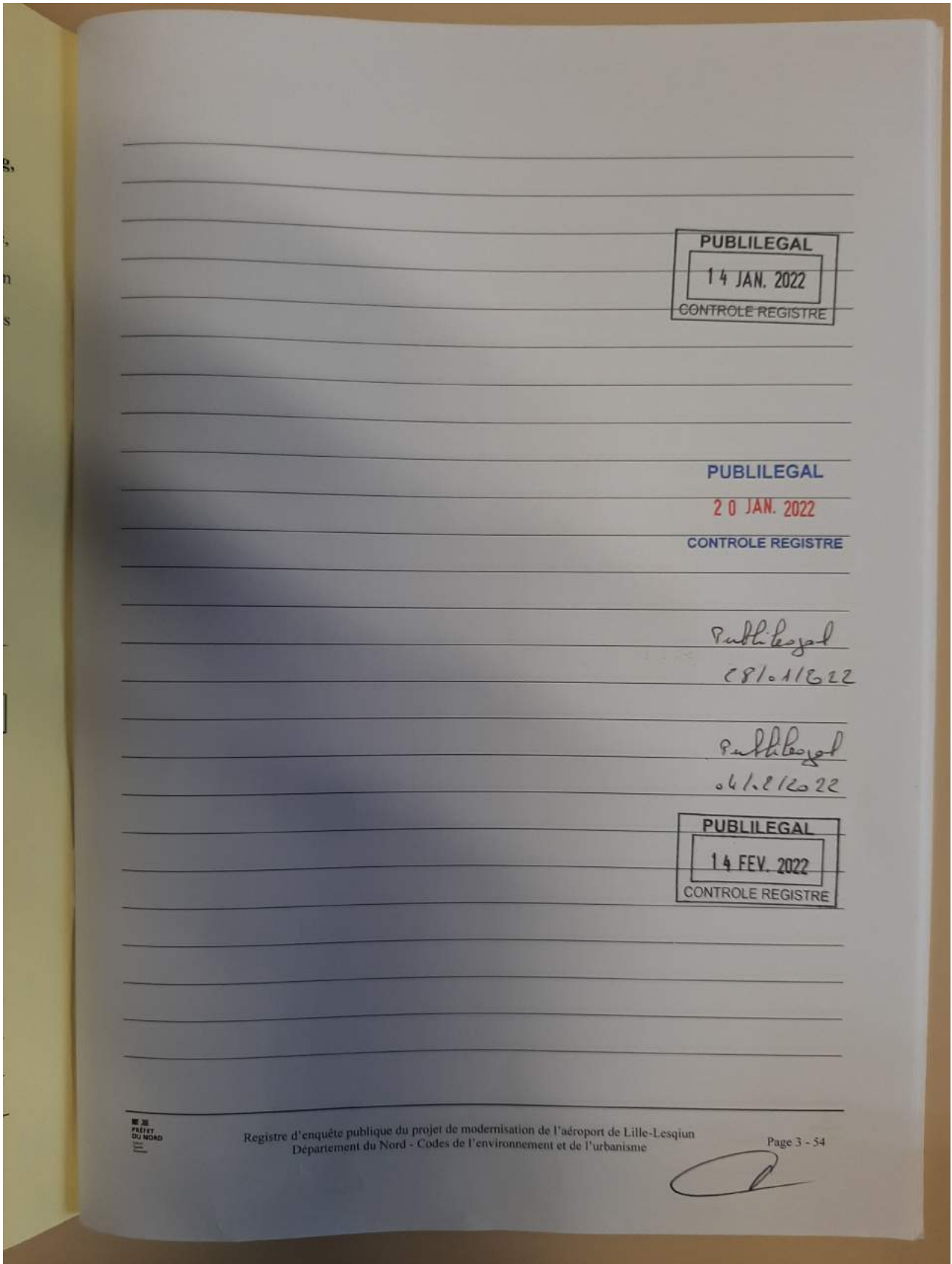
Date :

14/02/2022

Heure :

11:23

Annexe :



Nom du fichier Photo :

EP21507_0_HQ_20220214_112411.jpg

Date :

14/02/2022

Heure :

11:24

Annexe :

Commune de Lille

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

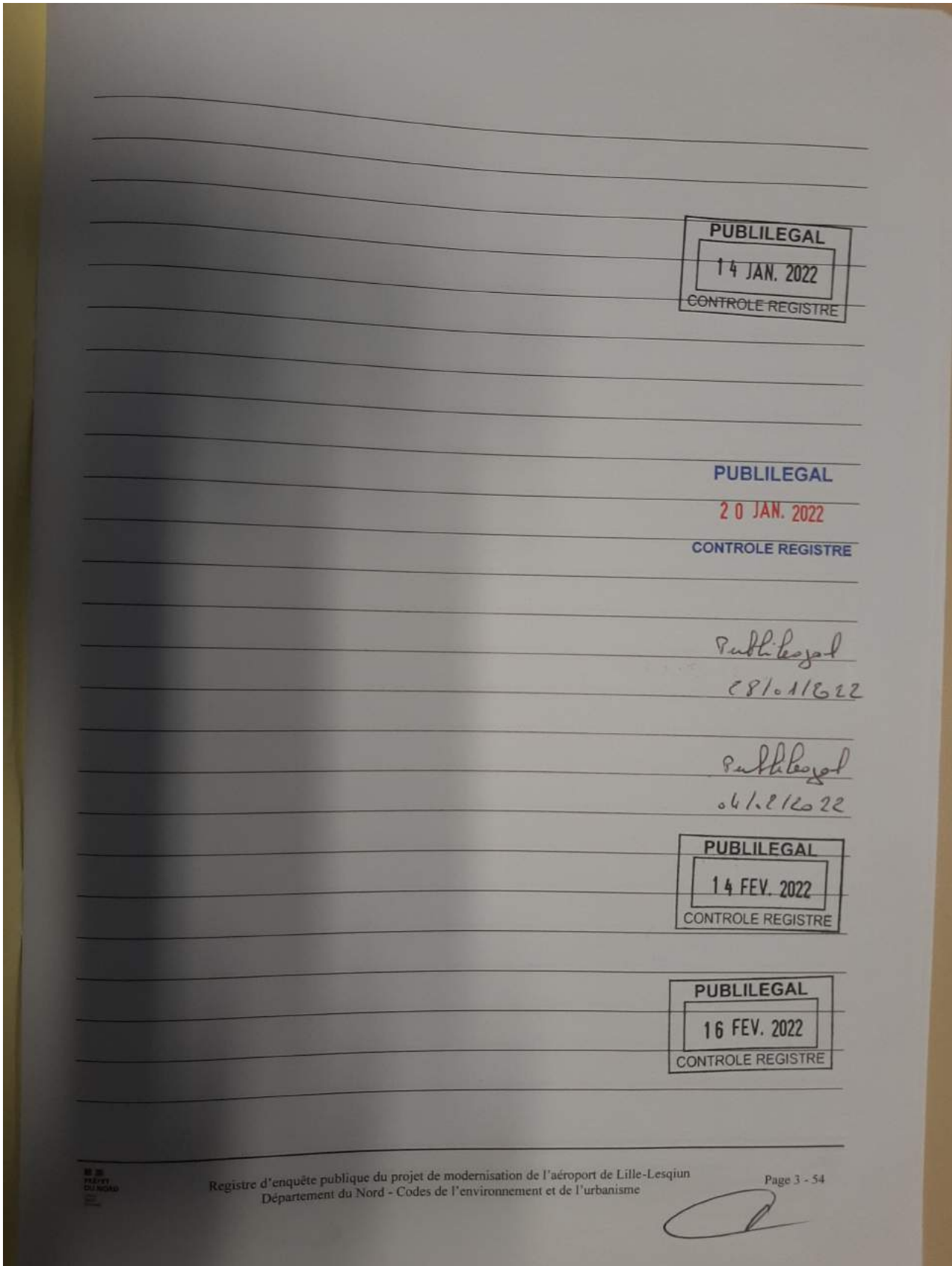
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_100459.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:04

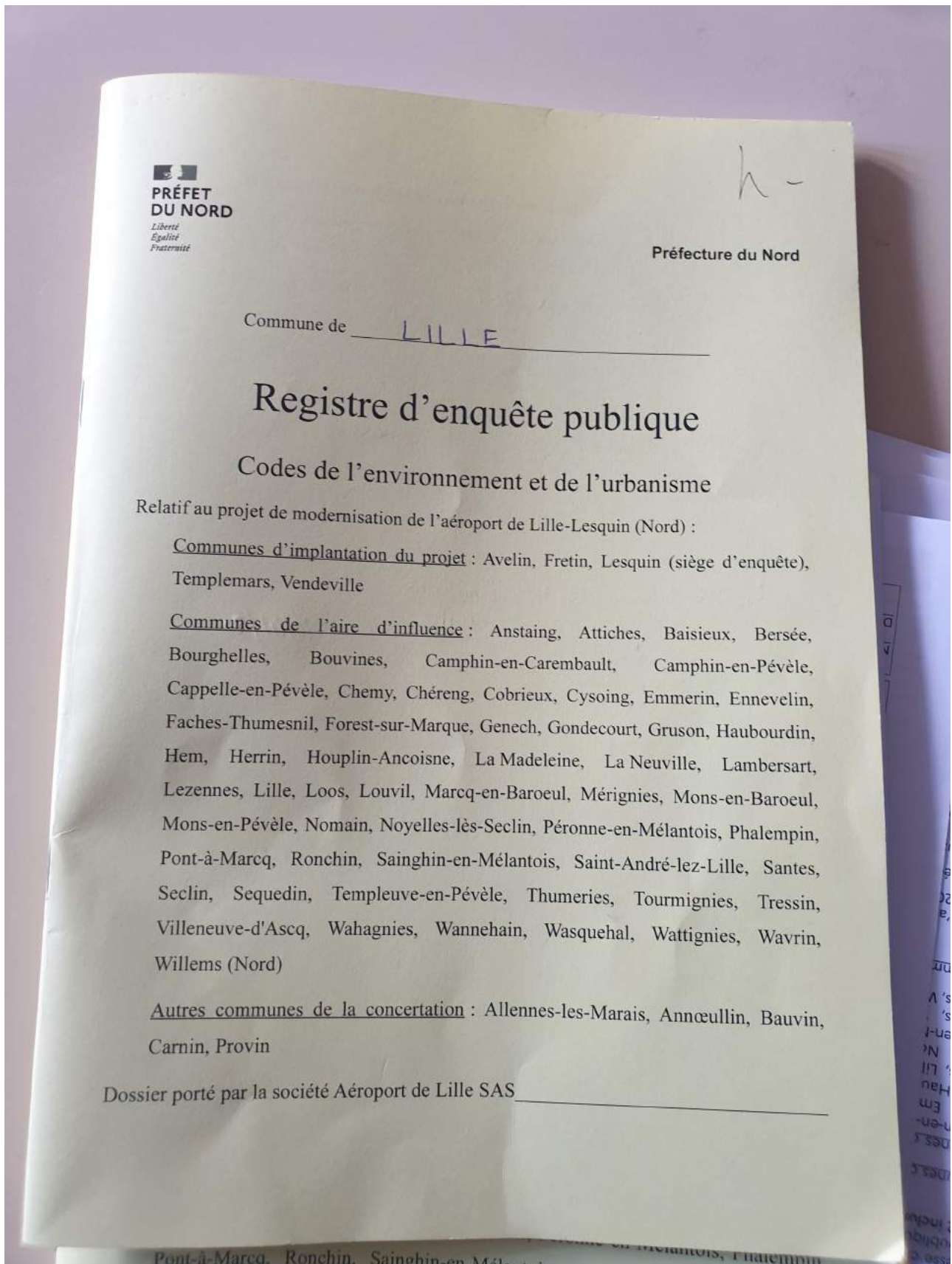
Annexe :



Nom du fichier Photo : EP21507_0_HQ_20220216_100540.jpg

Date : 16/02/2022 Heure : 10:05

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_1147_51758.jpg

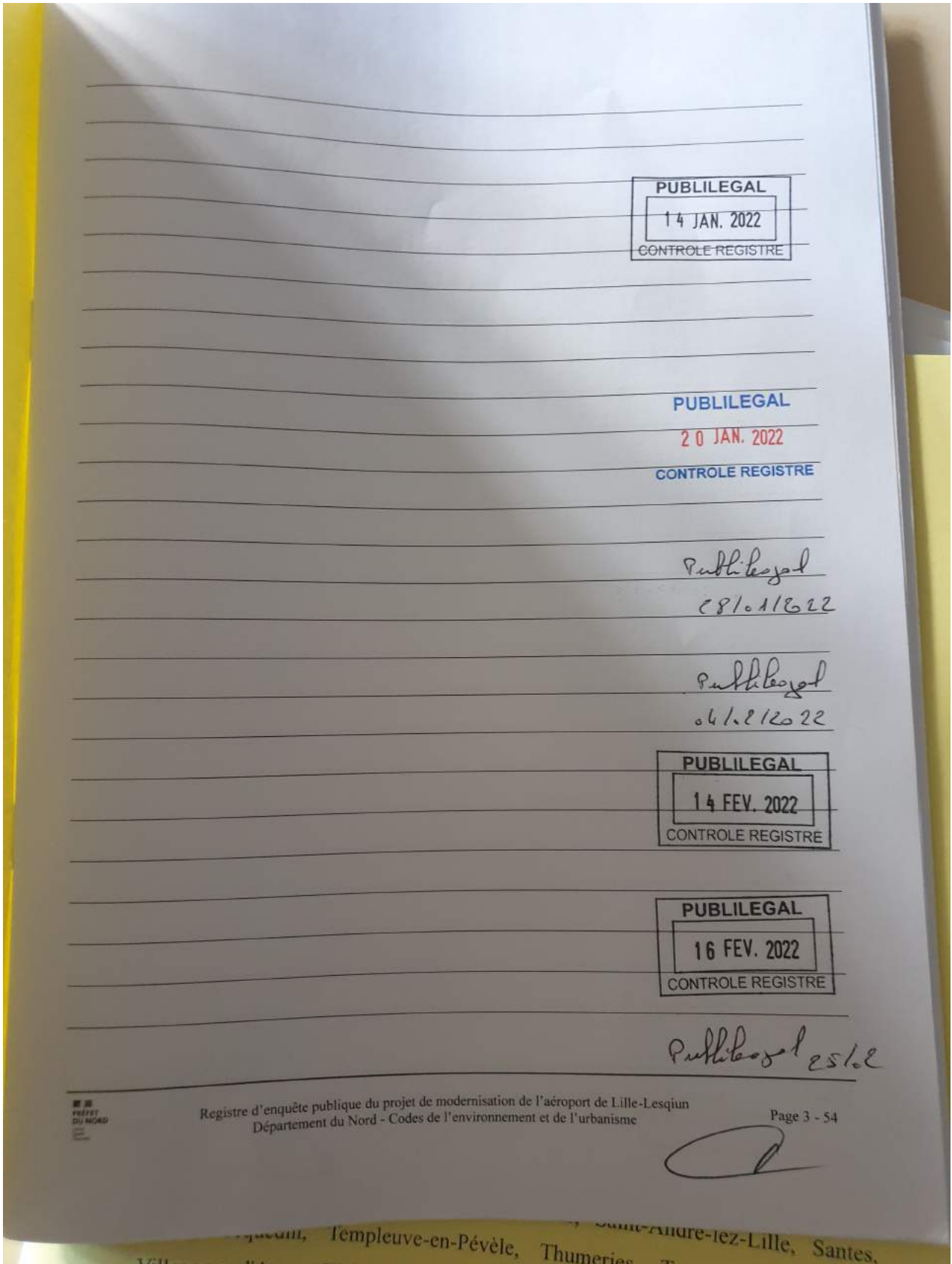
Date :

25/02/2022

Heure :

11:47

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220225_1147_51759.jpg

Date :

25/02/2022

Heure :

11:47

Annexe :

Commune de PONT À MARCCQ

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

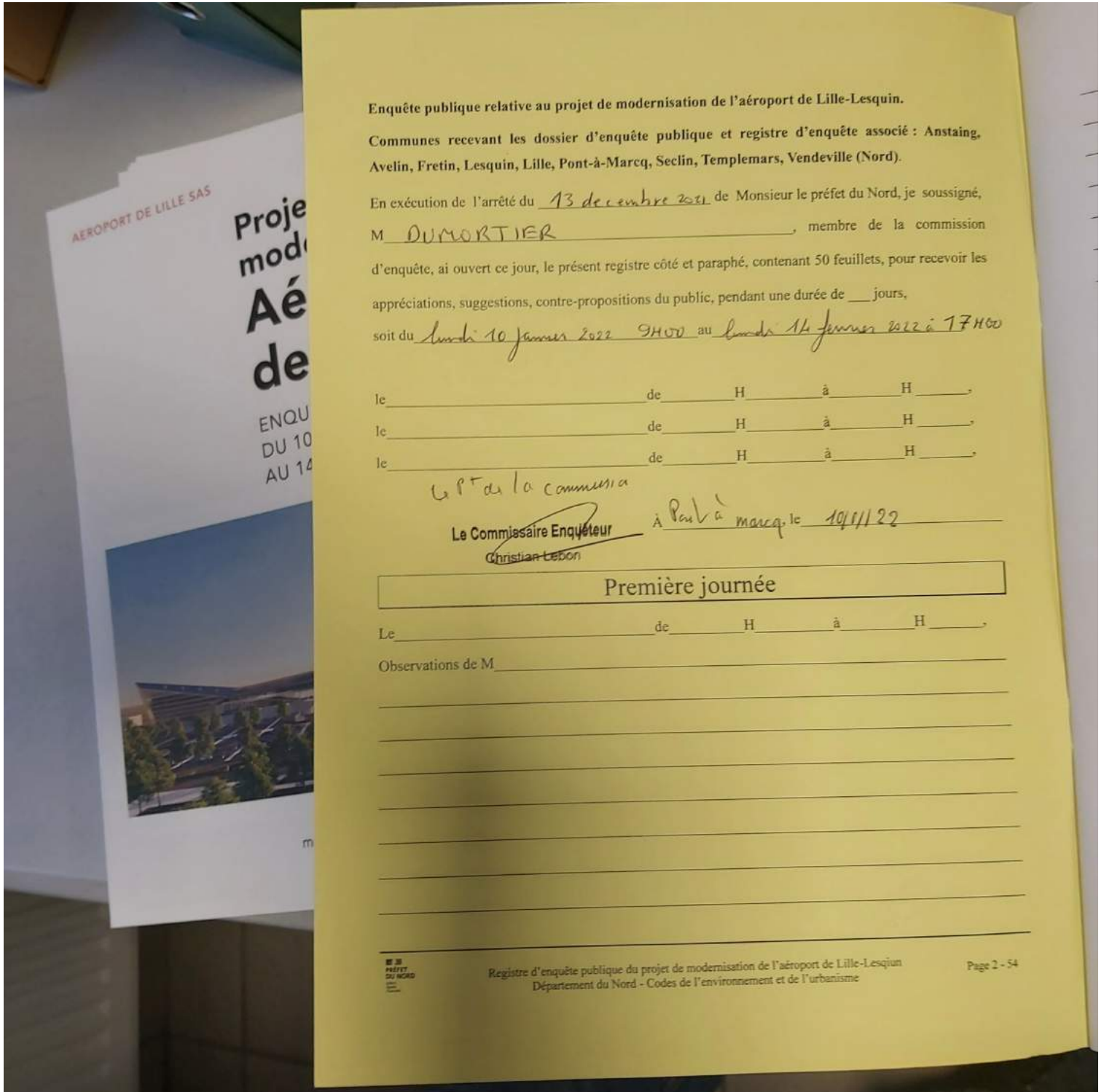
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220114_0855_49349.jpg

Date : 14/01/2022 Heure : 08:55

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_0855_49350.jpg

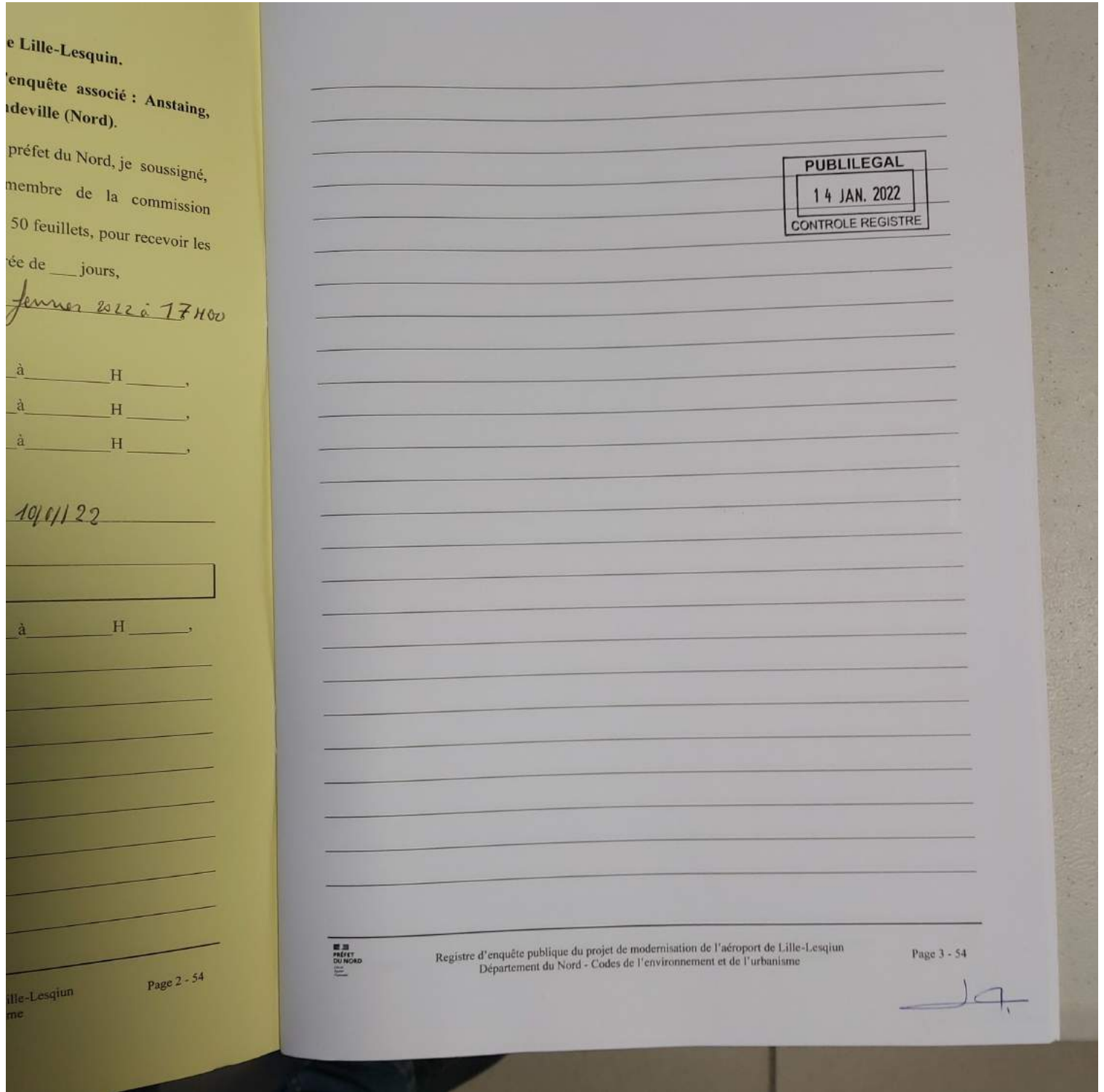
Date :

14/01/2022

Heure :

08:55

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220114_0855_49351.jpg

Date :

14/01/2022

Heure :

08:55

Annexe :

Commune de PONT à MARCCQ

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

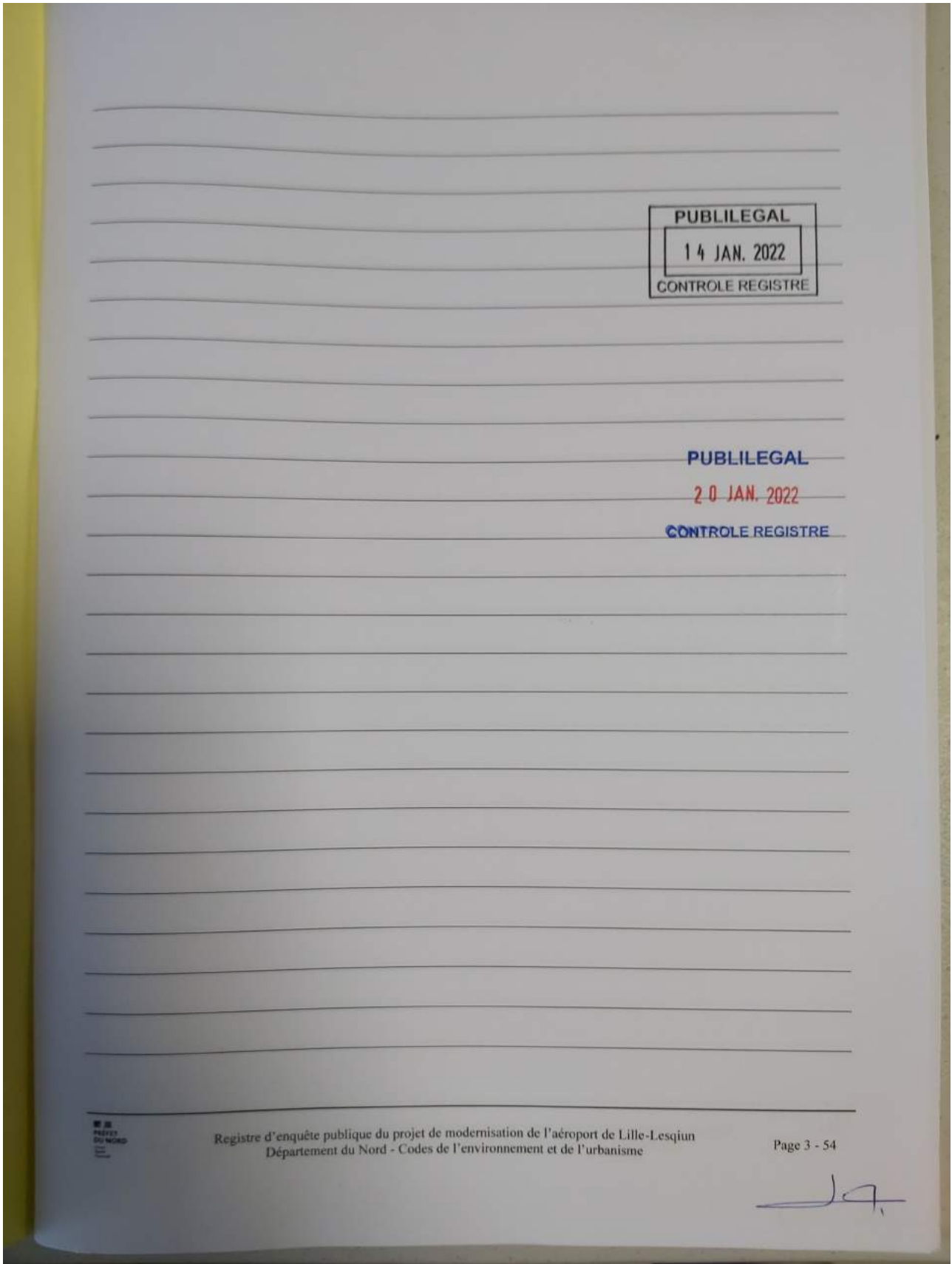
Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chérens, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondecourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220120_0950_49572.jpg
Date : 20/01/2022 Heure : 09:50
Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220120_0951_49573.jpg

Date :

20/01/2022

Heure :

09:51

Annexe :

Commune de PONT à MARCQ

Registre d'enquête publique

Codes de l'environnement et de l'urbanisme

Relatif au projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (Nord) :

Communes d'implantation du projet : Avelin, Fretin, Lesquin (siège d'enquête),
Templemars, Vendeville

Communes de l'aire d'influence : Anstaing, Attiches, Baisieux, Bersée,
Bourghelles, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle,
Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Chéreng, Cobrieux, Cysoing, Emmerin, Ennevelin,
Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Genech, Gondécourt, Gruson, Haubourdin,
Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart,
Lezennes, Lille, Loos, Louvil, Marcq-en-Baroeul, Mérignies, Mons-en-Baroeul,
Mons-en-Pévèle, Nomain, Noyelles-lès-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin,
Pont-à-Marcq, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois, Saint-André-lez-Lille, Santes,
Seclin, Sequedin, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Tressin,
Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wannehain, Wasquehal, Wattignies, Wavrin,
Willems (Nord)

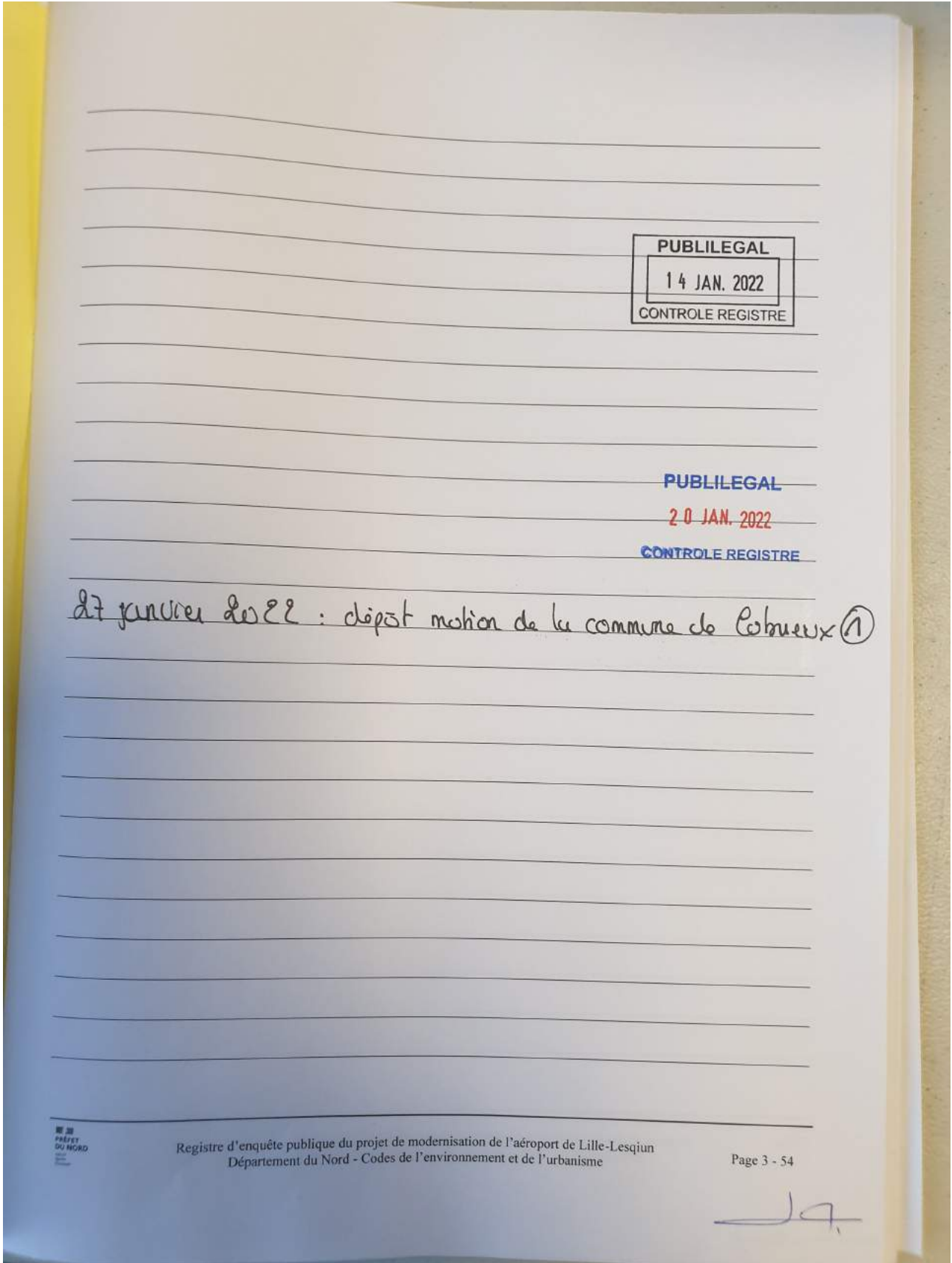
Autres communes de la concertation : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin,
Carnin, Provin

Dossier porté par la société Aéroport de Lille SAS _____

Nom du fichier Photo : REP21507_0_1_20220128_0943_49970.jpg

Date : 28/01/2022 Heure : 09:43

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_0943_49971.jpg

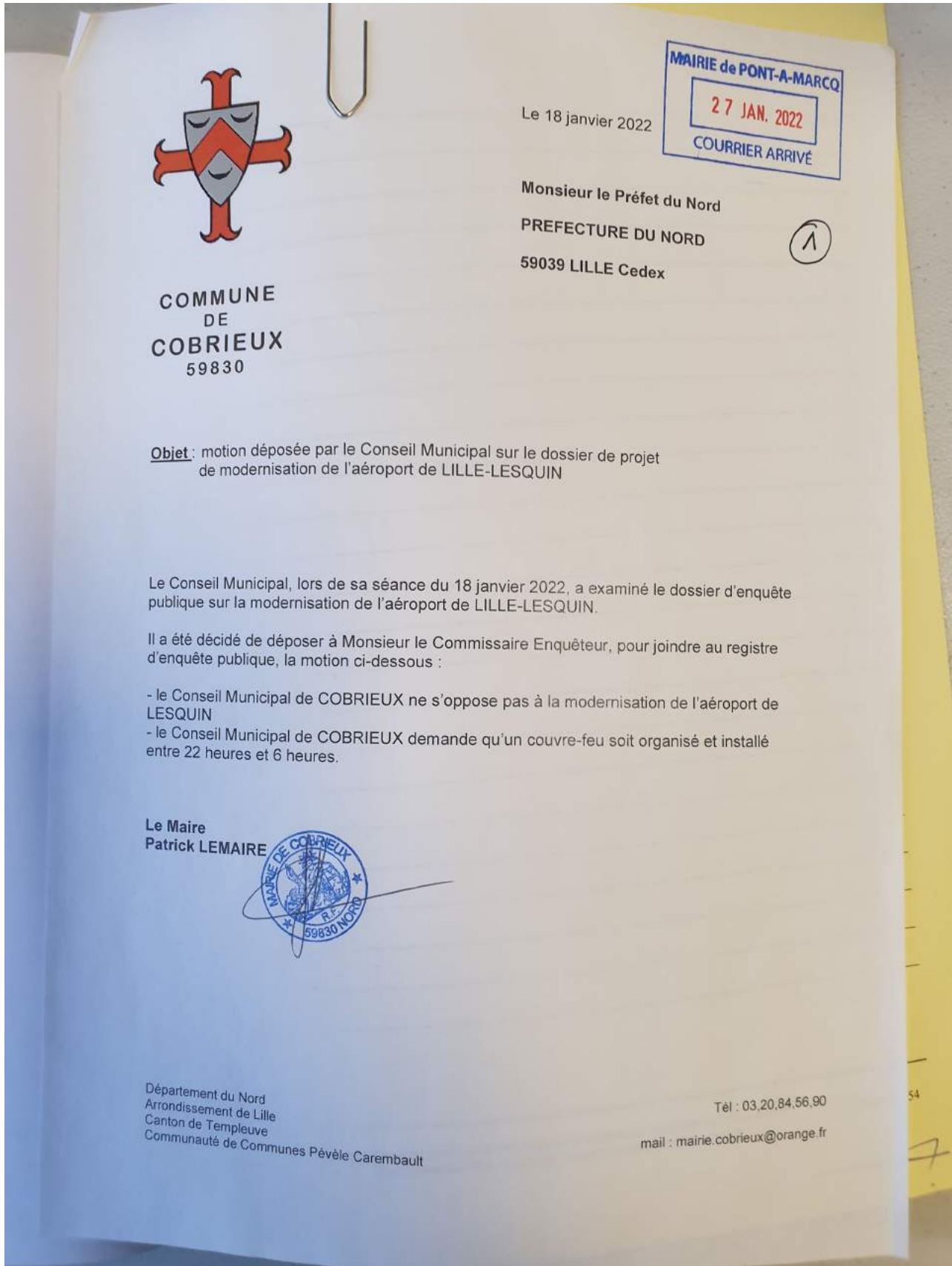
Date :

28/01/2022

Heure :

09:43

Annexe :



Nom du fichier Photo :

REP21507_0_1_20220128_0943_49972.jpg

Date :

28/01/2022

Heure :

09:43

Annexe :

□